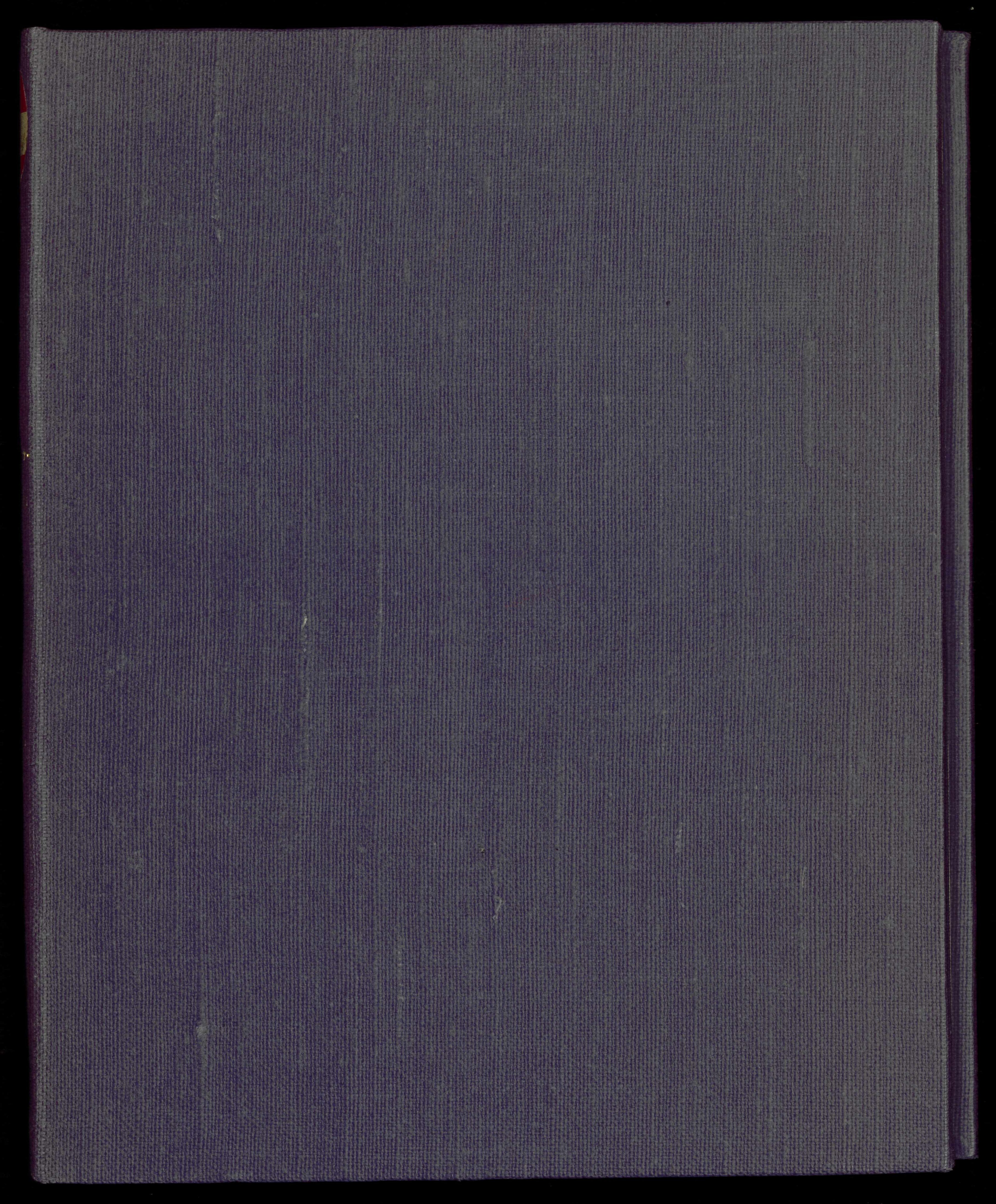
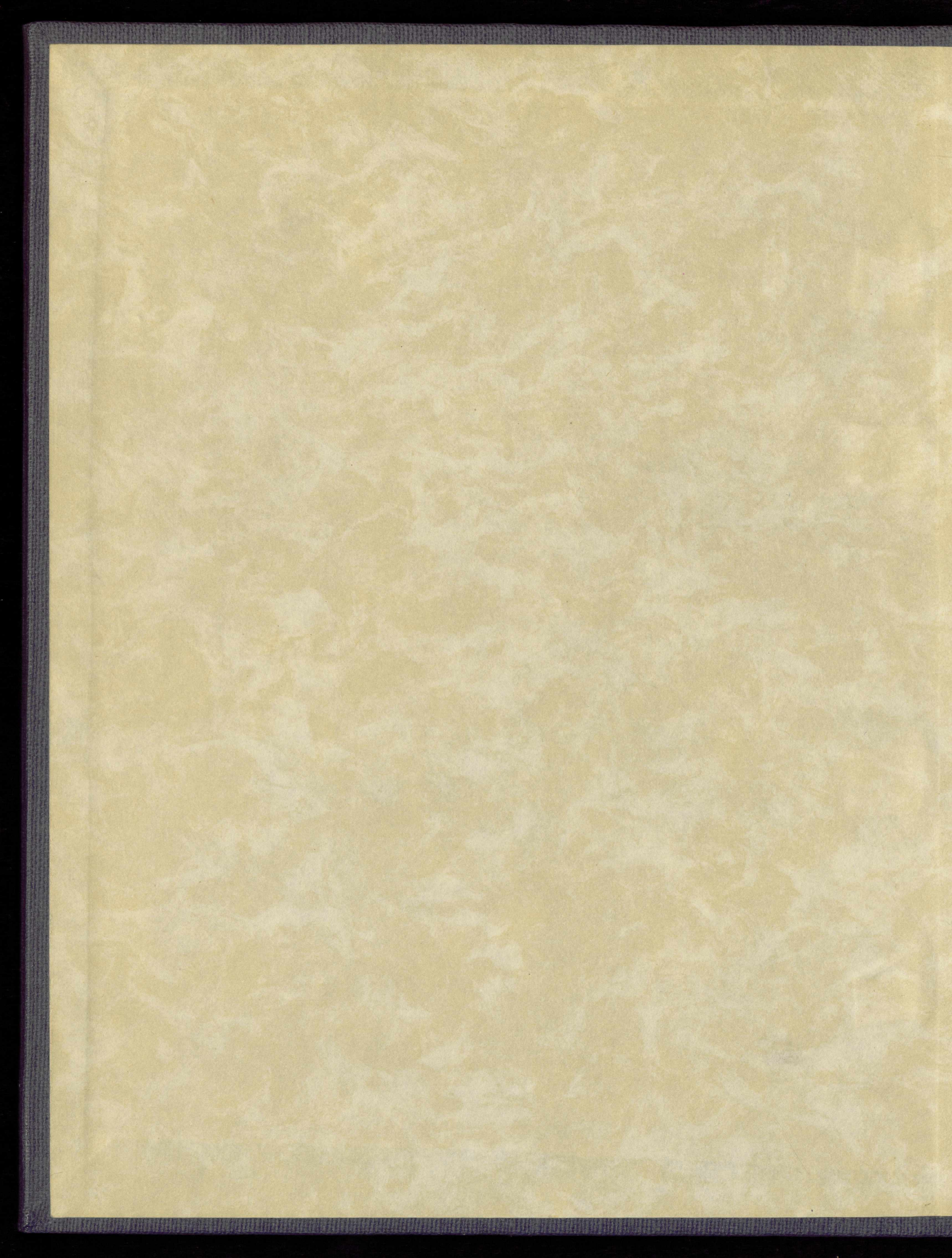
A. BONNEL
DE MÉZIÈRES

RAPPORT
SUR LE HAUT
OUBANGUI









RAPPORT

DE

M. A. BONNEL DE MÉZIÈRES

Chargé de Mission

SUR

LE HAUT-OUBANGUI, LE M'BOMOU ET LE BAHR-EL-GHAZAL



PARIS
IMPRIMERIE Vve ALBOUY
75, AVENUE D'ITALIE, 75
—
1901



RAPPORT

DE

M. A. BONNEL DE MÉZIÈRES

Chargé de Mission

SUR

LE HAUT-OUBANGUI, LE M'BOMOU ET LE BAHR-EL-GHAZAL



PARIS
IMPRIMERIE Vve ALBOUY
75, AVENUE D'ITALIE, 75

1901



RAPPORT

DE

M. A. BONNEL DE MÉZIÈRES

SUR

LE HAUT-OUBANGUI, LE M'BOMOU

ET LE BAHR-EL-GHAZAL

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

Monsieur,

Vous avez bien voulu vous intéresser à la mission que je viens d'accomplir dans le Haut-Oubangui, le M'Bomou et le Bahr-el-Ghazal. J'ai l'honneur de vous adresser mon Rapport scientifique et commercial, qui vous initiera aux ressources actuelles et futures de ces contrées.

Parti de France en avril 1897 avec M. de Béhagle, mon ancien compagnon de la mission Maistre, lui chargé de la partie scientifique, moi de la partie commerciale, et M. Mercuri, commandant l'escorte, nous nous dirigeâmes à cette époque vers le bassin du Tchad, par le Congo et l'Oubangui.

Sur les instances de M. Liotard, qui réclamait pour le Haut-Oubangui, le M'Bomou et le Bahr-el-Ghazal, une mission commerciale afin d'asseoir l'influence française dans ces régions, je rentrai en France pour quelques mois, laissant mon collègue poursuivre sa mission vers le Tchad.

Après avoir organisé une nouvelle expédition pour le M'Bomou et le Bahr-el-Ghazal, formant corps avec celle du Tchad et entreprise par l'initiative privée, notamment de MM. Watel, Fenaille, Couvreux, Menier, Crouan, Labbé, Despeaux, Godillot, Hayem, Micard, Deutsch de la Meurthe, Tricart, Guinard, Hersent, Leclanché, Rouyer, Salles, Allard, Clère, Coiseau et avec l'aide du si dévoué mandataire de M. de Béhagle, M. Victor Flachon,... je quittai la France en mai 1898, en compagnie de MM. Charles Pierre et Raymond Colrat, chargés spécialement des travaux scientifiques de la mission et de MM. Louis Martel et Georges Bourgeau, chargés plus particulièrement de la partie administrative et commerciale. Nous étions rendus à Bangui en septembre de la même année et de là, nous remontâmes l'Oubangui et le M'Bomou jusqu'à Ouango, où commence le sultanat de Bangasso.

Je me permettrai d'abord, Monsieur, de vous donner un aperçu de ce que vous détaillera ce rapport. Il vous parlera des quatre sultanats : Bangasso, Rafai, Zemio, Tamboura, en commençant par quelques vues rapides sur leur histoire vraiment intéressante, tout à la fois par son ancienneté et sa modernité, et qui tient à l'histoire même de l'Afrique et à son ethnologie. J'y ajouterai quelques vues sur ce qu'est un sultan du M'Bomou, sur l'influence des Belges dans cette région et la conduite politique que nous y aurons à suivre.

Je vous exposerai ensuite les conditions géologiques et climatériques du pays, qui donnent au régime de ses eaux, à sa flore et à sa faune, un caractère tout particulier. Alors, il vous sera facile de vous rendre compte quels rapports commerciaux nous pourrons établir avec ces contrées, les centres importants à occuper et les marchandises à échanger, articles d'importation et d'exportation, et quel sera l'avenir probable des concessions obtenues des sultans et que nous ne voyons pas, d'ailleurs, dans un temps très rapproché du moins, sous une perspective fort brillante, si l'on ne réussit pas à repeupler ces régions par la répression de la traite qui les désole, et à inculquer aux indigènes l'idée et le courage du travail nécessaire à l'exploitation des richesses agricoles, minières et industrielles.

CHAPITRE PREMIER

ÉTUDE GÉNÉRALE DES RACES DU M'BOMOU ET DU BAHR-EL-GHAZAL

Ce pays occupe la ligne médiocrement élevée du partage des eaux de la plus grande partie de l'Afrique, Congo, Chari, Nil. Il fut, par conséquent, le point naturel de concentration des races qui remontèrent du nord le Nil et le Chari; de l'ouest l'Oubangui, le M'Bomou-Ouellé; du sud, le Congo et ses affluents, plus grands que lui-même: le Lualaba, le Lomani, le Sankuru et le Kasaï. Car le Congo proprement dit n'est pas un fleuve, c'est un déversoir, l'écluse qui a vidé et vide encore la grande Méditerranée de la plaine congolaise dans l'Océan Atlantique.

Et c'est précisément ce point de départ de toutes les eaux et du rendez-vous de toutes les peuplades africaines, que nous venons de visiter. Sa situation exceptionnelle explique son importance. C'est une espèce d'Océan central ethnologique où se sont rencontrées, plutôt par force et nécessité, toutes les races du continent, dit le « continent noir ». C'est l'aboutissant de tous les peuples en quête d'ambition, comme les Chamitiques-égyptiens et les Arabes d'une part, et les Nigritiens de l'autre; ou en fuite d'esclavage comme les Nains, refoulés par les conquérants et cherchant un refuge dans la grande forêt contre la cruauté de leur double ennemi.

Là devaient donc se réunir les représentants de la plus haute civilisation africaine et de la plus parfaite barbarie.

Pour le moment, faisons abstraction de l'influence ethnique

européenne, des Portugais sur les rivages du continent; des Hollandais dans la colonie du Cap et les républiques jusqu'ici libres du Sud-Africain; des Français conquérants, civilisateurs de l'Algérie-Tunisie, du Sénégal, Dahomey, Gabon, etc... enfin de l'Anglais glissé un peu partout, il reste pour « l'AFRIQUE AUX AFRICAINS » les quatre grandes races qui l'ont peuplée bien avant nos origines historiques.

1° La race Nigritienne, les nègres, au nez largement épaté, au front fuyant, au mufle et aux pommettes saillants, qui occupa dès l'origine les contrées soudanaises. C'est la vraie race chamitique;

2° La race dite Chamitique, mais plutôt Japhétique, au front haut, nez aquilin, intelligence élevée, moralité supérieure, qui repoussa les Nigritiens jusqu'au Sénégal, au Soudan et à la côte ouest de l'Afrique;

3° Entre deux, se trouvait, d'une origine jusqu'ici inconnue, une race à peau rouge et aux cheveux lisses, qui, pressurée des deux côtés, finit par être absorbée par les deux races, formant avec les Nigritiens, à l'ouest, les M'Fans du Gabon, et à l'est avec les Chamites, les négroïdes du Sennaar et du Kordofan. Elle s'infiltra plus tard dans le type Bantu, et surtout le type plus élevé Nuba, ce qui explique la couleur rouge de beaucoup de peuplades du Haut-Oubangui et du M'Bomou, notamment de certains M'Sakaras et A'Zandés;

4° Ajoutez à cela la race des Nains, des Pygmées, acculés, sous la pression de ces trois races, au refuge de la grande forêt équatoriale, d'où leur mélange avec les Nigritiens a paru former la branche bâtarde des Hottentots; et nous aurons une explication plausible du mystère ethnographique du continent africain.

En particulier, du mélange des trois premières races, surtout de la Nigritienne et de la Chamite, sort le type vraiment africain des « Bantus » dont nous avons déja parlé et qui, par de nouvelles combinaisons avec les deux races mères, a donné naissance à deux branches principales, d'abord à la race Nuba, établie sur les bords du M'Bomou et vers le Nil, à laquelle

appartiennent les A'Zandés, peuplade conquérante de nos quatre sultanats où elle continue à détenir le pouvoir, et à la race qui a produit les Djengués ou Dinkas, qui prédomine dans le Bahr-el-Ghazal.

En résumé, les Djengués ou Dinkas à l'est, les A'Zandés à l'ouest, voilà les races d'où sont sortis les dominateurs des nombreuses peuplades des quatre sultanats.

Les A'Zandés règnent sur les M'Sakaras, les Bougbous, les Gabous, les Biris, les A'Karés, les Sérés, les Golos, les Pambias, les Bellandas, etc... les Djengués ou Dinkas, sur les Bongos, certains Golos, les Mitous, les N'Doggos, les Djours, etc.

Le peuple Djengué ou Dinka est des plus intéressants, mais depuis les derniers événements qui se sont passés dans le Bahr-el-Ghazal, cette peuplade est entièrement passée sous l'influence anglaise. Nous n'avons donc pas à nous en occuper.

Malgré l'intérêt que pourrait offrir l'étude détaillée de ces nombreuses peuplades, de leur mélange et de leur transformation, je ne puis m'occuper dans ce rapport que de la principale, les A'Zandés, la seule qui intéresse notre mission commerciale.

CHAPITRE II

APERÇU HISTORIQUE ET ÉTUDE PARTICULIÈRE DES SULTANATS

§ 1er.

Le Sultanat de Bangasso.

Partis de France en mai 1898, nous étions tous rendus à Bangui en septembre de la même année.

A Bangui, cesse la navigation à vapeur. Pour remonter le fleuve jusqu'à Ouango sur le M'Bomou, où commence le sultanat de Bangasso, nous fûmes obligés de nous servir des pirogues que l'administration voulut bien mettre à notre disposition.

A cette époque, les eaux étaient fort élevées ; les tornades faisaient rage et rendirent notre voyage particulièrement dangereux.

De Ouango à Bangasso, on compte environ 70 kilomètres que l'on doit, à deux reprises différentes, franchir par terre et par pirogues, ce qui constitue un itinéraire extrêmement difficultueux et compliqué.

Bangasso qui, suivant la coutume du centre de l'Afrique, donne son nom à la région, est d'origine Bandjia. Par ses ancêtres, Bali, Bendi, Berigoua, il remonte à Dounga, le fameux conquérant des N'Sakaras. Il commande non seulement aux N'Sakaras, mais encore aux Dendis et aux Patris et à plusieurs tribus Bougbous, et chaque année, il se fait un

devoir, pour venger la mort de son grand-père, Bendi, massacré traîtreusement par les Bougbous de la rive droite de la Kotto, de passer la rivière et d'aller exécuter de grandes razzias chez les meurtriers, razzias qu'il pousse jusqu'au pays de Kouango, et même jusque chez les Togbos, voisins de la Kemo.

Outre cette guerre annuelle, fréquemment, Bangasso est obligé de guerroyer contre les chefs, ses vassaux, encore insubordonnés, qui se plient difficilement au joug de son autorité.

Les ennemis de l'extérieur ne l'ont pas toujours laissé tranquille. Il y a quelques années, il eut à repousser les attaques de Rabah lui-même, qui envahit ses territoires du Haut-Bali et osa s'aventurer jusqu'à Bakouma. Bangasso nous reçut très amicalement et nous combla de cadeaux. Bangasso a environ 45 ans ; il est fort intelligent ; très observateur, sachant parfaitement au premier coup d'œil reconnaître son homme. Malheureusement pour nous, il ne possède pas le pouvoir absolu de ses voisins Rafai et Zemio. De là, la pénurie de porteurs qui nous rendit si lent le trajet de Bangasso à Rafai. Cependant, le nord du pays de Bangasso est assez peuplé, trois fois plus que le pays de Rafai et de Zemio. Précisément à cause de cette importance de la population, je détachai mon ami, M. Martel, et le priai de relever le cours du Bali qu'il trouva très navigable jusqu'à Basso. Il remonta jusqu'au village de Rato et de là nous rejoignit plus tard chez Rafai.

Bangasso, dans ses rapports avec les Européens, aime à se vêtir comme eux ; il exhibe alors les costumes les plus excentriques, qu'il tient des Belges. Avec ses chefs, ses vassaux, et dans toutes les cérémonies du pays, fêtes ou funérailles, il reprend le très curieux pagne indigène, entre-jambes. Par contre, ses quelque trois cents femmes qui peuplent éternellement le harem toujours ouvert de sa zériba, vont absolument nues en toutes circonstances et jouissent, à l'encontre des épouses de Rafai et de Zemio, de la liberté la plus absolue.

Bangasso possède environ 2.500 fusils, dont 1.000 à tir rapide Les premiers furent donnés à son père par les Turcs et les Arabes de Ouadaï. Le magasin d'armes et de munitions de Ban-

gasso, fréquemment approvisionné par les Belges, se trouve à une heure du M'Bomou et à un jour en aval de la zériba d'un de ses fils, Ganapia. Il est situé au milieu d'un village composé exclusivement de femmes appartenant au sultan. C'est l'une d'elles, personne de confiance, qui en a la garde.

Ce sultan a environ une vingtaine de fils de femmes libres. L'aîné se nomme Bari, c'est lui qui doit lui succéder. Il a sa zériba sur les bords de la rivière Bali, à trois jours de Bangasso. Il est d'un caractère plutôt difficile et possède déjà une partie de l'armement de son père.

La population N'Sakara a été estimée par les Belges à environ 120.000 habitants, répandus sur 43.000 kil. carrés, ce qui donne une densité de trois habitants par kil. carré. Dix mille hommes sont en état de porter les armes.

Le N'Sakara est anthropophage et guerrier. Pour les motifs les plus futiles, il prend ombrage et est toujours prêt à combattre, tout aussi bien contre Bangasso que contre les Européens. Sa principale occupation est de piller les villages des Patris et des Bougbous au moment des razzias autorisées par le sultan, d'en massacrer les habitants et de les manger au milieu d'un grand tam-tam en se livrant à de copieuses libations. Il a encore deux autres moments de réjouissances dans l'année, l'époque de la chasse aux éléphants et celle de la moisson.

Bangasso n'a pas l'organisation militaire déjà perfectionnée de Rafai et de Zemio. En raison du caractère turbulent des N'Sakaras, les fusils ne leur sont distribués qu'au moment de s'en servir. En temps de paix, Bangasso les garde dans ses magasins. Du reste, l'arme véritable du N'Sakara est la sagaie qu'il manie avec une dextérité remarquable. Elle est dans sa main une arme plus redoutable que le fusil. Bangasso a à la tête de ses troupes un chef de guerre d'un grand courage, nommé Mada-Babongo, d'origine N'Sakara. Son homme de confiance, celui de qui il prend conseil pour toutes les affaires commerciales et intérieures, s'appelle Pouapoua, dit Sangarti, d'origine A'Zandé. D'ailleurs, Bangasso fait tout par lui-

même, et aucune chose importante n'échappe à sa vigilance.

Le sultanat de Bangasso est arrosé par le M'Bomou et son grand affluent, le Bali, rivière aux rivages d'une végétation luxuriante. L'intérieur du pays, surtout du côté du sultanat de Rafai, est fort mouvementé, mamelonné, coupé de larges et profondes vallées, souvent marécageuses, dans lesquelles errent des troupeaux d'éléphants.

En somme, Bangasso, homme puissant, mais trop débonnaire, nous fut utile et prépara notre exode chez son puissant voisin, qui est d'un tout autre caractère.

§ 2

Le Sultanat de Rafai.

Nous abordâmes au pays de Rafai, d'ailleurs parent de Bangasso, par la rivière Moï, affluent du M'Bomou, et très voisin de Chinko. Rafai est le fils d'un sultan Bandjia, Rafai-Benghi, qui a presque toujours habité la région du M'Bomou, où il vit encore aujourd'hui. Dans son enfance, il fut envoyé auprès de Ziber, qui aimait à s'entourer des fils de tous les grands chefs de la contrée, otages dont la présence à sa cour lui permettait de soutirer une grande quantité d'ivoire. Rafai y resta jusqu'au rappel de Ziber en Égypte. Et pendant ce temps, il assista, impuissant, aux razzias que celui-ci faisait exécuter en son propre pays. Il revint auprès de son père, auquel il succéda quelque temps après.

Soliman-bey ayant été tué, Gessi-Pacha occupa Dem-Ziber au nom du Gouvernement égyptien. Rafai se mit en relation avec ce gouverneur du Bahr-el-Ghazal et draina, pour le compte de l'Égypte, tout l'ivoire de la région jusqu'à l'Ouellé, limite extrême où s'étendait le privilège du Gouvernement du Caire. Aussi Gessi-Pacha, habile politique, qui avait l'habitude de protéger les chefs païens au détriment des musulmans, céda a Rafai de vastes territoires au nord, dans le Dar-Banda, et donna

de la sorte à son allié un sérieux agrandissement de puissance et de territoire.

Gessi-Pacha revint en Égypte. Son successeur Lupton-Bey eut également des relations très suivies avec Rafai, et usa largement de son influence pour procurer à son gouvernement une provision considérable d'ivoire. Survint la prise de Dem-Ziber par les Derviches, qui descendirent jusqu'au pays des Gabous où dominait Rafai et y opérèrent de grandes razzias. Rafai fut obligé de leur céder et repassa le M'Bomou. Il se maintint pendant quelques années entre le M'Bomou et le Ouellé. Il eut maille à partir avec Djabbir, mais toutefois, malgré les armes et les munitions que ce dernier recevait des Arabes des Falls, il sut résister jusqu'à l'arrivée des Belges. A ce moment, d'accord avec Zemio qui, en son absence, s'était annexé son pays, il put réoccuper le territoire de ses ancêtres. Il eut alors des relations fort cordiales avec M. de la Kethulle et facilita énormément la marche de cet officier et des agents de l'État Indépendant sur Katuaka et le fort de l'Adda, et même, il put lui fournir une troupe auxiliaire de 300 fusils.

Rafai était un homme au physique puissant, à l'âme très énergique, digne en un mot de commander à la troupe parfaitement organisée de ses 2.000 hommes armés de fusils, qu'il tenait complètement dans sa main. Il vient de mourir et c'est son fils, Ethman (1), jeune homme de dix-huit ans, qui lui a succédé. Ethman parle très correctement le français, qu'il a appris dans ses relations avec les officiers de notre pays qui ont séjourné chez lui. Le frère de Rafai, Sandou, n'accepte pas son autorité et cherche actuellement à s'emparer du pouvoir. Mais Ethman triomphera, soutenu qu'il est par le gouvernement du Haut-Oubangui, dirigé par M. Bobichon

Rafai étend assez loin sa domination; il commande au groupe très important des Gabous; il a également sous ses ordres des N'Sakaras, des Biris, des A'Bandas et quelques A'Zandés.

---

(1) Forme locale du nom « Othman ».

Son pouvoir est absolu et même despotique. Personne n'a le droit de chasser les éléphants dans la forêt et d'y couper un seul arbre, d'engager un seul travailleur sans l'autorisation expresse du sultan.

L'administration y est toute militaire; chaque chef est chargé d'envoyer dans les villages un de ses soldats soit pour recruter les hommes de guerre, soit pour recouvrer l'impôt, soit enfin pour réunir les hommes de corvée ou de transport.

Tous les ordres sont donnés chez les sultans par des clairons qui les transmettent aux hommes de leur entourage et aux chefs qui sont près d'eux. Ces sonneries sont Belges ou Turques. Le signal du réveil et de l'extinction des feux est donné par les clairons et tambours réunis, qui forment une véritable fanfare européenne, ce qui provoque toujours l'étonnement du nouvel arrivé. Les sultans, d'ailleurs, entre eux, se piquent d'avoir les meilleures sonneries.

Le pays est arrosé par le Moï, le Chinko et son grand tributaire le Babado, et le Ouarra. Toutes ces rivières ont de nombreux affluents qui se déroulent en éventail sur tout le pays et coulent sous de vraies voûtes d'une impénétrable verdure. Entre ces cours d'eau, la contrée disparaît sous des savanes d'une immense étendue. M. Ch. Pierre visita le pays compris entre Darbaki, Rato et Yango, avant de partir pour le bassin du Tchad. M. Raymond Colrat reconnut le cours du Chinko et M. Bourgeau suivit et éclaira la route de terre parallèlement au M'Bomou, de Bangasso jusqu'à Sandou.

§ 3

Le Sultanat de Zemio.

L'autorité incontestée de Rafai nous permit d'avoir de suite une quantité de porteurs suffisante pour nous transporter directement au sultanat de Zemio, qui est le plus considérable et le

plus important de toutes ces régions. Il va depuis le Ouellé au sud jusqu'au 8° de latitude nord.

Zemio-Tikima est un Avangouro et fait par conséquent partie des deux castes nobles des A'Zandés. Ses ancêtres, N'Goura, Mabengué, Nounga, originaires de la rive gauche du bas M'Bomou remontèrent en conquérants jusqu'au bassin du Nil, où plusieurs membres de sa famille résident encore, tel M'Bio, qui eut jadis des relations avec Schweinfurt et aussi Tamboura, son parent.

Ce fut Tikima, son père, qui porta le sultanat à son apogée de puissance et de gloire. Il traita d'égal à égal avec les Turcs et Ziber, qui n'eurent pas toujours l'avantage avec lui. Mais, nouveau Charlemagne, il eut la douleur, vers la fin de sa vie, de voir ses possessions ravagées par les bandes de Ziber. Celui-ci, trahissant les lois de l'amitié et de la parenté (il était l'ami de Tikima qui lui avait donné sa fille), razzia même les populations de Tikima et de son oncle Mofio, son ancien pourvoyeur d'esclaves, et emmena en captivité le frère de Zemio, Katanga, ses cousins, Rinda, Ferrara, etc... et son fils aîné, Beddoué, encore à la mamelle et tous, tant sultans ou fils de sultans qu'ils sont, portent encore avec rage sur leur figure l'ineffaçable marque de l'esclavage de Ziber.

Le Zemio-Tikima d'aujourd'hui, qui se fait appeler Ibra ou le Fort, a 45 ans, de grande taille, d'une tenue et d'une urbanité irréprochables, est fort intelligent. Les Belges le tiennent pour un homme absolument supérieur, ils en eurent, d'ailleurs, d'heureuses preuves, soit dans leur expédition au Bahr-el-Djebel, à laquelle Zemio prit part en personne accompagné de 500 bazinguers ou hommes d'armes, soit dans la fondation de leur établissement de la Moudria-Prince-Albert, par Beddoué et Katanga, sur le Borou, affluent du Bahr-el-Homr.

A l'arrivée de Gessi-Pacha au Bahr-el-Ghazal, les déprédations de Ziber et des autres agents du Caire cessèrent complètement et Zemio eut dès lors d'excellentes relations avec le Gouvernement égyptien et spécialement avec Lupton-Bey. Il fit avec lui plusieurs expéditions pour le compte de l'Egypte. En

1884, l'insurrection mahdiste éclata. Zemio ne put arriver à temps pour secourir Lupton qui, trahi par ses troupes, travaillées par Ziber-Arbab, dut rendre son épée à Karmallah, lieutenant du Mahdi.

Karmallah, non content de la prise de Dem-Ziber, descendit jusqu'à deux journées du M'Bomou, à côté de Bakary où Zemio lui infligea une défaite sérieuse et le força à quitter le pays.

Zemio fut donc un ami loyal et un guerrier remarquable.

Ce fut, d'ailleurs, grâce à sa puissance et à son loyalisme que nous dûmes de pouvoir rayonner en toute sécurité à travers ses vastes domaines, explorer la rivière Ouarra, la région des Biris, des A'Karés, des Pambias, reconnaître Dem-Ziber et Buko, les pays Kreisch et Golo, les territoires des Sérés, des Bassiris, le haut M'Bomou et le groupe important des A'Zandès qui l'occupent et aboutir enfin au sultanat de Tamboura dans le Bahr-el-Ghazal.

D'ailleurs, ce fut à la grande influence de M. Liotard, dont je m'étais particulièrement recommandé auprès de Zemio, que je dus de pouvoir mener à bien, tant au point de vue commercial qu'au point de vue scientifique, les recherches que je m'étais proposées au cours de ce voyage.

Zemio possède une force militaire très considérable, environ 4.000 fusils, dont 2.000 à tir rapide et a, dans la personne de son fils aîné, Beddoué, âgé de 28 ans, un chef de guerre aussi audacieux qu'intelligent. Ces sultans réservent peut-être de désagréables suprises aux Européens et il est probable qu'à la la mort de Zemio, ce sera de chez son fils Beddoué que partira le signal de la révolte contre les étrangers,

Le principal commandement est confié au frère du sultan, Katanga, également réputé pour son courage. D'anciens ascaris du gouvernement égyptien, caporaux et sergents, qui firent campagne avec Lupton et Gessi, et qui, à la suite de l'incursion mahdiste vinrent se réfugier chez Zemio, dirigent en sous-ordres les troupes composées surtout d'A'Zandés purs, de Kreischs et d'Arabes du Darfour établis chez Zemio. Ces troupes, dissémi-

nées sur un immense territoire, n'ont ni la discipline, ni la cohésion de celles de Rafai, mais elles sont peut-être plus courageuses.

Il n'en est pas moins vrai que le sultanat de Zemio est le plus important de ces régions, tant au point de vue commercial qu'au point de vue politique et militaire. Il jouit depuis plus d'un siècle d'une véritable organisation. Malheureusement, par sa position à cheval sur le M'Bomou, mi-belge, mi-français, il échappe à tout contrôle et à toute action énergique. Zemio se rend bien compte de sa situation et ne se décidera jamais à quitter sa montagne des bords du M'Bomou pour descendre à l'intérieur des territoires belges ou français.

Quant à vouloir, pour s'affranchir de cette situation, créer un sultanat uniquement français au profit d'un des fils du sultan, ce projet ne donnerait aucun résultat. L'autorité de Zemio est trop grande; il n'en sortirait que des luttes sanglantes et la désorganisation du pays. Il faut attendre sa mort pour liquider la situation, et encore sera-t-il convenable d'agir avec beaucoup de prudence et de soutenir par une forte troupe de milice, le candidat français qui serait, à mon avis, Zemio-M'Bomou, le fils préféré du sultan, à l'encontre de Beddoué.

Malheureusement, au grand détriment de l'avenir du pays et sans qu'il soit possible de leur faire entendre raison, Zemio et Rafai, Bangasso et Tamboura, sont en relations constantes avec les marchands du Kordofan, du Darfour et du Ouadaï, dont quelques-uns ont des établissements fixes dans ces régions : de là, un commerce d'esclaves en pleine activité, qui, joint à l'anthropophagie existant encore chez certaines peuplades soumises à ces sultans et à la polygamie immodérée de ceux-ci ou des chefs, ne contribue pas peu à réduire ce pays à une population très clairsemée. Déjà, en 1871, Schweinfurt, témoin des ravages causés par la traite, s'émut au sujet de l'avenir de ces régions et dernièrement encore, le docteur Cureau, dans un travail très documenté, estimait qu'il n'y avait plus qu'UN seul habitant par kilomètre carré !

De par la dernière convention du 21 mars 1899, les terri-

toires de Zemio dans le Bahr-el-Ghazal sont devenus anglais. Zemio a donc maintenant à traiter avec les Anglo-Egyptiens comme avec les Français et les Belges : de là, troisième difficulté politique. Nous venons, en effet, d'apprendre que le Sirdar commandant l'armée d'Omdurman vient de faire occuper Dem-Ziber et à envoyé à Zemio une lettre avec des pavillons turcs, le priant de renouer avec lui les anciennes relations commerciales qu'il avait entretenues avec le Gouvernement Egyptien et de faire parvenir à Rafai et à Bangasso, la même demande avec les mêmes pavillons.

§ 4

Le Sultanat de Tamboura.

Dès les premiers jours de janvier 1899, grâce aux bons offices de Zemio et au concours si empressé et si dévoué de M. le Dr Cureau, nous pûmes atteindre le bassin du Nil. M. Bourgeau nous y avait précédés de quelques jours ; ses relations déjà anciennes avec le sultan Tamboura qu'il avait visité en 1896 avec le capitaine Hossinger, lui avaient permis d'organiser et de faciliter notre transport jusqu'au Soueh.

Malheureusement, nous étions déjà en route quand, en février 1899, M. le Commissaire délégué Cureau me fit connaître l'évacuation de Fashoda, que nous ignorions encore, faute de moyens de communication avec le Nil. Nous ne pouvions dès lors songer à rejoindre Marchand dans ces difficiles contrées, où il avait déployé le courage et l'énergie que l'on sait. Toute notre tâche fut dès lors de nous documenter sur les pays que nous occupions, d'y développer notre influence commerciale et de nous enquérir des moyens possibles pour faire communiquer les deux bassins, maintenant français, de l'Oubangui et du Tchad.

Tamboura, comme Zemio, est de la race noble des Avangouros. Son sultanat est assez considérable et de formation

récente. Son influence s'étend jusqu'au pays des Djengués ou Dinka, avec lesquels, d'ailleurs, il est en fort mauvais rapports par suite des razzias qu'il y exerce. Il a comme voisin, au sud, le sultan N'Doruma, Avangouro également, avec lequel nous eûmes quelques relations ainsi qu'avec Riquita, fils aîné du puissant M'Bio, qui vint nous voir à Tamboura, où nos rapports furent des plus cordiaux. D'ailleurs, ces deux sultans possédaient des enclaves considérables sur la zone d'influence française.

Tamboura a sous sa domination une partie de la population Pambia, qui habite une série de hauts plateaux, d'aspect pittoresque, qui se déroulent au sud du sultanat; il commande également aux Mittous, Bongos, Golos, Bellandas et A'Zandés du sud. Par son intermédiaire, nous pûmes entrer en relations avec quelques-unes de ces populations, ce qui permit de prendre sur elles des notes ethnographiques fort intéressantes. M. Colrat, lui, dirigea ses recherches sur Dem-Bekir et Fort-Desaix par Koutchouk-Ali. C'est à ce point que M. le capitaine Roulet, qui venait d'exécuter sa remarquable marche de Tamboura jusqu'à Gaba-Schambé, nous mit en rapport avec le chef N'Doggo-Limbo, avec les Djours et les Djengués.

Entre le poste des Rapides sur le Soueh et Fort-Desaix, s'étend une vaste brousse, fort giboyeuse, et où les éléphants abondent.

Là fut le point terminus de notre expédition commerciale.

§ 5

Voyage de M. Ch. Pierre de Rafai à N'Dellé.

Je ne puis terminer ces quelques notes historiques sans faire mention du voyage exécuté par mon collaborateur et ami, M. Ch. Pierre qui, parti de Rafai, malgré des difficultés considérables, parvint à rejoindre heureusement M. Mercuri à N'Dellé.

Mon but, en l'envoyant à N'Dellé, résidence de Mohammed-el-Snoussi, était d'obtenir une connaissance certaine de la route commerciale suivie habituellement par les caravanes musulmanes, venant du Ouadaï et se dirigeant à travers le Dar-Rounga et le Dar-Banda jusqu'aux sultanats de Rafai et Bangasso, de se procurer tous les renseignements scientifiques sur les populations à peu près inconnues du Dar-Banda, et ainsi de créer un nouvel itinéraire entre l'Oubangui et le bassin du Tchad.

Parti de Rafai, fin mai 1897, M. Ch. Pierre séjourna quelque temps à Rato pour organiser sa caravane avec l'aide des musulmans qui y séjournaient. Puis il traverse le Bali à la hauteur de Basso, le N'Dourou, la Ouaka, la Koubou, affluents de cette même rivière, longe le lac Bangou, et arrive enfin chez Yango, l'un des chefs les plus importants du Dar-Banda, qui fut longtemps en guerre avec Rafai, dont il finit par être le prisonnier, en mars dernier.

Là, M. Ch. Pierre se rencontra avec Hadj-Mohammed-el-Fellati, représentant officiel, dans cette région, d'Ibrahim, sultan du Ouadaï, et affilié à la secte des Snoussia. De Yango, il gagna la Kotto ou la Kouta, selon que prononcent les indigènes, après une marche pénible dans la direction du N. N. O. et la traversa à Bara, le 8 juillet. A cet endroit, cette rivière avait à cette époque 100 mètres de largeur sur une profondeur de 2^{m}50 à 3 mètres. Il s'avance, toujours dans la même direction, par des chemins à peine frayés, traverse la Pipi, aborde la vaste et intéressante tribu des Tambagos où il est fort bien accueilli (13 juillet). Un peu plus loin, au village de Bengué, il franchit le Boungou, affluent de la Kotto, traverse les anciennes plantations des Angaïas et des N'Gaos, ravagées par les bandes de Rabah et le 2 août se heurte au massif rocheux de Béré-Béré, d'une altitude d'environ 600 mètres, qui offre dans ces grandes plaines une perspective pittoresque, des falaises de 40 à 80 mètres d'élévation, dominant une mer de sable, qui dut être aux premiers jours un océan véritable. Ces immenses falaises cachaient des grottes naturelles et très profondes, encore enfumées, que les indigènes lui indiquaient comme ayant été la résidence de

Rabah et de ses troupes durant l'époque de ses razzias dans le Dar-Banda.

Après avoir descendu le Béré-Béré, M. Pierre, dès lors dans le bassin du Tchad, rencontra le Goungoudirou, affluent du Bahr-el-Abiad ou Chari, qu'il atteignit également un jour après. Il traversa ensuite successivement le Bangoran et la M'ba, qui coule entre des falaises et des monolithes remarquables, blocs erratiques des premiers âges ou simples menhirs taillés dans les couches ferrugineuses par la violence des torrents, et le 10 août, arriva enfin chez Snoussi à N'Dellé, où il eut la joie de rencontrer M. Mercuri, arrivé depuis quatre mois, du poste de Gribingui. Ses peines étaient finies. C'est là qu'il apprit la mort de M. de Béhagle, pendu, disait-on, par Rabah. M. Pierre ne se doutait guère que nous redoutions alors pour lui et M. Mercuri le même sort, les sultans du M'Bomou nous représentant Snoussi comme allié de Rabah. Je dois dire pourtant que M. Pierre a rapporté sur Snoussi la meilleure impression et n'a eu qu'à se louer de ses services.

La direction générale de son voyage fut à peu près N. N.O. en infléchissant vers le N. E. à la fin du parcours. Le pays était totalement inconnu ; les populations traversées et étudiées par M. Pierre appartiennent toutes au groupe A'Bandas. Ce sont : les Vidrés, les Ouassas, les Tambagos, les M'Bellés, etc.

M. Pierre, pour mener à bien cette expédition et accomplir cet itinéraire de 750 kilomètres, n'avait avec lui que deux tirailleurs sénégalais et 40 porteurs. Ceci fait son éloge. Je me borne à constater le grand intérêt de ce voyage.

De N'Dellé, M. Pierre gagna le poste de Gribingui par la route déjà suivie par M. Mercuri. Là il eut la bonne fortune de rencontrer M. Gentil qui se mit à sa disposition, avec son obligeance ordinaire, et lui procura tout ce qui lui était nécessaire pour assurer commodément son retour. M. Ch. Pierre vint enfin nous retrouver à Rafai par la route la Kemo-Oubangui-M'Bomou.

CHAPITRE III

§ 1er.

Ce qu'est un Sultan du M'Bomou et du Bahr-el-Ghazal.

Nous avons beaucoup parlé des sultans rencontrés dans notre voyage au centre de l'Afrique.

D'où viennent-ils ? Que sont-ils ?

Ils sortent tous de la tribu conquérante des A'Zandés, race « Nuba » originaire du M'Bomou, divisée elle-même en deux castes, d'où sont sortis les maîtres de ces contrées :

1° La tribu des Avangouros ;

2° La tribu des Bandjias.

De la première sont issus les sultans Zemio, Sassa, Tamboura, N'Doruma, Riquita, M'Bio, etc., etc.

De la deuxième Rafai, Djabir, Bangasso, etc., etc.

Les Bandjias se cantonnèrent dans le bas et le moyen M'Bomou et vers le Ouellé. Les Avangouros remontèrent jusque dans le bassin du Nil. Les A'Zandés sont un type de « Brachycéphales » c'est-à-dire, à tête carrée, aux coins arrondis et à crâne ovoïde. Ils sont longs de buste et courts de jambes, ce qui ne leur enlève pas pourtant toute élégance.

Ces sultans centre-africains peuvent donc être comparés à nos grands feudataires issus de la race franque. Ce sont de gros propriétaires terriens, qui, autour de leur zériba principale, sur tout leur territoire, dans un périmètre souvent fort étendu ou

sont cantonnées les populations autochtones, ont installé des zéribas secondaires, métairies féodales, dont la direction est confiée à un parent ou à un chef dévoué, vassal du sultan suzerain.

Ils ont pour mission spéciale de veiller aux cultures ; donnent aux sultans leurs propres fils et les fils de leurs chefs, qui remplissent auprès d'eux le rôle de pages, espèces de mignons, hommes de confiance, comme les fils des seigneurs français l'étaient de nos rois, spécialement des Valois. Ils leur fournissent aussi les jeunes esclaves pour être façonnés à l'art de la guerre, pour être mis en apprentissage près des bazinguers qu'ils accompagnent partout dans la brousse et dont ils portent les armes. Ce sont eux également qui trouvent les jeunes filles destinées à être mariées à leurs hommes d'armes ou aux chefs des tribus soumises. Car au sultan seul, sauf pour les grands chefs, appartient le droit de distribuer les épouses et de présider au mariage de ses sujets. Ceux-ci doivent payer l'impôt en nature : mil, maïs, sorgho, etc..., et fournir aux corvées de transport.

§ 2

Relations des Sultans et des Belges.

Les sultans du M'Bomou possèdent dans l'État Indépendant des territoires plus ou moins étendus, qui échappent malheusement à toute influence française. De là des contestations qui gênent plus ou moins les transactions et les gêneront encore davantage plus tard, à mesure qu'elles se développeront.

Pourtant, l'État agit à leur égard avec beaucoup plus de ménagements qu'avec les peuplades qui lui sont directement soumises. Il leur laisse le « self dominion » l'autonomie, considère les sultans comme ses alliés, les exonère, en apparence, des tributs en caoutchouc et ivoire, mais il leur adresse des

cadeaux annuels dont le plus important est remis à Zemio et est d'une valeur d'environ 5,000 francs; plus, d'autres cadeaux trimestriels et occasionnels, et ceux-ci savent qu'ils sont tenus en retour d'y répondre par un envoi considérable de caoutchouc et d'ivoire surtout, ce qui porte un fort préjudice au commerce français; car c'est de la partie française la plus dépeuplée de son sultanat qu'il tire le plus d'ivoire. C'est là un impôt habilement déguisé et qui, sous prétexte de politesse, est régulièrement servi à l'État. L'État demande également aux sultans des engagés volontaires pour être incorporés dans les milices du Congo et s'en sert comme intermédiaires auprès des Arabes pour lui fournir des troupeaux de bêtes à cornes et des montures, en ayant soin d'exiger du sultan qu'une fois la transaction terminée, les Arabes ne doivent plus séjourner sur le territoire de l'État. Double bénéfice : il nationalise la jeunesse des territoires belges des sultanats, les asservit à ses intérêts pour l'avenir, rend ainsi difficile leur future annexion à l'influence française et de plus donne aux Arabes une haute idée de sa puissance, tout en rendant l'État impénétrable aux influences de l'Islamisme.

Ainsi, lors de leur arrivée en 1889-90 dans les sultanats, les Belges surent user habilement des chefs du pays qui les secondèrent de leur mieux dans leur marche vers le nord et vers l'est, soit vers le Chari, soit vers le Bahr-el-Homr, le Bahr-el-Ghazal et le Bahr-el-Djebel.

D'ailleurs, les Belges payèrent royalement. Ils donnèrent aux sultans des fusils à piston et à tir rapide, voire même un canon à chacun d'eux, des munitions, des vêtements et d'autres menus cadeaux, notamment des sommes d'or et d'argent. Il est vrai que la livraison des armes à feu perfectionnées aux peuplades africaines est internationalement défendue!

Les Belges eurent le tort d'exiger beaucoup trop des sultans, soit pour la livraison de l'ivoire, soit pour la récolte du caoutchouc qu'ils ne purent jamais obtenir d'un façon régulière, soit pour la corvée des transports et ils leur firent trop sentir le joug que leur force brutale pouvait faire peser sur

leur épaules. Les sultans à la longue le comprirent, s'arrêtèrent dans leur élan généreux et quand M. Liotard apparut, ils surent distinguer immédiatement les relations si amicales qu'ils avaient avec leur nouveau gouverneur, des ordres impératifs à peine voilés des agents de l'État Indépendant. Le doigté habile et la condescendance humanitaire de M. Liotard les conquirent et si n'étaient les livraisons d'armes à feu que les Belges leur délivrent déloyalement contre tous les traités, malgré les cadeaux de ces derniers, ils n'auraient plus de commerce qu'avec les Français, ce qui arrivera sous peu, si les traités internationaux sont respectés. Dont acte pour notre civilisation avant tout humanitaire et républicaine.

Aussi, est-il fort regrettable que la délimitation des deux territoires français et belge ne soit pas reportée, du consentement des deux nations, jusqu'à l'Ouellé.

L'État n'y perdrait guère, la région entre l'Ouellé et le M'Bomou restant sous la domination des sultans; et l'influence française et ceux-ci y gagneraient la tranquilité d'une domination uniforme, pendant que le commerce éviterait des difficultés fort désagréables et connues de tout le monde. Il me semble que l'État, qui ne tire du reste que de médiocres profits de cette région, ne désirerait pas mieux que de transiger sur ce point avec le Gouvernement français, moyennant quelques concessions à déterminer. D'ailleurs, l'Ouellé, long fleuve qui s'enchevêtre jusque dans les sources du Bahr-el-Djebel, serait plutôt fleuve limite que le M'Bomou qui s'arrête subitement aux sources du Bahr-el-Ghazal. Cette question devrait être très sérieusement mise à l'étude par les deux gouvernements.

§ 3

Politique à suivre avec les sultans dans les régions françaises.

En dehors de nos relations avec nos voisins de l'État Indépendant, il y a à traiter du meilleur mode de rapports à avoir

avec les sultans eux-mêmes, soit directement dans l'administration de leur district, soit extérieurement dans le concours que nous pouvons, le cas échéant, en tirer pour notre expansion à travers l'Afrique centrale jusqu'au Ouadaï inclusivement, placé, d'ailleurs, dans notre zone d'influence et où nous devons à tout prix empêcher nos rivaux de s'imposer.

A. — Politique administrative intérieure

La traite.

Nous devons d'abord, autant pour notre propre intérêt que pour celui de la civilisation, engager les sultans à cesser la traite avec les marchands du Ouadaï, du Darfour et du Kordofan, qui sont fréquemment en relations avec eux, mais seulement sur les frontières, à cause des obstacles apportés par le Gouvernement français. Ils ruinent et dépeuplent le pays. On a beau faire : le mal paraît presque incurable; les sultans sont rebelles à toute observation : « l'homme indigène, c'est leur « marchandise, nous répondent-ils, comme les perles, la bim- « beloterie et les fusils sont la nôtre. C'est la monnaie d'échange ». Donnons une idée de ces transactions immorales : une femme nubile est troquée contre un âne; quatre boys mâles et jeunes contre un bœuf. Les sultans, Zemio spécialement, si intelligent, tout en comprenant le dommage causé à leurs intérêts par ce trafic, se refusent absolument à le supprimer, même à l'endiguer, soit par habitude, soit pour équilibrer leur budget toujours vacillant. Je ne vois qu'un seul moyen qui, sans nous mettre en guerre avec ces potentats, puisse les amener à résipiscence : c'est d'agrandir sur une large échelle notre commerce avec eux et, en leur procurant ainsi des ressources suffisantes, les conduire peu à peu à abolir d'eux-mêmes cet échange condamné par la civilisation, à le transformer d'abord en esclavage domestique, forme momentanément tolérable et qui existe du reste déjà, pour arriver par degrés insensibles au servage et enfin à l'émancipation quand les temps seront venus.

C'est l'évolution d'ailleurs suivie par les peuples civilisés d'Europe depuis l'antiquité jusqu'à notre grande Révolution.

Paganisme des sultanats.

Une des choses les plus remarquables du peuple A'Zandé, c'est qu'il est absolument rebelle à la religion musulmane, alors que partout, dans le continent africain, l'islam règne à peu près en maître. Cependant les chefs en ont adopté et le costume et l'organisation des cérémonies et des fêtes. Mais les populations soumises sont restées fétichistes. Quant à la race dominante, les A'Zandés, peuplade de culture relativement élevée, elle se confine dans un scepticisme très spiritualiste, croit à la transmigration des âmes, ce qui donnerait corps à notre première opinion, que par les Nubas, les Bantus et les Égyptiens, ils descendraient des Indo-Européens, ces inventeurs de la métempsychose.

Cette résistance à l'envahissement de ces contrées par l'esprit musulman est un grand avantage pour la France et le Gouvernement français doit augmenter encore cet obstacle à l'infiltration de cette religion dangereuse pour nos intérêts, tout en maintenant avec les Arabes nos relations commerciales, mais en les confinant, comme les Belges, sur nos frontières.

B. — Politique extérieure

Comme je l'ai dit plus haut, dans l'aperçu historique des sultanats, nous devons peut-être redouter pour l'avenir des désagréments avec les fils des sultans actuels Zemio et Bangasso. Mais, je le sais, jusqu'à leur mort, nous n'avons rien à craindre. Aussi, puisque très prochainement, nous devons occuper effectivement les régions du Dar-Rounga, du Dar-Silah, du Dar-Aboudimah, et du Ouadaï proprement dit, ne pourrions-nous pas nous appuyer sur la puissance de ces sultans païens et sur leurs troupes déjà parfaitement organisées et armées, à

la moderne de fusils à tir rapide, dont elles connaissent fort bien le maniement, pour contenir et endiguer l'influence toujours grandissante du musulmanisme religieux et commerçant qui menace d'envahir l'Afrique entière et sera bientôt un péril fort dangereux pour notre domination sur le Continent Noir? Ces troupes des sultans, à peu près semblables aux Bambaras dont sortent nos tirailleurs sénégalais, soldats de première valeur, pourraient être pour nous des sentinelles avancées, ou bien échelonnées en garnison sur toute notre route, sur le Chari, jusqu'au Tchad, nous garantiraient sérieusement contre le fanatisme des fils du prophète, comme les milices annamites et tonkinoises nous protègent contre l'envahissement des Chinois. Nous aurions alors toute sécurité dans la région du M'Bomou; nous donnerions en même temps un aliment suffisant à l'ardeur belliqueuse des fils des sultans; nous ferions de leurs soldats de véritables troupes françaises et nous transformerions le centre de l'Afrique en une nouvelle France.

DEUXIÈME PARTIE

SOMMAIRE

CHAPITRE PREMIER

CONDITIONS CLIMATÉRIQUES ET OROGRAPHIQUES.

§ 1er.

Climatologie.

Tout le monde sait que le bassin du Congo, à l'extrémité nord duquel se trouve le territoire des Sultans, est formé, comme toute l'Afrique d'ailleurs, par une série de terrasses, dont on peut distinguer trois systèmes parallèles entre eux du sud au nord, et perpendiculairement au Congo et au M'Bomou.

1° La terrasse unique de l'embouchure, dominée par les Monts de Cristal, où le Congo s'étrangle par deux fois en forçant les passes de cette chaîne ;

2° Le système des trois terrasses M'Bomou-Ouellé-Oubangui, Kasaï et Lualaba, dont l'ensemble forme la gigantesque cuvette du Congo, et où se trouvait jadis une mer intérieure dont le grand fleuve est le débouché, comme le Bosphore l'est de la Mer Noire ;

Le troisième système comprend à lui seul sept terrasses, aux pentes abruptes, sur le versant du Congo, très adoucies du côté de l'Océan Indien, qui vont en s'abaissant au nord vers le M'Bomou des sultans, entourant presque entièrement le bassin Congolais depuis les sources du Kasaï, jusqu'à la séparation des bassins du Chari-M'Bomou-Nil. Ses derniers contreforts décrivent un immense demi cercle, fermé par les Monts de Cristal.

rompu à certains endroits, en passes, par où s'écoulent les eaux de la région supérieure du Nsilo, des lacs Banguelo et Moëro par la Lualaba, des lacs Tanganyká et Kivu par la Lukuga, et enfin celles de notre M'Bomou-Ouellé par le Haut-Oubangui, aux passes principales de Mobai et surtout de Zongo. C'est précisément sur le M'Bomou, au nord de l'immense cuvette, que se trouvent les territoires soumis aux sultans Bangasso, Rafai, Zemio. Le sultanat de Tamboura est à cheval sur les eaux du Bahr-el-Ghazal et du M'Bomou.

Le centre de la chaîne du Mitumba est fort élevé ; le massit Virungo entre les lacs Kivu et Albert-Édouard, faîte du partage des eaux du Nil et du Congo, atteint 5.000 mètres ; le Revenzori, entre les deux lacs Albert-Édouard et Albert, monte à 5.500 mètres. Mais la chaîne s'affaisse rapidement après le lac Albert, descend à 1.270 mètres aux sources de l'Ouellé pour ne donner enfin que des contreforts de 700 mètres, qui séparent les bassins des trois grands fleuves, Nil, Chari, Oubangui ; malgré cette faible altitude, elle rejette leurs cours en trois directions différentes, Méditerranée, lac Tchad et Océan Atlantique, comme le dos si peu élevé d'Orléans rejette, à des embouchures si opposées, la Seine, la Loire et la Saône ; comme la médiocre élévation du Matto-di-Grosso, dans l'Amérique du Sud, renvoie à des mers bien éloignées les unes des autres, l'Orénoque, le Paraguay, et l'immense Amazone, le frère aîné du Congo.

D'ailleurs, le Congo est bien l'Amazone de l'Afrique. Comme lui, il court parallèlement à l'Équateur et comme lui reçoit des affluents des deux côtés de l'Équateur, qui donnent à son débit l'afflux successif des deux crues des alizés de l'hémisphère boréal et de l'hémisphère austral et lui permettent d'avoir à peu près un débit uniforme. Enfin, il reçoit ses eaux de l'Océan Indien, dont les nuages poussés par l'alizé, montent la rampe douce de la Mitumba et retombent en cataractes dans la grande cuve. Ce phénomène se manifeste surtout au sud, dans le Katanga où la chaîne offre un obstacle à peine de 1.200 mètres d'altitude, et plus encore au nord, dans le M'Bomou-Oubangui, où le dos de séparation est inférieur à 650 mètres. C'est pourquoi le système

fluvial du Katanga et bien davantage celui du M'Bomou est si développé qu'on pourrait le prendre pour un éventail de ruisseaux, de rivières et de fleuves.

Influence des alizés. — Le M'Bomou, fleuve des sultans, est donc perché sur le faîte du partage des eaux de toute l'Afrique. Mais la masse continentale africaine de l'hémisphère boréal est beaucoup plus considérable que celle de l'hémisphère austral : elle se grossit d'ailleurs de la masse Europasie qui la sépare de toutes les mers jusqu'à l'Océan glacial Arctique, tandis qu'au sud, l'Afrique se termine brusquement à la rencontre des deux grands Océans, Indien et Atlantique. Aussi, l'alizé nord, surchauffé par l'Équateur, brisé par les reliefs continentaux, est-il beaucoup moins fort que l'alizé du sud, qui le refoule jusque vers le 5° nord, c'est à-dire jusqu'au M'Bomou-Oubangui. De là un conflit faisant tournoyer les nuages aspirés par le soleil en un anneau giratoire, fort sombre, qui donne sa couleur grise au ciel de ces régions. Les Français l'appellent le « Pot au Noir » et les Anglais « le Cloud Ring », (l'anneau nuageux). Ses tourbillonnements forment tangentiellement une bande d'orages, génératrice des cyclones et des tornades, à côté de laquelle se juxtapose la zone, calme et sèche dès lors, de l'alizé du nord, dégagé de l'influence perturbatrice de l'alizé du sud.

C'est pourquoi dans la région du M'Bomou, comme à l'Équateur, il n'y a presque pas de petites saisons, (petite saison sèche, petite saison de pluie), mais à peu près seulement les deux grandes saisons alternantes, de pluies abondantes ou de sécheresse absolue. De là, au moment des crues, le M'Bomou-Oubangui draine des eaux d'un volume considérable, et à la période sèche, il n'y a presque plus de fleuve, mais seulement une série étagée de lacs superposés.

Cette dernière saison est la saison des cultures ; les pluies, les cyclones ont broyé et entraîné le sol des hauteurs et précipité dans les vallées les terres fertiles. C'est un peu la vallée du Nil, quand il s'est retiré, avec un éventail de rivières en plus, et, en moins, les lacs artificiels et les réseaux de canaux du Nil qui

ne laissent aucun coin de cette vallée dans l'infertilité. Aussi les plateaux peu élevés du M'Bomou ne sont pas visités par le limon des grandes eaux et restent stériles. Si le pays pouvait, comme nous l'avons déjà insinué, se repeupler; si la main-d'œuvre pouvait se multiplier comme en Égypte et monter, par écluses et lacs aménagés, le limon fécondant des crues jusqu'aux plus élevés plateaux, l'Afrique centrale, l'Afrique de Bangasso, Rafai et Zemio surtout, deviendrait une des plus riches contrées du monde. Le Nil serait dépassé et malgré les préventions pessimistes de beaucoup d'explorateurs, et nos premières préventions à nous-mêmes, cette région, nouvelle France du centre africain, deviendrait, tout autant en ressources agricoles et industrielles qu'en soldats, l'une de nos meilleures colonies. Pour le moment, cela paraît irréalisable, mais le rêve du présent sera-t-il une réalité de l'avenir ?

§ 2

Géologie du M'Bomou.

Sur quels terrains tombent ces torrents diluviens ou ces soleils brûlants? C'est en cela que réside le secret de la Flore par conséquent de la Faune, et par surcroît des ressources de ces régions si difficilement abordables, et qui regardent pourtant à tous les horizons du monde africain.

Le territoire des quatre sultans forme les contreforts nord de la chaîne Mitumba, la seule bien caractérisée de l'Afrique, et sépare la cuve congolaise des deux grands bassins du Nil et du Chari. Elle fait face à l'autre bout, au-delà des Lacs, aux montagnes du Katanga, qui la balancent aux derniers contreforts sud de la même chaîne. Leur analogie de situation nous permettra d'en tirer d'importantes conclusions sur les ressources d'exploitation.

Chose extraordinaire, toute cette grande région semble composée de terrains primaires et si des fouilles sérieuses ne font pas sortir des profondeurs de l'écorce les autres terrains

d'exploitation comme le terrain houiller, ou fécondateur comme le jurassique et le quaternaire, ou si l'industrie et le commerce, surchauffés, ne lui procurent pas un surexcédent de population, sous l'influence d'une fièvre semblable à celle qui conduit les aventuriers d'Europe au Transvaal ou au Klondyke, ces pays redeviendront, comme les contrées fertiles mais dépeuplées de l'Assyrie et de la Palestine, d'immenses déserts.

La composition géologique de la région du M'Bomou est à peu près la même que celle du Katanga : terrains exclusivement primaires, par conséquent, mica, gneiss, micaschites avec des amas considérables de schistes qui colorent en bleu les masses argileuses entraînées des plateaux, ou rencontrées à la descente, au fond des rivières du pays.

Ce terrain primaire est la base de tout le sous-sol, et le sol de surface, modifié par les apports des eaux, en est le résultat. Car, seule la violence des agents atmosphériques, pluies diluviennes, tornades, cyclones, orages, chaleur dissolvante, l'ont transformé en zones de sables, en bancs de cailloux, dans le Haut-Congo, en couches argileuses au fond des fleuves et dans le sous-sol des territoires du M'Bomou, et enfin en argile fangeuse ou micaschite dans la Forêt Équatoriale. C'est à peine si l'on rencontre quelques traces de houille dans les sédiments schisteux et argileux du bassin du Congo.

Ce qui est le trait caractéristique de toute la géologie scientifique et surtout commerciale du bassin, c'est la présence d'un minerai de fer, oligiste, magnétite, limonite, en couches assez immenses pour permettre de dire que le pays est « le pays de fer ».

Au M'Bomou, là où le limon apporté par les fleuves ne s'est pas encore déposé, il n'y a que du fer; tous les plateaux, non inondés par les rivières ou le reflux des crues, sont rouges, rouge de brique, rouge noirâtre, rouge jaune, suivant la quantité de limonite dans le minerai de fer qui les constitue. Cette limonite (sesquioxyde de fer hydraté) est le résultat de l'action violente des eaux du tropique sur l'oligiste ou l'hématite rouge (sexquioxyde de fer anhydre) des sous-sols pénétrés par les torrents. Souvent ceux-ci balayent la couche superficielle

d'humus ou de dépôts sédimentaires, découvrent complètement la couche de limonite, qui s'étend alors en planchers et en nappes considérables sur une très grande étendue, coupées de-çi et de-là par des blocs épars qui semblent jaillir de la masse, ou bosselées par des rugosités multiples.

Cette abondance du minerai de fer explique l'état avancé de la fabrication et du travail de ce métal par les indigènes. Leurs armes actuelles, lances, flèches, si connues, en sont la preuve. Même ils ont su travailler artistiquement le minerai lui-même comme le prouvent certaines pièces curieuses découvertes dans cette région : la hache du commandant Christiens, trouvée au confluent de l'Ouellé et du Bomokandi et celle qu'Emin Pacha rencontra sur le M'Tim dans le Haut-Ouellé.

Cependant les indigènes n'exploitent que la limonite, non l'oligiste-mère trop difficile à réduire. Ils laissent aux grandes pluies le soin de la transformer en limonite; ils achèvent son œuvre après.

Il semble qu'à cause de ces richesses ferriques si considérables, on pourrait créer dans l'Afrique centrale de grands établissements métallurgiques.

Mais la houille manque. Les indigènes se servent de charbon de bois et si la grande industrie voulait exploiter la limonite-magnétite du Congo, elle ne ferait de la grande forêt équatoriale elle-même qu'une bouchée.

Cuivre. — Les indigènes exploitent aussi les quelques minerais de cuivre qui se trouvent sur les terrains de l'État Indépendant, rive gauche du M'Bomou, beaucoup moins considérables d'ailleurs à la surface que dans le Katanga. Ils sont, dans le bassin congolais, mélangés à la limonite et forment la pyrite cuivreuse, dite en France chalcopyrite. C'est là, paraît-il, que d'après les Belges, les A'Zandés s'alimentent de ce métal qui leur sert tout à la fois d'ornement et de monnaie. Mais ici, comme partout dans le centre africain, la houille manque et le minerai de cuivre ne peut être réduit. Le charbon de bois n'en permet qu'une exploitation très limitée.

Or.— Au-dessus du grès rouge de la cuvette, vers le sud surtout, se trouve une couche de grès blanc qui, dans le Katanga, passe par-dessus les Monts Mitumba et pénètre dans les cuvettes Zambézienne et Orangiste, jusqu'à la triple terrasse au pied de laquelle est assis Cape-Town, ce qui pourrait conduire à conclure avec quelque vraisemblance que les veines aurifères du Transvaal se prolongent en dessous des couches ferrugineuses jusqu'à l'Ouellé-M'Bomou, sous la Mitumba. Au sud, la violence des soulèvements aurait porté la pluie d'or, plus lourde que le fer, jusqu'à la surface; tandis qu'au nord dans la cuve congolaise, spécialement vers l'Oubangui-M'Bomou, elle serait recouverte par le minerai ferrugineux. Seules des fouilles assez profondes permettraient de confirmer ou d'infirmer cette conjecture. Cependant les échantillons d'or trouvés entre les mains des habitants du Katanga seraient plutôt de nature à lui donner, sinon une certitude morale, du moins une probabilité sérieuse. Si elle se réalise, les chemins de fer jailliront du sol, et la prospérité du centre de l'Afrique et de la région de l'Oubangui-M'Bomou, actuellement si fort compromise par l'absence de charbon et des moyens de transport, pourra devenir une réalité.

Platine. — Schweinfurt a signalé l'existence du platine dans la région du Haut-Ouellé. Il est probable que dans les minerais magnétiques si rapprochés du M'Bomou, il serait possible d'en découvrir des gisements.

Étain. — Quoi qu'on ait dit, il ne doit pas exister d'étain dans la région Oubangui-M'Bomou; les objets qui ont paru confectionnés avec ce métal sont fabriqués avec de l'antimoine plus ou moins pur.

L'étain dont on a parlé est apporté de Tripoli ou de l'Égypte par les commerçants du Darfour ou du Ouadaï. Les indigènes en sont très amateurs.

Pétrole. — Cet hydrocarbure qui contribuerait d'une manière si efficace au développement de cette colonie, doit se

rencontrer dans le M'Bomou et la Kéré et la Manza, ses affluents; là, en effet, se trouvent des sources salées qui coulent sur un argile bleu, indice de la présence du pétrole. Cela vient des couches épaisses d'argile schisteux, reposant sur les terrains primaires, que nous avons signalées.

Blocs erratiques. — Dans le nord du pays de Zemio, sur la ligne de partage des eaux, du M'Bomou et du Bahr-el-Ghazal, aux sources du Chinko ou bien encore dans la haute Kotto, en arrivant dans le Chari, on rencontre dans les plaines ou sur les flancs des collines, des roches considérables de couleur grise, plutôt violacée, mordorée, suivant l'expression de Schweinfurt, contenant, par conséquent, soit du manganèse, soit des traces de houilles schisteuses, misérables représentants des terrains carbonifères jusque-là découverts en Afrique.

CHAPITRE II

LA FLORE

Quand on étudie la végétation des hauts-plateaux du Congo, spécialement ceux de l'Oubangui-M'Bomou, il faut partir de ce principe qu'ils sont de même nature géologique que ceux du fond de la cuvette congolaise, c'est-à-dire constitués par le terrain primaire argilo-schisteux, mais surtout ferrugineux. Il y a pourtant cette différence que les hauteurs des Monts de Cristal, bien inférieures à celles de la Mitumba, ont empêché les hauts-plateaux de la cuvette nord-est, de l'Oubangui-M'Bomou en particulier, de faire partie du grand lac primitif. C'est pourquoi le fond de la cuvette congolaise est rempli d'un humus sédimentaire considérable, qui lui a permis de produire la formidable végétation de la forêt équatoriale, laquelle par la chute de ses feuillages, de ses branches et de ses troncs, se réduisant perpétuellement en humus, lui donnera une fécondité illimitée. C'est pourquoi les hauts-plateaux du M'Bomou comme ceux du Katanga, n'arriveront jamais à une végétation comparable à celle du bord des rivières, chargés d'humus par les dépôts des crues. Aussi, là seulement, peut se produire la végétation tropicale, qui donne lieu au phénomène des « Galeries Forestières », prolongements naturels de la forêt équatoriale vers les hauts-plateaux. D'ailleurs, dans les grandes crues, les eaux sont refoulées jusque sur les plateaux inférieurs, à une distance assez considérable du lit du fleuve. La largeur de la bande d'humus en est donc augmentée et par conséquent la largeur de la bande forestière.

Aussi, les bords des cours d'eau, d'ailleurs fort rapprochés les uns des autres dans la région des sultans, possèdent-ils une puissante végétation d'arbres enchevêtrés de lianes, atteignant jusqu'à vingt et trente mètres d'élévation et qui forment ce que nous avons appelé le système des « Galeries Forestières ».

La Galerie ressemble, d'après Schweinfurt (et nous avons pu nous rendre compte de l'exactitude de ses observations), à une immense cathédrale de verdure, avec nef principale aux piliers de troncs puissants, avec bas côtés soutenus par des pilastres moins élevés, mais non moins touffus et non moins verts. Rien ne manque dans ce temple de la nature, pas même l'harmonie, fournie par le bruissement des feuillages, qu'on dirait parsemés d'harpes éoliennes. Les escaliers des nefs sont formés par les racines nues et saillantes des arbres qui retiennent l'humus spongieux et fécondateur.

Malgré le nombre des rivières, il existe dans l'intervalle de leur cours, selon que nous l'avons dit, des plateaux ferrugineux et par conséquent stériles. D'ailleurs, à partir du 5° qui suit parallèlement le M'Bomou, on sait que la saison sèche alterne à peu près immédiatement avec la saison des pluies et par conséquent, l'humidité, nécessaire au développement des plantes, n'est pas persistante. Aussi la région du M'Bomou est-elle par excellence la région de la « Brousse » et des « Savanes ».

§ 1er

La Brousse.

La brousse se développe sous forme de steppes herbeuses ou semées d'arbres souffreteux : cassia, bouhinia, eriodendron, euphorbus, etc., dont la croissance est chaque année arrêtée par des incendies périodiques. L'herbe est représentée par des graminées de trois à quatre mètres de hauteur, à gaine tranchante, et rendant fort difficile la marche des caravanes dans

les plaines, où elles s'étendent à perte de vue et qu'elles recouvrent dans la saison sèche d'une énorme couche uniformément jaune et fort désagréable à l'œil. Chaque année, les indigènes mettent le feu à ces foyers presque allumés déjà par le soleil. L'incendie chasse avec la rapidité d'un cheval au galop les quadrupèdes et les serpents. Rien n'est plus curieux que de voir au-dessus de ce brasier le vol des oiseaux insectivores ou de grands rapaces, fondant à travers la flamme sur leur proie, insectes ou animaux.

Ce procédé barbare a un double avantage : celui d'assainir le pays par la destruction des êtres nuisibles, spécialement des reptiles et de faciliter la chasse, en refoulant le gibier à des issues connues par les chasseurs ; — et un inconvénient, celui de dénuder le sol, par conséquent de donner aux pluies la possibilité d'enlever la couche d'humus et par là supprimer tout reboisement.

§ 2

La Savane.

La région du M'Bomou se trouve dans la savane dite septentrionale. La savane a un aspect remarquable.

« Vue de loin, dit très bien Wauters, la savane ressemble à un verger planté de noyers et de pommiers ».

La végétation ligneuse y est représentée par des petits arbustes à cime arrondie de cinq à six mètres de haut, qui se dépouillent de leurs feuilles à la saison sèche ; la végétation herbacée, par des euphorbes de grande taille, et notamment par des orchidées à tiges chargées de fleurs violettes ou des aroïdées dont la feuille, surgissant d'une tige élancée, s'étale en un immense parapluie.

Dans les terrains marécageux, on trouve des sagittaires, des nénuphars, des pistia et des algues.

1° *Caoutchouc.* — Le caoutchouc croît en grande abondance, surtout dans les galeries le long des rivières. Il est représenté par les espèces les plus différentes : lianes grimpantes, telles que la « Landolphia Owariensis » et le « Vehea », ou rampantes, comme la « Lunda » ; des arbres de la taille du « Kikxia africana » dit l'Ireh, dont la hauteur atteint plus de vingt mètres et donne de 10 à 15 livres de caoutchouc par dix-huit mois, et de nombreuses espèces arborescentes qui n'ont pu encore être complètement étudiées.

. En résumé, tout le caoutchouc fourni actuellement par le centre africain, l'est presque entièrement par les lianes ; cependant, il existe une grande quantité de ligneux, d'arbres considérables même, insuffisamment connus, qui pourraient le fournir en quantités insoupçonnées.

Et ce fait très important changera totalement la cote des transactions. Car les lianes pourront, dans un avenir plus ou moins rapproché, disparaître avec l'exploitation des Galeries Forestières, tandis que les arbres se soutiennent d'eux-mêmes et que la culture pourra créer des forêts d'exploitation.

2° *Gutta-percha.* — J'ai rencontré des essences arborescentes absolument semblables au Palakium, qui doit être le « Bassia Parkii » découvert par Schweinfurt et dont le latex fournit une résine identique à la gutta. J'en ai rapporté plusieurs échantillons qui sont au Museum. Ces arbres de deux mètres de circonférence et, comme l'Ireh, d'environ vingt mètres de hauteur, sont d'une puissante végétation : ce qui permettra, si le nombre n'en est pas suffisant, d'obtenir, comme pour l'Ireh, d'importantes forêts. L'exploitation de la gutta-percha deviendrait alors, concuremment avec celle de l'ivoire et du caoutchouc, l'une des plus fructueuses du centre africain.

3° *Gomme arabique, Palmier, Arbre à Coton, Café.* — On trouve également chez les sultans, la gomme arabique, fournie par l' « Acacia Ethica » et le Copal fourni par le « Trachylobium Hornemannium ».

Le palmier y est aussi largement représenté. Les principales essences sont : le Rafia Vinifera qui, comme l'indique son nom, sert à fabriquer le vin de palme, et dont les fibres textiles sont utilisées pour construire des paniers, boucliers, etc., et le palmier bambou qui sert à la construction des huttes.

L'arbre à coton pousse fort bien autour des cases des indigènes, mais l'arbre le plus répandu et le plus soigné par les populations, c'est l'arbre à étoffe : l' « Urostigma Vogelii », de Schweinfurt. Les habitants du pays en battent l'écorce, dont les plaques atteignent 1 m. 50 de large sur 2 m. de haut, et en obtiennent ainsi l'étoffe couleur amadou, matière première employée pour la confection des vêtements des populations pauvres.

Le café pousse à l'état sauvage sous les Galeries Forestières. Il a le grain petit du Moka, mais ne paraît pas devoir être plus tard l'objet d'une culture intensive.

L'arbre à chanvre y est cultivé, et les indigènes s'en servent pour la confection de leurs cordes.

La vanille s'y rencontre, mais rarement ; le poivre également.

L'indigo se trouve chez les Kreischs et dans les régions du Ziber et du Mangayat. Les indigènes et les sénégalais qui occupaient Dem-Ziber s'en servaient pour teindre leurs vêtements. Le pays produit encore différentes plantes tinctoriales, notamment l'orseille. Il sera difficile, à cause de leur prix modique et du coût du transport, d'en retirer grand profit.

CHAPITRE III

LA FAUNE

Comme la végétation dépend de la nature des terrains le long des rivières ou sur les plateaux, de même la faune africaine dépend de la nature de la végétation aux mêmes lieux.

Les incendies périodiques dépeuplent la brousse et la savane, autant que la traite et plusieurs autres causes dépeuplent le pays. Aussi la faune y est-elle relativement peu abondante, tout en étant très variée.

Par contre, les Galeries Forestières, lieux de délassement et de tranquillité, ont une faune beaucoup plus riche : mammifères, oiseaux, reptiles, batraciens, poissons et insectes y sont plus nombreux. Chez les indigènes, on trouve beaucoup d'animaux domestiques.

§ 1er

Mammifères.

L'Éléphant.— Le premier et le plus grand des mammifères — le mammifère pour ainsi dire autochtone de l'Afrique — est l'éléphant ; curieux contraste ! le nain est aussi le plus ancien et le plus incontestable autochtone du Continent Africain. Aux premiers temps, l'éléphant occupait l'Afrique entière, de l'Atlas au Cap, du Sénégal au Nil ; les nains répandus dans une grande partie du centre, furent ses premiers destructeurs; encore aujourd'hui, dénués d'armes à feu, avec leurs flèches empoi-

sonnées et leurs épieux rudimentaires, ils sont encore ses ennemis les plus acharnés.

Mais vint l'ère des hommes plus grands, des Chamites, des Nigritiens, des Bantus, des Nubas, plus civilisés, par conséquent plus meurtriers ; et nains et éléphants ont été obligés de céder la place et de reculer derrière la protection des grandes forêts, au Niger, au Zambèze et spécialement dans la cuve congolaise où croît la grande forêt équatoriale.

Aussi, si l'on ne constitue pas des territoires « réservés » aux éléphants, comme en Amérique on a constitué des territoires réservés aux Indiens, la cupidité européenne et la voracité des natifs, favorisée par l'armement de jour en jour plus perfectionné que leur apportent les Européens, aura bientôt fait d'en réduire et peut-être d'en supprimer la race, qui a fourni la matière précieuse dans laquelle Phidias a su sculpter ses immortels chefs-d'œuvre du Jupiter Olympien et de la Minerve Promachos.

L'éléphant africain se nourrit de certaines herbes des brousses et des figues venues sur les arbres des savanes. Il vit en troupeaux de 5 à 20 individus, quelquefois davantage. Le mâle le plus vieux est le plus considéré. On lui ouvre le passage et si, par hasard, la troupe est attaquée, les plus jeunes le protègent et lui font un rempart de leurs corps, jusqu'à ce qu'il soit hors de tout danger. Les indigènes racontent que le chef de la troupe porte parfois quatre défenses. Alors la considération de la tribu augmente, elle lui fournit perpétuellement un nombreux cortège, lui réserve la primeur des fruits dans les plantations qu'elle dévaste, et ne mange qu'après lui.

Les éléphants d'Afrique, ceux du moins que nous avons rencontrés sur les bords du M'Bomou et de l'Oubangui, sont de très grande taille et à défenses très puissantes. Dans le bassin du Tchad et du Bahr-el-Ghazal, les défenses sont beaucoup plus courtes, et souvent brisées à leur extrémité. Car, au M'Bomou et sur l'Oubangui, le terrain est plus humide et plus tendre et les défenses en sont moins détériorées, tandis qu'au Bahr-el-Ghazal, au Dar-Banda et Dar-Rouna, etc..., le terrain est plus rocheux

et sa dureté abîme la pointe des défenses. Mais le grain de l'ivoire est plus serré et les creux sont moins grands.

Nous le répétons, dans ces diverses régions l'éléphant est encore représenté par de nombreux individus.

Les multiples et larges sentiers créés partout dans les forêts par leur passage turbulent, des villages et des champs entiers dévastés par ces hôtes plutôt désagréables, de nombreux troupeaux aperçus par les voyageurs dans les plaines, à la lisière des forêts, en sont la preuve.

Malgré la destruction annuelle qu'en font les indigènes et les Européens, on pourrait, ce me semble, en empêcher la disparition par une domestication rationnelle.

Ainsi, il serait facile, chaque année, d'obtenir des sultans de jeunes éléphants qui s'apprivoiseraient très aisément. Pour mon compte, j'en ai eu, venant du sultan de Bangasso, un jeune qui, au bout de quelques semaines, connaissait son écurie, ses heures de repas, de promenade et de repos.

La légende des cimetières d'Éléphants. — On raconte, depuis fort longtemps que les éléphants devenus vieux se réunissent pour mourir ensemble dans un endroit déterminé. Cette poétique légende remonterait même jusqu'au naturaliste Aristote et à l'historien Hérodote. Qu'y a-t-il de vrai dans cette légende? à laquelle Samuel Baker ajoute foi, puisqu'il explique ainsi l'origine d'un stock considérable d'ivoire qu'il a rencontré dans ses voyages. Je ne veux ni ne peux trancher la question, mais je puis affirmer que Bangasso, Rafai et Zemio surtout, qui est certainement le sultan par les mains duquel il a passé le plus d'ivoire depuis le commencement du siècle, m'ont dit que rien de semblable n'avait jamais existé, qu'il y avait eu méprise.

Voilà l'explication rationnelle que m'a donnée Zemio de l'existence de ces prétendus cimetières.

On sait qu'à la fin de la saison sèche, les indigènes incendient la brousse; c'est naturellement l'époque des grandes chasses organisées par les sultans et auxquelles prennent part

plusieurs centaines de guerriers. En dirigeant bien l'incendie, on réussit à acculer les animaux, comme nous l'avons déjà dit, en des réduits bien connus des chasseurs et ils succombent soit asphyxiés par la fumée, soit accablés sous les coups. Zemio m'a affirmé qu'en une seule battue, il succombait parfois 20, 25 et même quelquefois jusqu'à 50 éléphants, chiffre vraiment énorme et qui ne laisse pas d'inquiéter, pour l'avenir du commerce de l'ivoire !

C'est le moment de la curée. La fumée a disparu, les indigènes, comme les chiens à l'hallali, se précipitent avec leurs couteaux, entaillent les victimes et les dépècent. Le sultan se réserve la moitié de la chair de l'éléphant, que l'on fait fumer sur place et que l'on conserve, outre la trompe et les pieds à cause de la graisse, et bien entendu les défenses.

On laisse la carcasse, tous les os sur place, et si le sultan n'a pas, au préalable, donné l'ordre de lui apporter les pointes, on creuse des fosses près du marigot le plus voisin et on enterre le tout, os et défenses, souvent non détachées de la tête. Vient la saison des pluies. Leur action dissolvante et l'inondation affouillent le sol et découvrent les débris osseux. C'est même la particularité de ces squelettes trouvés presque entiers qui a donné naissance à la légende des cimetières d'éléphants âgés, se donnant rendez-vous pour mourir, en un lieu écarté, loin de tout regard humain, loin même du regard d'un animal quelconque !

La vérité est que ces cimetières d'éléphants sont le pendant des grottes antédiluviennes où s'amoncelaient de siècle en siècle les os des animaux dévorés par les grands carnassiers.

Il en est de même de cet amas d'os d'éléphants; les nègres qui, au début, ne tuaient l'éléphant que pour sa chair, ont laissé s'amonceler à plusieurs reprises les os de ces pachydermes dont ils avaient dévoré les dépouilles.

C'est là, d'après Zemio, la seule explication plausible de l'existence des fameux cimetières d'éléphants.

L'Hippopotame. — L'éléphant vit habituellement en famille. On y respecte le chef; c'est le protecteur, le gardien, le guide

de la tribu dans la savane, la brousse ou la forêt. C'est le régime patriarcal ou monarchique.

Son émule, le cheval géant des fleuves, l'hippopotame, vit plutôt en démocratie. On ne voit pas de chef. Il vit en troupes considérables, qui peuvent atteindre jusqu'à 200 individus : il se tient dans les larges ouvertures des fleuves ou des étangs, parsemées d'îles où il prend ses ébats, mêlé aux caïmans qui infestent les fleuves et souvent, autrefois, il a pu être un véritable obstacle à la navigation.

Au point de vue comestible, l'hippopotame est plutôt le bœuf de l'Afrique. Ses 2.000 kilos de bonne viande en font une ressource plus précieuse pour les indigènes que pour les Européens, pour lesquels il est vraiment une « trop grosse viande de boucherie ».

Le Rhinocéros. — Le rhinocéros africain a deux cornes, et l'une d'elles, celle de devant, atteint jusqu'à 70 centimètres. Il devient rare au M'Bomou. Il en est de même de la girafe, on en trouve encore cependant d'assez nombreux représentants au Bahr-el-Ghazal et surtout vers le Darfour et le Ouadaï, mais ils tendent de plus en plus à disparaître.

Nous ne dirons qu'un mot des autres espèces de mammifères, qui ne peuvent guère être utiles, au moins actuellement, ni à l'industrie, ni au commerce.

Le Lion. — Le lion paraît être en exil au centre de l'Afrique. On ne le rencontre qu'à partir de la ligne de partage des eaux du M'Bomou et du Bahr-el-Ghazal.

Il n'a pas de crinière comme son congénère de l'Atlas. Pourtant, il est de taille forte et très robuste, si nous en jugeons par les dépouilles que possèdent quelques indigènes. Car, n'étaient ces dépouilles et de rares rugissements rompant de temps en temps le silence de la nuit, il serait bien difficile de soupçonner son existence.

Le Léopard. — Le vrai lion d'Afrique est le léopard, la

grande panthère du Continent Noir. Il fréquente les bords de l'Ouellé-M'Bomou et du Bahr-el-Ghazal, où il fait dans les troupeaux d'antilopes des ravages considérables. Il est même un réel danger pour les habitants.

Le Singe. — Le singe est l'hôte le plus nombreux des galeries forestières, où il aime à se balancer d'arbre en arbre et passer d'une rive à l'autre. Les principales espèces sont : les Collobes, les Cercopithèques et les Chimpanzés, qui disparaissent de plus en plus et méritent une mention spéciale.

Le Buffle, ou mieux encore bœuf sauvage, est fort dangereux et se promène en bandes assez considérables.

Le Phacochère ou cochon sauvage abonde ; sa chair est une nourriture recherchée par les habitants de l'Oubangui-M'Bomou.

Le Chien, surtout le chien comestible, dédaigné du chien européen, mais dont la chair est un aliment très apprécié par les indigènes.

La Civette qui produit le musc et qui pourrait être domestiquée.

L'Antilope, dont les innombrables troupeaux sont une grande ressource dans ces contrées.

En somme, beaucoup d'éléphants, beaucoup d'hippopotames, peu de rhinocéros, traces de lions, beaucoup de léopards et d'antilopes, une multitude de singes, voilà les principaux représentants de la Faune dans l'Oubangui-M'Bomou.

§ 2

Les Oiseaux.

Parmi les innombrables espèces d'oiseaux de ces régions, seuls méritent une mention, à cause de la valeur commerciale de leurs plumes : l'autruche, le foliotocole, les aigrettes et les marabouts; la pintade, la tourterelle et la perdrix grise ou rouge, à cause de leur valeur comestible.

L'autruche se montre à l'état sauvage vers Ziber et Fort-Desaix. Les petits se domestiquent très facilement et les sultans en possèdent plusieurs dans leurs habitations.

§ 3

Les Reptiles et Batraciens.

L'iguane, le crocodile, les tortues de terre et d'eau douce, quelques serpents, des grenouilles et crapauds innombrables, au coassement fort désagréable, sont les principaux reptiles et batraciens de ces régions.

§ 4

Les Insectes.

Les principales espèces sont : d'abord les sauterelles, dont les ravages sont connus, mais que l'indigène consomme. Les fourmis rouges et noires, dont la piqûre est très venimeuse, et les blanches qui dévorent tout, s'introduisent dans les murs

des maisons qui souvent s'écroulent par suite des dégâts intérieurs qu'elles y ont causés. Mais elles ne sont pourtant pas que nuisibles, on en tire une huile blanche fort appréciée des A'Zandés.

Je n'ai jamais vu la mouche tzétzé, si funeste dans le sud aux troupeaux de bêtes à cornes. En revanche, dans certaines régions, abondent les moustiques, qui communiquent le germe des fièvres africaines.

§ 5

Les Poissons.

Le plus répandu est le cat-fish, énorme poisson dont la chair constitue une bonne partie de la nourriture des indigènes, et les mormorides ou poissons à trompe.

Dans le M'Bomou, les sultans racontent, et je le tiens de Zemio lui-même, qu'il existe un animal aquatique d'aussi grande taille que le caïman, muni à la tête de tentacules analogues à ceux du poulpe, qui guette les baigneurs, les harponne de ses longs bras, les attire dans la rivière, leur suce le sang et leur exprime la cervelle, tout en laissant le corps intact. Les indigènes l'appellent mama-imé, ou panthère d'eau. Le « Mouvement Géographique Belge » cite un officier qui aurait été témoin sur l'Ouellé de ce répugnant spectacle.

§ 6

Les Animaux domestiques

Le cheval n'est pas une race du pays ; il a été importé par les Arabes du Darfour, du Dar-Rouna et du Ouadaï. Celui des deux premières régions est petit et râblé ; le cheval du Ouadaï,

au contraire, est grand, mince, étriqué d'encolure, a le nez busqué. Ces deux espèces vivent parfaitement au M'Bomou à la condition qu'on mélange du sel a leur nourriture. Ils rendent d'ailleurs de sérieux services.

Le bœuf y est rare ; il provient d'échanges avec les arabes du nord. Dès qu'il le possèdent, les sultans le consomment et n'en font pas l'élevage. Cependant les tentatives faites dernièrement par l'administration ont parfaitement réussi.

Le mouton vient du pays des Djengués ; il possède une toison analogue à celle de la chèvre. Chez le mâle, le poil de l'encolure et d'une partie des épaules est particulièrement long.

La chèvre est peu répandue dans les territoires de Zemio et de Rafai. Par contre, elle forme de nombreux troupeaux au pays de Bangasso et dans le Yakoma.

La poule indigène est une grande ressource comestible ; elle est de taille moyenne. Cependant, les Arabes ont importé une espèce de poule plus grande et très haute sur pattes. Elle a réussi d'ailleurs parfaitement.

Tels sont les principaux représentants de la Faune de l'Oubangui-M'Bomou-Bahr-el-Ghazal.

TROISIÈME PARTIE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA PÉNÉTRATION SCIENTIFIQUE ET COMMERCIALE DE L'AFRIQUE DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN-AGE

Quoi qu'on ait pu dire, l'Afrique ne fut pas, avant Jésus-Christ, un continent absolument fermé. La partie Méditerranéenne n'eut jamais de secrets, ni pour les Phéniciens, ni pour les Carthaginois, leurs successeurs, ni pour les Romains. Et même les Phéniciens franchirent les colonnes d'Hercule et virent se lever devant eux, de l'Océan, les Iles Fortunées, les Canaries. Ils ne s'y arrêtèrent pas, traversèrent la mer des Sargasses et contournèrent certainement le Cap pour aller dans dans ce fameux royaume des épices qu'entrevit Alexandre et qu'ils avaient très probablement découvert bien avant lui. Mais ils gardèrent, en bons commerçants qu'ils étaient, jalousement leur secret. D'ailleurs, Hérodote semble faire allusion à ce « périple » dans ses véridiques ouvrages. La Phénicie si rapprochée de l'Égypte et en constants rapports avec elle, n'avait guère pu soustraire ce grand secret à ces savants prêtres de l'Égypte qui osaient dire à Hérodote : « Vous autres Grecs, vous êtes des enfants, vous n'avez pas la science à cheveux blancs. » Les Grecs n'avaient pas encore construit le Parthénon, et depuis vingt siècles les Égyptiens avaient construit les Pyramides! Ainsi les Portugais auraient été devancés depuis près de 3.000 ans par les Phéniciens dans le périple du continent africain.

Chez les Égyptiens, auxquels quarante siècles d'expérience

et d'étude avaient donné « la science à cheveux blancs », Hérodote apprit bien d'autres choses encore. Par le chemin roulant du Nil, du Bahr-el-Ghazal, ils avaient certainement remonté jusqu'aux affluents du Congo et, par le Bahr-el-Djebel, visité les grands lacs qui alimentent le grand fleuve, en même temps que le Nil. Et c'est pourquoi Hérodote nous parle du pays des Pygmées, des Nains, de la Grande forêt équatoriale, où les avaient refoulés les Chamites et les Nigritiens.

De plus, il paraît maintenant avéré que le pays d'Ophir, où Salomon envoya chercher l'or de son Temple, devait être ou le sud du Ouadaï ou peut-être le Transvaal.

Les Romains organisèrent le Nord de l'Afrique, mais poussèrent peu avant vers le centre. Les Nubiens leur conseillèrent de s'arrêter à la Haute-Nubie, alléguant que c'était là le terme du monde. Quant à eux, ils continuèrent de s'approvisionner d'or aux régions dont ils avaient eu ainsi l'habileté de fermer les portes aux Romains.

Vinrent ensuite les Arabes qui soumirent l'Égypte, la Tripolitaine, la Tunisie et le Maroc. Ces hardis cavaliers et ces marchands extraordinaires nous donnent une leçon dans les explorations préméditées qu'ils firent de l'Afrique, au point de vue commercial. Les anciennes données des Phéniciens n'étaient pas absolument perdues et d'illustres explorateurs retrouvèrent leurs traces et se hasardèrent jusqu'au centre du Continent Noir.

D'ailleurs, les Phéniciens ne sont qu'un rameau de la race sémite. Il n'est donc pas étonnant que les Arabes possèdent le même génie aventureux.

Au x[e] siècle, Maçoudi visita l'Afrique orientale et dut pousser jusqu'au Bahr-el-Ghazal. A la fin du même siècle, Ibn-Hankal parcourt tout l'empire de l'Islam et étudie curieusement l'Afrique au point de vue commercial. D'avance, il nous montre judicieusement qu'avant de s'établir dans un pays, il faut avoir « reconnu la région, les rivières qui l'arrosent, les ressources qu'elle présente, le genre de commerce qui y réussit le mieux ». En d'autres termes, il faut faire une exploration

politique, orographique et hydrographique, avoir étudié la flore et la faune, avant de se lancer dans une opération commerciale. Nous ne saurions mieux dire.

D'autres lui succédèrent, nombreux, au cours des XIe, XIIe et XIIIe siècles. Au XIVe siècle, un grand voyageur, le berbère Ibn-Batoutah, originaire de Tanger, à la suite de son pèlerinage à la Mecque, fit le tour du monde connu, traversa le Sahara, poussa jusqu'à Tombouctou et probablement visita le bassin du Tchad,

Il est inutile de rappeler ici le périple des Portugais qui ne pénétrèrent pas à l'intérieur, ou du moins fort peu, et n'explorèrent le Congo qu'à une faible distance, au-delà des premières cataractes. Diego-Cam (1484) fut le premier qui vit l'embouchure du Congo dont « l'eau douce s'avançait loin dans la mer ». A partir de ce moment, les missions se succèdent ininterrompues. Mais ce n'est que tout à fait dans ces dernières années que le Congo et ses affluents furent découverts par Stanley et devinrent l'objet d'une exploration raisonnée de la part des Belges et des Français. Nous en reparlerons à propos du commerce.

CHAPITRE PREMIER

LE COMMERCE DE L'AFRIQUE DEPUIS L'ANTIQUITÉ JUSQU'A NOS JOURS

§ 1er

Pourquoi le Continent Noir a été exclu du commerce du reste du monde, excepté pour le commerce des esclaves.

On en donne plusieurs raisons, qu'il serait nécessaire d'approfondir dans un ouvrage plus étendu que ne peut l'être un rapport.

1° *La traite dans l'Antiquité.* — D'abord, il faût remarquer que, pour le malheur de l'Afrique, le commerce des esclaves contribue à cette exclusion pour une trop large part depuis des siècles. C'est même pour cela que ses richesses sont restées inexploitées et inexploitables.

Mais il est à remarquer que si la traite systématique des nègres ne remonte guère qu'au XVIe siècle, auparavant, elle existait bien à l'état endémique, depuis la haute antiquité. Le nègre fut exporté par les Égyptiens, les Assyriens, les Romains et les Grecs. Il fut partout un eunuque incomparable et parvint même quelquefois aux plus grands honneurs. La traite des blancs, suite des guerres de l'antiquité et qui fut préconisée par Aristote, le libéral philosophe grec, était bien autrement cruelle. Le stoïcien Épictète en fit l'épreuve avec sa jambe cassée par son maître.

Les Barbares passèrent sur le monde romain, et l'esclavage devint le servage. En Afrique, il resta toujours une exception, même avec les Arabes. Il était réservé au Christianisme, religion toute de charité, de fraternité et d'égalité, de le ressusciter au XVIe siècle et d'en faire l'objet d'un commerce licite et nécessaire.

2° *Situation géographique.* — La seconde raison est toute géographique et, à notre avis, fort profonde. Je ne parlerai que pour mémoire de la vieille explication biblique de la malédiction de Cham par son père Noé et qui l'a rendu esclave de ses frères, ce qui est vrai jusqu'ici. Venons à des raisons plus sérieuses.

Le vieux continent forme une masse parfaitement équilibrée. Au centre, l'Europe-Asie, qui porte à ses deux extrémités deux plateaux immenses, la Chine et l'Afrique, séparés, écartés pour ainsi dire des territoires Indo-Germaniques ou Caucasiques qui forment le reste du vieux monde. D'un côté, à l'est, après les masses de l'Himalaya prolongées par l'immense désert de Gobi-Mongolie, c'est la Chine, l'empire le plus peuplé du globe, séparée pendant plusieurs milliers d'années de l'active race japhétique, qui s'est cristallisée depuis de nombreux siècles dans sa vieille civilisation et qui commence à secouer sa torpeur au contact brutal de l'Europe.

D'autre part, équilibrant la balance, c'est l'Afrique qui s'est, elle, figée dans la séculaire barbarie qu'on lui reproche et qui n'est, après tout, qu'un mode particulier de civilisation, suivant la théorie parfaitement adoptable de l' « adaptation au milieu » dont la formule de Monroë est l'expression saisissante.

Mais l'Afrique elle-même se divise géographiquement, ethnologiquement et commercialement en deux parties bien distinctes : le bassin Méditerranéen et le double bassin Atlantico-Indien ; ce dernier est, à proprement parler, « le Continent Noir ». Car le désert saharien et le Nil forment une séparation aussi nette du Continent Noir et de l'Afrique Indo-Européenne que les massifs de l'Himalaya et le désert de Gobi le sont de la Chine et du pays sémito-japhétique du reste de l'Asie.

A proprement parler, toute la région mauresque (Maroc-Algérie, Tunisie, Tripolitaine) et Nilotique (Égypte) n'est pas africaine. Elle appartient par la race de ses habitants aux japhético-sémites, et par sa géographie, au bassin de la Méditerranée, le centre de la civilisation du monde. Memphis, Alexandrie, Le Caire, Carthage, Alger sont de bien grands noms dans l'histoire commerciale et n'ont rien à envier aux noms d'Athènes, Rome, Paris et Londres. Memphis fut même, quoi qu'on prétende, la mère de toutes les civilisations postérieures. Toute cette partie Nilo-Mauresque regarde, vers le nord, la Méditerranée, la Grèce, Rome ou la France.

La deuxième région est celle dont nous nous occupons spécialement, le reste de l'Afrique, le « Continent Noir », la partie massive des plateaux qui s'étagent de l'Océan Atlantique jusqu'au sommet des lacs vers le Nil, et qui, bizarre phénomène géologique et météorologique, reçoit ses eaux des alizés de l'Océan Indien. Il regarde, en des sens tout divers, soit vers l'Océan Atlantique, avec le Niger, le Congo et l'Orange, soit vers l'Océan Indien, avec le Limpopo, le Zambèze, etc..., soit vers la jonction de ces océans, au cap des Tempêtes, où les fleuves sont d'ailleurs presque insignifiants à cause du peu d'étendue du bassin.

Et c'est pourquoi cette Afrique, la véritable, le Continent Noir, isolée du bassin Méditerranéen, a été soustraite à la civilisation européenne pendant que la partie Nilo-Mauresque en bénéficiait. Ce qui explique la gloire civilisatrice de l'une et la stagnation commerciale de l'autre, jusqu'à l'apparition des Européens.

3° *Fécondité naturelle du sol.* — Il a été donné une troisième raison de la déchéance commerciale du Continent Noir. Ce serait loin d'être une malédiction, mais plutôt la trop grande fécondité du sol et le peu de besoins de ses habitants, qui rend le nègre, aussi bien que le Napolitain, réfractaire au travail, et la chaleur accablante du soleil qui énerve ses forces. Il est vrai que le nègre, sous un stimulant énergique, devient un excellent travailleur, et c'est là qu'est l'avenir!

4° *Temps modernes.* — Hélas ! il le trouva ce stimulant, dans l'activité de l'Européen, à l'apparition des Espagnols et des Portugais, qui eurent besoin de ses bras pour l'exploitation de leurs nouvelles découvertes des Indes et des deux Amériques.

L'âge d'or de ces peuples devient l'âge de fer et de sang pour le nègre d'Afrique. Jusqu'ici, le nègre, insouciant, n'avait qu'à jouir de son sol : il chantait, il dansait, il était libre ! Quelques-uns étaient bien de temps à autre enlevés par les Arabes et transportés en Turquie d'Asie ou à Byzance, ce n'était qu'un accident. Maintenant, le chrétien avait besoin de son travail, pour l'exploitation des Indes et de l'Amérique ; il en abusa de connivence avec le sémite, spécialement l'Arabe.

a) *Traite.* — La traite fut la quatrième raison de l'infécondité commerciale de l'Afrique, et la plus puissante, parce qu'elle tarit dans sa source même la main-d'œuvre, nécessaire à toute agriculture, à toute industrie et par conséquent à tout commerce.

La cruauté espagnole, en deux générations de « conquistadores » avait dépeuplé l'Amérique. Pour la repeupler, elle dévasta l'Afrique. On avait transplanté des Indes Orientales les épices et la fameuse fève à café dans les Indes Occidentales. Il fallait les acclimater et en faire la culture intensive : or, il n'y avait plus d'Indiens ; la « sacrée soif de l'or » en avait amené la destruction. On alla chercher les nègres d'Afrique. Alors commença en grand l'abominable commerce de chair humaine, élevé à la hauteur d'une institution chrétienne, à tel point que le mot ait pu être prononcé : « Le blanc est devenu anthropophage » !

La grande traite se fit au Soudan, du Sénégal au nord, la contrée alors la plus fertile de l'Afrique, et aujourd'hui presque déserte. Toute cette immense région, terre de culture, devint un gigantesque « parc d'esclaves ». Les comptoirs portugais, établis sur les deux côtes, orientale et occidentale, aspiraient pour ainsi dire les peuplades noires de l'intérieur. D'ailleurs, la cupidité des nègres côtiers alimenta la férocité des marchands d'esclaves. Le blanc dévora en quelques siècles plus de chair

humaine que les nègres eux-mêmes et l'antiquité tout entière, par le procédé barbare d'une guerre civile infâme qui poussait le noir du littoral à vendre son frère du Soudan. Plus tard, le fléau descendit toutes les vallées du Nil, du Congo et du Zambèze et, actuellement encore, il sévit dans les trois sultanats de Bangasso, Rafai, Zemio, chez Tamboura, et dans le Bahr-el-Ghazal.

Et c'est là cette quatrième et puissante raison dont je parlais tout à l'heure, qui rend matériellement impossible, dans le Continent Noir, un commerce sérieux. Le sultan nègre laisse s'installer chez lui des « Établissements » tenus par des traitants arabes et dont j'expliquerai plus loin le fonctionnement, et ce sont les sultans eux-mêmes qui sont les pourvoyeurs de ces établissements. De là, l'Africain, par une néfaste tradition, trois fois séculaire, se détruit lui-même : la rapacité l'a amené à une éternelle chasse de lui-même contre lui-même. Il n'a donc pas eu le temps de se grandir et de se civiliser, les sujets les plus jeunes, les plus forts étant les premiers choisis pour ce genre de trafic.

b) *Anthropophagie.* — De là, en partie du moins, le développement considérable d'un second fléau, l'anthropophagie, venue soit de la nécessité de se nourrir, soit du besoin effrayant chez certaines peuplades de manger de la « viande ». Cette atroce coutume a été fortement favorisée par l'habitude de se vendre comme gibier : le noir s'est estimé tel et il s'est mangé.

c) *Polygamie.* — Et il n'y aurait pas d'exagération à attribuer à la traite l'origine du troisième fléau dépopulateur des régions du M'Bomou : la polygamie immodérée des sultans. Le sultan possède un pouvoir absolu. Dans ces régions où tout croît à souhait, où tous les produits affluent dans sa zériba, il est naturellement puissant mangeur et subit de violentes passions. Aussi s'est-il réservé une grande partie des femmes qui n'ont pas fait l'objet du trafic, et en a trop peu laissé à ses hommes pour que le repeuplement puisse se faire d'une façon normale.

Il ne chôme pas. Dès que l'une d'elles va lui donner un fils, elle cesse de faire partie du nombre de ses favorites, elle rentre dans la zériba pour élever et nourrir son enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 4 ou 5 ans; après quoi, si elle n'est pas d'origine noble, elle est employée aux travaux de la terre pour subvenir à l'entretien de la zériba et des autres femmes du sultan.

On comprend maintenant combien ce triple fléau, traite, anthropophagie, polygamie, diminue la population du pays, descendue à une moyenne de moins de « un » habitant par kilomètre carré, sauf chez Bangasso, où elle monte à trois. Alors, en dehors du découragement de l'effroi, du dégoût de la vie entretenu par cette terreur perpétuelle qui empêche le nègre de s'adonner à des travaux sérieux de peur des dévastations et de peur aussi d'être violemment enlevé de son sol, comment veut-on qu'une population si clairsemée puisse donner la fécondité à cet immense pays, fût-il le plus fertile du monde?

Mais comment supprimer ce triple dissolvant ? Nous le verrons plus tard, en parlant de la main-d'œuvre. Qu'il nous suffise de remarquer ici que le noir est un enfant, un grand enfant, et que s'il est possible d'obtenir quelquefois, par la persuasion, de quelques-uns, une amélioration dans leur manière d'agir, par la vue du bien-être de ceux qui auront profité de leur travail et de leur salaire, il sera nécessaire avec la plupart des autres d'employer les moyens coercitifs et de les amener à l'effort par une force intelligente et rétribuée.

Et maintenant, après ces considérations générales sur l'absence du commerce dans l'Afrique noire, par suite du dépeuplement dû à la traite, à l'anthropophagie et à la polygamie, venons à l'étude de son commerce, depuis le commencement de ce siècle jusqu'à l'insurrection mahdiste de 1884.

§ 2

Le commerce de l'Afrique du commencement du XIX[e] siècle jusqu'à l'insurrection Mahdiste.

Je crois qu'il est intéressant, avant de vous entretenir, Monsieur, de la mission commerciale que nous venons d'accomplir, d'étudier quel fut le commerce des régions du Soudan, du du Nil, du Bahr-el-Ghazal, du M'Bomou et du Haut-Oubangui, après le grand mouvement commercial créé vers ces régions, les entreprises si audacieuses, mais si calculées, de Méhémet-Ali et que je me réserve d'étudier moins incomplètement dans un ouvrage plus étendu.

Les consciencieuses explorations de plusieurs hommes de valeur nous permettent de nous rendre un compte assez exact des résultats obtenus par ce capitaine et grand administrateur qui, despotique sans doute, mérite bien le nom qui lui a été décerné de « Napoléon d'Égypte ». Ces explorateurs ont nom : Vayssière, Antinori, Piaggio, Von Heuglin, Schweinfurt, Junker, Bohndorf et plusieurs autres bien connus.

Bien que tous ces explorateurs aient étudié sérieusement ces régions, nous sommes obligés de nous borner, dans ce rapport, aux observations de celui que nous avons pu contrôler le plus souvent, parce que c'est de ses itinéraires que les nôtres se sont le plus souvent rapprochés, le docteur allemand Schweinfurt. Parti en simple botaniste, mais en botaniste passionné, Schweinfurt revint ethnologue distingué et même économiste et commerçant remarquable.

Il fut spectateur attentif et judicieux.

Il vit que deux commerces étaient possibles dans le centre africain : la traite de l'ivoire et la traite des nègres.

La première seule, commerce licite, était loin, de son temps, en 1869, de couvrir les frais généraux d'exploitation. Pourtant, l'année 1869 fut une année normale, Or, l'échange donna

à peine 100.000 dollars. Les 3 ou 4 barques nécessaires pour assurer les relations entre Khartoum et les établissements coûtaient fort cher. Il n'y a qu'un moyen de s'en tirer, dit Schweinfurt, le commerce illicite, la traite des nègres. C'est pourquoi le grand organisateur que fut Méhémet-Ali passa par-dessus les droits de l'humanité et fonda des établissements de chair humaine, comme il avait fondé des établissements d'ivoire.

En résumé, au temps de Schweinfurt, le commerce se faisait avec de grand risques pécuniaires et sans avenir. Et il en donne les preuves. Il affirme que la réussite « dépendait surtout des razzias faites sur les bétails et les hommes, et la quantité de grains et de denrées que les exactions pouvaient fournir ». Il ajoute qu'aucune entreprise fondée loyalement ne pouvait espérer alors une rémunération convenable. Les quelques Européens venus pour trafiquer dans le pays avaient limité leur exploitation à l'ivoire, par conséquent à la chasse de l'éléphant : tels des Français, les frères Poncet. Avec un sentiment d'humanité qui leur fait honneur, ils refusèrent de participer à l'enlèvement du bétail et à la capture des hommes. Leur honnêteté les tua : ils furent contraints de se retirer, car l'ivoire se fit rare et la concurrence devint impossible contre les traitants arabes, qui, eux, équilibraient leur budget grâce au commerce des esclaves.

En résumé, tout le trafic de ces régions se réduit à la double traite de l'ivoire et des nègres, comme au temps de Périclès et de Phidias.

Quelle était cette double traite au temps Schweinfurt ?

1° Traite de l'ivoire.

L'ivoire, pris sur le marché des Niam-Niams était alors une excellente marchandise. Ils se contentaient d'une barre de cuivre par pointe et effectuaient le transport pour un simple présent d'étoffe. L'achat à Khartoum ne dépassait pas le 5 0/0 de la vente sur les marchés d'Europe où le kilo se payait 4 dol-

lars (20 francs de notre monnaie). Il est vrai qu'à la côte occidentale, il revient avec le transport à 80 et 85 0/0 de sa valeur commerciale. Faisons abstraction de ce commerce trop dispendieux sur les côtes occidentales. Eh bien ! même avec l'achat à 5 0/0 de sa valeur, malgré l'énorme différence du prix africain avec le prix de vente sur les marchés d'Europe (95 0/0) les marchands de Khartoum ont, dans l'entretien de leur force armée, une si lourde charge, les risques en sont si grands et les bénéfices si modestes, que la traite de l'ivoire dans cette partie de l'Afrique est peu de chose. Et rien n'y fera. La côte est trop loin et les transports trop chers, et l'absence de rivières navigables rendra même le chemin de fer de Khartoum absolument insuffisant pour ranimer ce commerce si difficile.

Je donne l'opinion de Schweinfurt, qui paraît bien pessimiste. Comme nous le verrons en traitant des moyens de transport, les chemins de fer transafricains qui sillonneront plus tard l'Afrique, du sud au nord et de l'ouest à l'est, ne lui donneront-ils pas un heureux démenti ?

2° Traite des nègres.

Si le commerce de l'ivoire est insuffisant pour enrichir ceux qui s'y livrent, il reste la traite des nègres.

Nous analysons toujours Schweinfurt, en nous servant le plus possible de ses expressions. Il n'est pas besoin de commentaires. Ses seules affirmations « vécues » sont un réquisitoire terrible contre le monstrueux trafic et les Turco-Egyptiens qui le pratiquaient à ce moment.

A la fin du xve siècle et pendant les trois siècles qui suivirent, xvie, xviie et xviiie, le Soudan devint le « Parc à la traite », l'immense parallélogramme où se débitait la chair humaine. Depuis notre grande révolution de 89 et 93, émancipatrice par sa proclamation des « Droits de l'homme », l'Europe-Unie fut amenée peu à peu à supprimer ce commerce anti-humain. Mais

il ne disparut pas pour cela. Il recula seulement, se resserra vers l'intérieur de l'Afrique, mais ne diminua pas, grâce à l'influence et à la protection de Méhémet-Ali, qui avait besoin de soldats et d'argent pour ses armées d'invasion en Grèce et en Turquie. Le marché descendit du Soudan et se concentra dans le Dar-Fertit, au sud du DarFour, assez reculé vers le centre pour échapper alors à toute surveillance européenne. Là, quand y parvint Schweinfurt, les nombreux marchands d'esclaves possédaient depuis 15 ans, c'est-à-dire depuis 1855, de vastes comptoirs, et c'est là que de grandes caravanes de Ghellabas venaient chaque hiver s'approvisionner et repartaient chez eux avec leur marchandise avant la saison pluvieuse.

Au milieu de ces « halles » à chair humaine, établies à demeure, sous la protection des chefs de la contrée, des marchands avaient fondé de grands établissements, appelés « Dem » où chacun pouvait acheter à son aise. C'est ce qui explique Ziber et ses pareils. Ces traitants avaient à leur service des centaines de chasseurs armés de fusils, qui établirent dans le Dar-Fertit le régime de la terreur, à tel point qu'actuellement les indigènes, habitués à la Force, ne se soumettent plus qu'à la Force, ce qui n'est pas sans inconvénient pour l'avenir.

3° Union des deux traites.

Quand les Khartoumiens, chercheurs d'ivoire dans le principe, arrivèrent, il se fit une curieuse association entre les nouveaux venus, amenant des forces considérables, et les Ghellabas ou traitants qui faisaient le commerce d'esclaves : magasins fortifiés d'ivoire et zéribas d'esclaves fusionnèrent et formèrent de vraies villes sous la protection des garnisons Khartoumiennes. Les Ghellabas espéraient que leurs nouveaux associés leur laisseraient le monopole de leur commerce. Mais comme la traite de l'ivoire, selon que nous l'avons vu, n'était pas suffisamment rémunératrice, les Turco-Égyptiens, témoins des bénéfices

considérables réalisés dans la traite des nègres, firent aux Ghellabas une terrible concurrence. C'est ainsi qu'en 1870, Ziber, qui entretenait une troupe de 1.000 hommes armés et qui ne recueillait annuellement que 120 quintaux (12 tonnes ou 12.000 kilos d'ivoire), dont il retirait 12.000 dollars, expédia régulièrement chaque année à Khartoum de 1.000 à 2.000 esclaves ! La chair humaine payait toujours, et les constatations de Schweinfurt sont terriblement accusatrices ! Et ce qu'il rapporte n'est que l'exacte vérité, comme nous avons pu en juger nous-mêmes par le dépeuplement de ces contrées.

Ainsi, à Dem-Ziber seulement, il y avait au temps de Schweinfurt 2.700 marchands d'esclaves qu'approvisionnaient en presque totalité les Fakis ou prêtres musulmans. Il est à remarquer pour nous qu'une grande partie des esclaves était fournie par la région de Zemio ; car tous ces traitants dirigeaient leurs courses dans l'état de Mofio, grand-oncle de Zemio.

Après avoir aspiré pour ainsi dire presque toute la population nègre du Dar-Fertit, ils se jetèrent de 1870 à 1884, date de l'insurrection mahdiste, sur le M'Bomou dans les possessions de Rafai et de Zemio. Ils eurent vite fait de vider de leurs habitants les contrées de ces chefs trop complaisants qui, comme tout bon nègre, ne voient que leur intérêt immédiat, convaincus qu'ils sont que l'acquisition d'un fusil, la monnaie par excellence de l'esclave, leur est un gage de force et d'indépendance bien supérieur à la possession de plusieurs sujets. Il suffit qu'il leur reste assez d'hommes en état de manier ces armes ; ils arrivent de cette façon à n'avoir plus de sujets pour le travail, mais une véritable petite armée qui les rend redoutables. Ainsi, au temps de Schweinfurt, Mofio avait réussi, en dépeuplant ses États, à réunir une troupe de 300 fusils, ce qui était une grande force à cette époque. J'appuie spécialement sur ces considérations de l'explorateur allemand, qui, d'accord avec mes pressentiments actuels formule les prévisions les plus pessimistes sur le commerce futur de l'Afrique par l'épuisement de ses habitants et par suite, par manque de main-d'œuvre.

Quelques chiffres encore, avant de quitter cette question

capitale. Au temps de Schweinfurt, voilà l'exposé des exportations :

Du Bahr-el-Ghazal, 25.000 têtes d'esclaves dont 1/3 à peine arrivaient à destination.

Du Dar-Fertit, déjà épuisé, encore de 12 à 15.000.

De chez Mofio, par conséquent presque exclusivement du sultanat de Zemio, plus de 30.000.

Et où allaient et où vont les victimes de cette exploitation ? En pays musulmans, en Egypte, en Arabie, en Turquie d'Asie, en Perse et dans l'Inde musulmane. Le reste du monde ne les connaît pas ; ou mieux il ne les connaît plus, car les 16.000.000 de nègres des États-Unis sont de bien nombreux témoignages de cette barbare coutume aux xvie, xviie et xviiie siècles. C'est la fin seule du xixe, c'est la guerre de Sécession et l'humanité de Dom Pedro qui ont délivré le monde de ce fléau si flétrissant.

Pour l'honneur de notre généreux pays, c'est la France qui, dans sa grande révolution de 93, avait donné le signal de cette émancipation et l'avait ainsi rendue possible dans le reste de l'univers.

Une dernière remarque sur ces esclaves, du moins sur ceux des hautes terres du Sud du Kordofan, où dominent les Nubas, race qui nous est connue et qui est d'une beauté si remarquable. A cette beauté, ils ajoutent la force et l'adresse et c'est parmi eux surtout que Méhémet-Ali, qui s'y connaissait, recruta ces terribles régiments qui écrasèrent les Turcs et donnèrent des craintes sérieuses à la Sainte-Alliance. Ce furent nos amis dans la terrible crise de 1840; ils peuvent le redevenir encore et, émules de nos turcos et de nos tirailleurs sénégalais, former, avec les A'Zandés, le noyau de notre future France centrale Africaine.

§ 3

Les premiers explorateurs de ces régions.

Il serait injuste d'oublier les précurseurs et imitateurs qui ont rendu à Schweinfurt son exploration et ses observations possibles. D'abord un chasseur français, Vayssière (1860) qui entra le premier dans le pays des Niam-Niams, en décrivit les mœurs et l'industrie dans des articles publiés à l'époque par la *Revue des Deux-Mondes* et qui facilitèrent singulièrement la tâche de l'explorateur allemand qui n'eut dès lors plus guère qu'à contrôler et compléter leurs travaux.

Puis en bloc, le marquis Antinori, et l'italien Piaggio, qui parcoururent aussi quelque temps après les régions du Bahr-el-Ghazal et entrèrent dans le bassin du M'Bomou, et enfin Von Heuglin (1863) qui fit partie de l'expédition de Mlle Tinné et a laissé des notes intéressantes sur son voyage.

§ 4

Les derniers explorateurs.

Les explorateurs qui suivirent Vayssière et Schweinfurt furent Junker et Bohndorf et plusieurs autres qu'il est inutile d'énumérer dans un simple mémoire, mais qui furent assez nombreux : ces régions furent particulièrement visitées. Ils vérifièrent les observations de leurs illustres devanciers et naturellement constatèrent que la situation n'avait fait qu'empirer. Junker demeura toute une année avec Zemio, dont lui aussi fait le plus grand éloge.

Après eux, il faut citer Gessi-Pacha et Lupton-Bey, plus puissants parce qu'ils étaient gouverneurs, qui firent tous leurs efforts pour entraver la traite et laissèrent de ce chef un souve-

nir fort sympathique dans l'esprit des populations. Aussi s'en tinrent-ils au commerce d'ivoire, dont ils avaient le monopole comme représentants du gouvernement égyptien. Afin d'amener les chefs A'Zandès à délaisser la traite des esclaves, ils leur facilitèrent la chasse à l'éléphant en leur procurant des fusils. Mais le mal était trop profond, et indéracinable par cette méthode qui, d'ailleurs, était fort dangereuse. Ils tuèrent l'éléphant et vendirent quand même leurs sujets, que les traitants continuèrent d'acheter et d'expatrier en dépit des sévérités des gouverneurs. Gessi-Pacha surtout, ennemi du musulmanisme, éprouvait un véritable plaisir à châtier les marchands arabes. Zemio en a conservé le souvenir et m'en a personnellement entretenu.

§ 5

Les explorations commerciales Arabes, Belges et Hollandaises.

1° *Les Arabes.* — Après l'avalanche mahdiste qui balaya, avec les marchands de Khartoum et du Caire, le gouvernement égyptien lui-même, le Bahr-el-Ghazal et le M'Bomou ne furent plus guère visités que par les Arabes du Darfour et du Ouadaï. Ils continuèrent la traite des noirs par l'intermédiaire des Fakis, dont quelques-uns séjournaient auprès des chefs auxquels ils servaient de secrétaires. Ils y ajoutèrent la traite de l'ivoire devenue vacante par la retraite des Khartoumiens-Égyptiens.

En passant, une remarque sur leur monnaie dans leurs échanges avec les sultans ; cette monnaie est fort multiple : des fusils à tir rapide qui sont surtout troqués contre l'ivoire et les esclaves ; du sel, des étoffes venant pour la plupart des fabriques anglaises de l'Inde ou de Manchester ; du sucre, du thé, de l'étain, de la verroterie ; etc. Depuis quelques années, ils se servent de troupeaux de bœufs, moutons, ânes et chevaux et c'est même maintenant la principale base de leurs transactions.

Ils s'adressent pour la vente de ces animaux aux postes belges et français, dont ils obtiennent en échange des fusils à piston ou autres, des capsules, de la poudre, avec quoi ils achètent l'ivoire, soit aux sultans, soit aux populations du Dar-Banda, qu'ils rencontrent dans leur retour. Ils troquent aussi directement ces animaux avec les sultans contre esclaves aux conditions dites plus haut.

2° *Les Belges.* — Alors survinrent les Belges (1889-1894) qui s'efforcèrent d'entraver la traite des nègres à laquelle se livraient les Arabes, et s'adonnèrent au commerce de l'ivoire, où ils réussirent fort bien. Ils en tirèrent des quantités considérables des sultanats, spécialement de chez Zemio, auquel, d'ailleurs, pour rendre hommage à sa puissance, à son caractère et à l'ancienneté de sa race, et en même temps pour se le rendre favorable, ils octroyèrent le titre de « Moudir », en l'investissant de la suprématie politique et religieuse.

A la suite de l'entente du Gouvernement français avec l'État Indépendant, les Belges (1894) repassèrent le M'Bomou, mais n'en conservèrent pas moins des relations commerciales avec les sultans qui ont, comme nous l'avons dit, des prolongements de territoire sur les possessions belges jusque vers l'Ouellé. L'État n'a plus de représentant blanc auprès de Zemio, et ne possède plus dans ces territoires qu'un seul poste chez son fils Affourou, sur la rivière Uérré. Toutefois, il a laissé auprès de Zemio un sergent noir de milice qui sert d'intermédiaire pour remettre au sultan les cadeaux de l'Uérré, faciliter le commerce de l'ivoire et tenir l'État au courant des faits et gestes de ce chef important.

D'ailleurs, imitant en cela les Ghellabas, Gessi-Pacha et Lupton-Bey, les Belges ont continué le commerce des fusils avec les sultans. Ils vendent le fusil à piston ouvertement et échangent clandestinement le fusil à tir rapide sous prétexte d'assurer la sécurité du pays avec des troupes auxiliaires.

Enfin, en 1896, un seul agent de la Société anonyme belge visita Bangasso, mais transitoirement.

3° *Les Hollandais.* — Les Hollandais ne font que commencer leurs relations avec les sultans.

En 1897, un agent de la N. A. H. V., maison hollandaise, établie depuis de longues années dans le Bas-Congo et qui depuis avait un comptoir dans l'Oubangui, visita Bangasso et Rafai, mais ne fit que peu d'affaires.

Finalement, en 1898, commença avec notre mission la première tentative du commerce français et presque en même temps, la même maison hollandaise qui avait fait reconnaître ces régions en 1897 et fait pressentir les sultans, venait également y fonder des établissements.

Tel fut, dans ces régions et dans ces trente dernières années, le commerce arabe, belge et hollandais.

§ 6

Résumé du commerce des sultanats avant l'arrivée de notre mission

Voilà donc, en résumé, les opérations commerciales accomplies dans les sultanats avec les étrangers, soit dans le passé, soit de nos jours, avant notre arrivée.

Ivoire. — On peut estimer que les arabes ont pu emporter chaque année de chez Bangasso, Rafai et Zemio de 8 à 10.000 kilos d'ivoire et de 1.500 à 2.000 esclaves, peut-être davantage, et que pendant deux ou trois ans, les Belges ont pu enlever chaque année de 50 à 60 tonnes d'ivoire, surtout de la région de l'Ouellé-M'Bomou. Cette exportation relativement énorme a pour raison, comme je l'ai déjà dit, l'insurrection mahdiste qui avait refoulé les Turco-Égyptiens. De là, à cause du manque de vente, les stocks considérables qui expliquent la quantité d'ivoire exportée en 1894-1895.

La statistique du Congo-Belge donne en effet les chiffres suivants :

En 1895 : 305 tonnes d'ivoire.

En 1896 : 192 tonnes d'ivoire.

On voit qu'avec la disparition du stock, l'exploitation a immédiatement diminué et, aujourd'hui, le maximum de l'exportation de l'État Indépendant de cette région ne dépasse pas de 20 à 25 tonnes.

Il faut encore faire entrer en ligne de compte pour 1896 les opérations de la Société anonyme belge pour environ 4.000 kilos entre le Yakoma et Bangasso et, en 1897, la première opération des Hollandais avec Bangasso et Rafai qui donna 5.000 kilos.

En terminant cet aperçu, notons que d'après la statistique des douanes, il serait sorti des régions du Chari et de l'Oubangui, de 1892-1897, un total de 15.812 kilos d'ivoire. Il est juste d'ajouter à ce stock l'ivoire exporté par les Arabes et les Belges, dont le chiffre ne peut être qu'approximatif et qui est porté plus haut.

Prix de l'ivoire. — Les Belges obtiennent de 35 à 40 kilos d'ivoire pour un fusil à piston revenant, à l'État, rendu dans le Haut-Oubangui, à 20 francs, soit environ 0 fr. 50 le kilo et 100 kilos d'ivoire pour un fusil à tir rapide valant 20 francs, soit 0 fr. 20 le kilo. Avec les perles, les transactions sont bien plus onéreuses. Un kilo de perles de 4 francs correspond à 2 kilos d'ivoire, ce qui remet l'ivoire à 2 francs le kilo, c'est-à-dire 8 fois ou 20 fois plus cher qu'avec le fusil, qui est vraiment la seule monnaie d'échange pour l'ivoire.

Caoutchouc. — Quant au caoutchouc, les Belges en ont essayé l'extraction, qui a donné d'abord des produits peu considérables. Ainsi, en 1897, le caoutchouc exporté de toute la région qui va du Bas-Oubangui jusqu'au sultanat de Bangasso n'a atteint que 30 tonnes par an, alors que certaines Sociétés et régions du Congo en donnaient le double par mois.

Très pratiques, ils imposèrent chaque chef de 10 paniers de

caoutchouc par semaine ; or, chaque panier est de 3 à 5 kilos ; ce qu'ils apportent en plus leur est payé à raison de un fusil les 200 kilos (0 fr. 10 le kilo).

Aussitôt qu'ils l'ont recu, ils le coupent en petits morceaux pour se rendre compte de sa pureté et le mettent en sacs ou en paniers.

Voilà les conditions du commerce des Belges avec les sultans à notre arrivée.

Nous pûmes maintenir nos prix pendant la plus grande partie de notre mission, les Belges ne nous faisant qu'une concurrence raisonnée. L'arrivée de nouveaux commerçants qui baissèrent le prix de leurs marchandises d'échange, nous obligea à en faire autant, ce qui rendit la fin de nos transactions plus onéreuses.

CHAPITRE II

LE COMMERCE ACTUEL

Arrivée de la mission française.

Je me permettrai maintenant de vous rappeler brièvement, Monsieur, dans quelles conditions j'accomplis mon voyage dans les régions du M'Bomou et du Bahr-el-Ghazal. Depuis 1895, nous avions, M. de Béhagle et moi, le désir de réaliser nos rêves d'expansion coloniale et de reculer pacifiquement, aussi loin que possible, les limites de nos possessions africaines, véritable prolongement de la France d'Europe et où la plus grande France, suivant une expression consacrée, et ici strictement vraie, deviendrait un fait accompli. D'ailleurs, nos précédentes explorations, nos conférences et nos études sur le Tchad à cette époque, furent une assez vivante expression de ce dessein qui ne voulait pas connaître d'obstacle. Nous souhaitions, avant tout, d'arriver à prouver que, dans ce grand empire colonial français si chèrement et si généreusement acquis, sous l'inspiration large et prévoyante, on le reconnaît maintenant, de Jules Ferry, des Français pouvaient, contre l'opinion malheureusement trop accréditée, réussir à mettre commercialement son sol en valeur et que, descendants de ces grands Français qui colonisèrent la Louisiane et la vallée de l'Ohio et du Missisipi, le Canada et les Indes, le Sénégal et les Antilles, nous étions capables de continuer leurs traditions. D'ailleurs à ce moment, la période de conquête

territoriale était terminée, l'heure de la conquête civilisatrice et commerciale avait sonné.

Nous résolûmes donc, de Béhagle et moi, de montrer, dans une expédition toute pacifique, comment on pouvait, d'abord, s'attacher et attacher à la France les chefs de l'Afrique centrale, tirer parti des richesses de ces contrées et, à tout le moins, comme le demandait au xe siècle le voyageur Ibn Hanckal, « renseigner » exactement nos concitoyens sur la topographie de la région, sur ses produits agricoles et industriels et par conséquent sur les ressources et l'avenir probable de cet immense pays.

Et dans cet effort, nous tenions, avant tout, à ce que les transactions que nous devions entreprendre en territoire français fussent exclusivement françaises. Le patriotisme extrême de mon ami de Béhagle, patriotisme intolérant, parce qu'il aimait ardemment, presque jalousement la France, n'admettait aucune transaction à cet égard. D'ailleurs, si vraiment nous devons déplorer sa mort, ce qu'à Dieu ne plaise, la version qui l'admet le montre martyr, j'allais dire d'un accès, disons d'une explosion de son farouche amour pour sa patrie devant le conquérant Rabah !

Quoi qu'il en soit, nous voulions que les concessions que déjà à ce moment nous avions l'intention de demander dans ces contrées fussent entièrement entre des mains françaises, selon l'adage intangible que nous avions adopté : « **En pays Français, les Affaires Françaises aux Français.** »

C'est pourquoi nous tînmes absolument à obtenir, du Gouvernement même de la République française, les missions et les encouragements officiels qu'il a bien voulu d'ailleurs très généreusement nous accorder, ce dont je le remercie aujourd'hui sincèrement.

Après avoir créé, de Béhagle et moi, le syndicat français du Bassin du Tchad, nous partîmes tous les deux, en avril 1897, pour explorer les régions du Congo et du Tchad et remonter, si possible, par le Sahara, jusqu'à la Méditerranée. Nous nous étions proposés en plus de profiter de toutes les opérations commerciales qui pourraient s'offrir à nous et, dès notre arrivée

au Congo, on nous signala les régions du Haut-Oubangui, du M'Bomou et du Bahr-el-Ghazal, comme particulièrement riches en ivoire et dans lesquelles les sultans, tout récemment soumis à l'influence française, réclamaient, avec instances, l'établissement d'un commerce français sur leur territoire.

Et d'ailleurs, juste à cette époque, nous fûmes priés par M. Liotard de venir dans ces régions et c'est avec empressement que nous obtempérâmes à son désir. Dans ce but, je rentrai en France, fin 1897, pour préparer une nouvelle mission. En conséquence, la « Participation commerciale de l'ivoire » fut créée et adjointe au « Syndicat français du bassin du Tchad ». En mai 1898, j'étais de nouveau rendu à Brazzaville avec 30 tonnes de marchandises d'échange. En septembre de la même année, mes quatre compagnons et moi arrivions à Bangui et activions de suite nos opérations commerciales.

But de l'explorateur commercial en Afrique.

Avant d'exposer la suite de nos opérations, il est nécessaire de bien préciser le but que je me proposais et que, selon moi, doit se proposer tout explorateur commercial du centre de l'Afrique.

Tous les efforts de l'exploration et du commerce africain doivent tendre à obtenir de ces peuplades un travail sérieux et raisonné, à en développer méthodiquement le goût, par l'attrait d'un salaire et par suite l'augmentation du bien être ; répandre des idées nouvelles et des procédés nouveaux de culture et d'industrie ; amener l'indigène à adopter, autant que possible, nos coutumes, notre mode de vivre et même notre habillement ; développer le goût du commerce chez chaque peuplade, et la mettre de plus en plus en relations avec ses voisines par le besoin nouveau de toute espèce d'échange ; l'aider à mettre ses terres en valeur, avec des instruments de plus en plus perfectionnés, en lui apprenant insensiblement à s'en servir, enfin, ce qui a été malheureusement négligé jusqu'ici, étudier profondé-

ment le sous-sol pour en rechercher les richesses minières et les faire exploiter sur une grande échelle, si possible. Le noir aime le métal et il ne faudra que quelques encouragements et enseignements pour l'amener à s'adonner plus complètement à cette industrie, déjà la moins négligée qui soit sur la terre d'Afrique.

Et maintenant, quels sont les points principaux à occuper, d'où le commerce puisse rayonner sur cette contrée ?

§ 1er

Centres de rayonnement et points importants à occuper.

SECTION I

Centres de rayonnement commmercial.

Pour se bien rendre compte à première vue des centres commerciaux à occuper ou à créer, il est nécessaire de connaître les principales tribus païennes non soumises aux sultans, les agglomérations les plus importantes, les personnages les plus influents, et, dans les sultanats, le caractère et l'influence de chaque sultan, les subdivisions qui portent le nom de leurs subordonnés et l'importance de chacun d'eux.

1° *Sultanat de Bangasso.* — Les principaux chefs et par conséquent les principales circonscriptions de Bangasso sont de deux sortes : ceux qui lui obéissent directement et ceux qui obéissent à son fils Bari, et que Bangasso lui a soumis pour lui apprendre l'art de gouverner.

Les premiers sont : Ganapia, Ganda et Labassou, ses fils, qui commandent à des Bougbous et à des N'Sakaras ; Bakouma, son puissant cousin, qui commande à des Bougbous et des N'Sakaras ; Ouanda, son frère Cama-Yango, M'Baca, Barepami

Vandja, fils de Lengo, son frère, mort en 1898; Mada Pouké et Mada-Bongo, qui règnent sur les Dendis.

Les autres, qui obéissent à son fils Bari, sont: Zagamba, frère de Bari, Bimbaro et Pakourou qui commandent aux Bougbous et aux Patris, et tout l'ensemble des petits chefs qui rayonnent dans la zone de l'Ouest que lui a confiée son père.

Pour être complet, donnons une rapide énumération des autres chefs Bangasso, qui n'ont d'ailleurs aucune valeur commerciale, comme nous le verrons dans le mode d'achat chez ce chef centralisateur; ce sont: Zagambi, l'un de ses fils Ouandou, Gounda, Mada-Bouendi, Bozégui, Koi et Bassouma, sur la Kotto.

2° *Sultanat de Rafai.* — Les principaux chefs de Rafai sont: d'abord ses fils auxquels, sauf à Ali qui commande à certains Biris et à quelques A'Karés et qui a environ quinze ans, il n'a pas confié de commandement. Ils habitent autour de sa zériba. L'aîné, Hetman, fort intelligent, aide son père dans le gouvernement du sultanat; les autres, encore trop enfants, sont élevés sous les yeux de Rafai lui-même.

Les chefs principaux sont: Derisaka, qui commande les Gabous; Reiss Galla, les Kreischs, les A'Bandas, des N'Sakaras et les territoires de l'ancien chef Bandassi, territoires qui lui avaient été concédés par Gessi-Pacha; Sandou commande les Bandjias; Yango est un chef A'Banda, qui commande à une fraction de cette tribu, et enfin Derbaki et Rato, qui sont deux chefs N'Sakaras.

On voit déjà par cet exposé que les sultanats de Bangasso et Rafai ont une organisation assez perfectionnée. Chez Zemio, elle est bien plus parfaite encore.

3° *Sultanat de Zemio.* — Zemio a divisé son sultanat en deux grands territoires: le territoire français et le territoire belge, entre lesquels il a creusé un fossé infranchissable. Il commande aux deux despotiquement; mais en politique habile, jamais il ne se permettrait de toucher à un homme de l'une de ces régions pour le transporter dans l'autre.

Dans la région française, il a confié la région des A'Karés à son fils aîné Beddoué, qui a l'opiniâtreté et la puissance d'organisation de son père; à Zemio-M'Bomou, le préféré, parce qu'il est fils d'une femme sultane, et à un de ses cousins, Tissoro.

Les autres subdivisions sont: celle des Biris, confiée au frère de Zemio, Katanga, qui se fait appeler Mofio, en souvenir de son grand oncle, et qui a sous ses ordres Biamboro; la région des Gabous, laissée à son fils Djemmah; et celle des Kreischs, à qui commande son chef de confiance, Rabeh, et dont le territoire s'étend au-delà de Buko, qui se trouve au nord de Dem-Ziber.

Beddoué, en outre des A'Karés, a sous ses ordres Kippa, Ferrara et Kana qui, eux-mêmes, commandent à d'autres groupes d'A'Karés et de Bassiris.

Sinangba donne ses ordres aux Serrés et aux Gollos. Rinda à des Bassiris, A'Zandés, Pambias ; et Gouberré fils de Zemio qui a remplacé tout récemment le chef M'Bima que le sultan retient en disgrâce près de lui, à des Serrés, des Bellandas et des Pambias. Sur la rive belge, les principaux chefs sont : Affourou, fils de Zemio et Hadj-Ali, ancien sergent de Gessi et qui conduisit les troupes de Zemio au Bahr-el-Djebel.

4° *Pays indépendants A'Bandas.* — En dehors de ces trois sultans et de Sassa, N'Doruma, M'Bio, Tamboura, dont j'omets volontairement de parler, se trouve au nord-ouest la région indépendante des A'Bandas, qui s'étend au nord des régions de Rafai et de Bangasso sur les deux rives de la Kotto et jusque dans le bassin du Tchad. Dans cette tribu, il n'y a pas de chefs, mais seulement des groupes dans lesquels se trouve toujours une agglomération principale. Il n'y a qu'un chef qui ait de l'influence chez les A'Bandas et qui ait un peu l'allure d'un sultan, — Yango — et c'est pourquoi Rafai, son voisin, lui fit la guerre et le mit sous sa dépendance. L'immense tribu A'Banda se subdivise en plusieurs groupes : les Vidrés, les Ouassas, les Tambagos, les Amgandias, les N'Gaos, les Doumas et les M'Bellés.

Conclusion. — Il est facile de comprendre l'importance de cette énumération si l'on veut établir des centres commerciaux. D'avance, on voit qu'il faudra laisser de côté tous les petits chefs et ne s'établir à demeure que là où le chef est tout-puissant et où, par conséquent affflueront, sous forme d'impôts, toutes les matières agricoles et industrielles de la contrée.

SECTION II

Points importants à occuper commercialement.

Suivons maintenant méthodiquement le cours de l'Oubangui et du M'Bomou et fixons les points importants à occuper commercialement.

Sur la rivière. — De Bangui à Ouango, il n'y a à signaler que quatre stations commerciales, l'une chez les Ouaddas, la deuxième chez les Banziris, la troisième chez les Sangos et la quatrième chez les Yakomas.

1° *Les Ouaddas.* — Les Ouaddas vendent leur ivoire directement. Il est le produit soit de leur chasse, soit de celle des populations N'Dris de l'intérieur, où il vient de leur échange avec les Sabangas.

2° *Les Banziris.* — Les Banziris, principalement à Kouango, n'ont pas personnellement d'ivoire; mais ils l'obtiennent par l'intermédiaire des Langouassis, des Togbos et des Gobous de la rive belge.

3° *Les Sangos.* — Les Sangos ne disposent que de très peu d'ivoire. Quelques pointes seulement peuvent être apportées.

4° *Les Yakomas.* — Les Yakomas des Abiras le tirent des

Bougbous et des sous-chefs de Bangasso, qui en vendent en cachette, ou des Yakomas de la rive gauche qui leur en passent subrepticement à l'insu de l'État Indépendant.

Entrons maintenant dans les sultanats.

5° *Bangasso.* — Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit. Au point de vue commercial seulement, et en joignant à sa région celle de Yakoma, qui tire ses ivoires de chez Bangasso, issue que, d'ailleurs, celui-ci peut fermer, on peut estimer à environ 12 tonnes d'ivoire et 20 tonnes de caoutchouc les produits que l'on peut obtenir annuellement de cette région.

Après Bangasso, il serait profitable de visiter Bakouma, son cousin, qui fut presque aussi puissant que lui-même, et deux de ses fils, l'aîné, Bari, et un autre, Ganapia. D'ailleurs, au point de vue commercial, il n'y a que Bangasso et Bari. Ainsi que Bangasso me l'a dit, commercialement, il a divisé son territoire en deux cercles. Lui-même se trouve au centre du premier et c'est vers lui que doivent converger tous les produits de ce cercle; au centre du deuxième, se trouve Bari, qui a la même prérogative d'attraction, mais subordonnée à celle de son père. Le cercle commercial de Bari est au nord, celui de Bangasso au sud.

Bangasso tient beaucoup à sa centralisation commerciale. Un jour, je lui parlais des exploitations de caoutchouc à créer, des travaux à entreprendre pour donner plus de prospérité à son sultanat; il m'interrompit vivement et me pria instamment de ne jamais toucher au régime commercial établi par lui; et il me disait en termes imagés, en me montrant le M'Bomou : « Tu vois, cette rivière est grande, parce que toutes les autres viennent vers elle ; moi, c'est la même chose pour mes chefs. S'ils n'ont plus besoin de mes cadeaux, ils ne viendront plus à moi et je ne serai plus rien. » Aussi, Bangasso, plus que les autres sultans, a conservé, malgré les excellentes relations qu'il a avec nous, de la reconnaissance pour les Belges, parce que ceux-ci ont toujours soutenu son autorité, lui ont procuré les armes nécessaires pour combattre victorieusement ses ennemis,

entre autres Pakourou, qui fut tué, et son propre cousin, Bakouma. Ils ont, de plus, facilité la rentrée de ses impôts sous forme de grains et de caoutchouc, et par cela même ont contribué à la solidité de sa puissance qui était et est encore moins bien assise que celle de Rafai, à cause du tempérament turbulent des N'Sakaras.

6° *Rafai.* — C'est près de Rafai, qui vient de mourir, que se trouve le point le plus important où il faut s'établir pour l'exploitation commerciale du sultanat. Un autre point sérieux serait chez le chef A'Banda Yango. Au temps de mon séjour chez Rafai, ce sultan était formellement opposé à l'installation des Européens chez ses chefs et y mettait moins de forme que Bangasso. Il faut ajouter que son autorité était si absorbante qu'il n'y aurait eu aucun avantage à s'éloigner de lui pour aller chez ses vassaux.

Il pouvait procurer annuellement cinq tonnes d'ivoire, et peut-être pourrait-on en tirer la même quantité de Yango et des A'Bandas des deux rives de la Kotto, spécialement de la tribu des Tambagos. Les sujets de Rafai connaissent un peu la culture du caoutchouc et peuvent se perfectionner rapidement. Il n'en est pas de même des A'Bandas. En somme, sous peu, on pourra tirer de chez Rafai cinq tonnes de caoutchouc et peut-être davantage.

7° *Zemio.* — Il faut, en général, toujours s'établir presque exclusivement près de la Mbanga du sultan. Zemio pourtant fait exception. Il est le seul qui ait compris l'intérêt que pourrait avoir le développement commercial de tout son pays et qui ait pu dire « qu'il verrait volontiers les Européens établis à côté de ses principaux chefs ». Aussi doit-on s'installer près d'eux; d'abord chez Rinda, son cousin, qui occupe la vallée du M'Bokou, puis chez Gouberré, son fils, qui habite la région de l'est, non loin de Tamboura et de N'Doruma sur la ligne frontière, chez Djemmah, son fils, ou mieux chez Rabeh, son principal chef qu'il mit obligeamment à ma disposition pour une série de

reconnaissances commerciales chez Nasser-Handel et à Buko; enfin, chez son fils Beddoué à Bakary, qui dispose d'une grande autorité.

J'estime qu'avec beaucoup d'habileté, on pourrait ramasser annuellement dans ce grand pays de Zemio de 20 à 25 tonnes d'ivoire et 25 tonnes de caoutchouc et plus, à cause de l'inconnu de l'exploitation.

8° *Tamboura.* — Je ne ferai que mentionner ce sultan de l'est, puisque, malheureusement, avec le Bahr-el-Ghazal, il est passé sous l'influence anglaise.

Quant au commerce avec le Ouadaï, j'en parlerai en même temps que du commerce avec les Arabes.

Au total, on peut donc tirer de la région des sultanats environ 46 tonnes d'ivoire et 64 tonnes de caoutchouc. Encore, la production d'ivoire ira-t-elle toujours en diminuant parce que les anciens stocks ont été violemment épuisés et que l'ivoire vivant, c'est-à-dire l'éléphant, disparaît de plus en plus. D'autre part, la valeur vénale des marchandises d'échange baissant chaque jour, il faudra, pour réussir, des stocks de marchandises de plus en plus considérables et une diplomatie de plus en plus raffinée avec les sultans, qui sont des commerçants remarquables et jouent déjà très habilement de la concurrence.

Caoutchouc. — Quant au caoutchouc, sa production va fatalement en augmentant. La matière première ne manque pas et il y en a au centre de l'Afrique plus que le monde n'en pourrait consommer. Malheureusement, la main-d'œuvre fait défaut. On ne saurait trop le répéter, la traite, l'anthropophagie, la polygamie enlèvent trop de bras au pays pour pouvoir, malgré le perfectionnement des procédés, obtenir de longtemps une grande production. Ajoutez que les bras qui restent sont surtout consacrés aux transports et que l'exploitation va toujours grandissant. Pour donner une idée de l'exigence des transports rappelons que, pour descendre des sultanats jusqu'à Bangui nos 35 tonnes d'ivoire, il nous fallut, tant à dos d'hommes qu'à

pirogues près de 10 mois et 90.000 journées de porteurs! Et cela dans une contrée contenant de 1 à 3 habitants par kilomètre carré! Et nous étions les seuls, avec le Gouvernement, exigeant des porteurs.

Ce chiffre a sa triste éloquence : il n'a pas besoin de commentaires. C'est dire sans phrase que tout transport considérable, toute plantation sérieuse est une utopie tant qu'on n'aura pas résolu ce double problème : rendre les bras à l'agriculture par d'autres moyens de véhiculation, et de plus, augmenter le nombre de ces bras par le repeuplement du pays. C'est la grosse question que j'examinerai dans le chapitre consacré à la question de la main-d'œuvre, question à laquelle il ne paraît pas impossible de donner une réponse satisfaisante.

§ 2

Commerce des sultanats avec les Arabes.

1° *Nature.* — Une autre question intéresse encore le commerce français dans ces régions, c'est précisément le commerce fait par les Arabes, venus de plus en plus nombreux du Darfour et du Ouadaï depuis l'occupation française. Malheureusement, comme nous l'avons dit, ils n'importent que des troupeaux, du sel et des tissus indiens, et en échange, ils raflent l'ivoire des régions françaises et seulement l'ivoire de première qualité qu'ils vont vendre au Ouadaï à un prix très élevé.

Or, ils ne paient aucun droit d'entrée ni de sortie. De plus, ils font la traite des esclaves : ils sont donc nuisibles à la colonie pour trois raisons : parce qu'ils enlèvent le meilleur ivoire; parce qu'ils ne paient pas d'impôt; parce qu'ils empêchent par la traite la repopulation, question, encore une fois, capitale pour l'avenir de la colonie! Le Gouvernement français a cru devoir, non sans raison, continuer le commerce avec eux; car ils écoulent les marchandises françaises du M'Bomou

et portent le bon renom de la France dans des contrées jusqu'ici à peu près fermées aux Européens, le Darfour et le Ouadaï; ils introduisent des chevaux, des bœufs et des ânes, animaux de bât qui, certainement, améliorent les transports. Ce sont des avantages, sans doute, mais inférieurs aux inconvénients cités plus haut. Que le gouvernement sache conserver ces avantages, mais qu'il sache aussi se prémunir contre le fléau si grave de la traite et de l'immunité de l'impôt.

2° *Routes.* — Les Arabes descendent dans notre colonie par deux routes : la première, qui vient directement par Kouka, capitale du Dar-Rouna, point très important, jusque chez Snoussi à N'Dellé, traverse les pays A'Bandas par le Béré-Béré, passe la Kotto et aboutit à la Bali vers Basso. Là, elle bifurque d'une part sur Bangasso et se continue jusqu'au poste belge du M'Bili et autrefois jusqu'à Lengo et d'autre part, sur Rafai, où elle s'en va vers Djabbir et sur Zemio.

La deuxième part de Kouka même, passe dans le nord du pays des M'Bellés, traverse le Dar-Manga où elle bifurque sur Buko — que j'ai fait reconnaître — et où commande Rabeh, chef de Zemio; elle se poursuit, soit vers Dem-Ziber et le Bahr-el-Ghazal par Atékték et Limbo, soit vers Dem-Bekir et Tamboura. La voie principale descend de Buko à travers la région des Kreischs, passe à Rabeh, Djemmah, Bakary et aboutit à Zemio, d'où elle repart en territoire belge jusqu'au poste de l'Uerré.

Ce sont ces routes qui, au retour, sont sillonnées par les caravanes d'esclaves.

3° *Points d'observation contre les Arabes.* — Commercialement, les points visités par les Arabes et où nous aurions intérêt à établir des postes pour les y cantonner et commercer avec eux, sont : sur la haute Koto, le point Bara ou Bria; plus au nord, le point de Gambago sur la Pipi et dans la tribu des Tambagos, non loin de la ligne de partage des eaux du Tchad et de l'Oubangui, région fertile et bien peuplée.

De là, on commanderait le passage des Arabes de l'un à l'autre bassin.

L'autre point serait choisi sur la ligne de partage des eaux du Nil et du M'Bomou dans le Dar-Manga ; ou alors plus à l'est, soit à Buko, soit à Rabeh, tête de route, surveillant également les Arabes venant du Ouadaï et du Darfour où les marchands descendant de Khartoum, qui, (maintenant que les Anglais occupent Dem-Ziber depuis deux ou trois mois), reviennent déjà nombreux vers ces contrées où ils firent jadis fortune et auxquelles ils sont appelés à faire de nouveau un si grand tort.

Ne pourrait-on pas, en les cantonnant dans ces postes-frontières, en obtenant d'eux des animaux de bât et les substances alimentaires qui nous manquent, en les engageant à nous apporter les plumes d'autruche, d'oiseaux rares, le musc de la civette ou l'or du Ouadaï, les intéresser au même titre que les Tripolitains les intéressent et les attirent chez eux? Car ils font le va-et-vient entre la Tripolitaine et les sultanats, et ils arrivent dans ces derniers avec les marchandises et l'argent de Tripoli ou de Benghasi.

Les sultans ont adopté ce système de cantonnement des Arabes aux frontières et les maintiennent pour le commerce d'esclaves dans des zéribas spéciales ; s'ils entrent à l'intérieur c'est du fait des Européens.

4° *Organisation des caravanes arabes.* — L'organisation de ces caravanes est faite en commun. Chaque homme peut posséder jusqu'à 40 ou 50 bêtes ; mais en revanche, il peut se faire que plusieurs se soient cotisés pour en acheter une ou davantage. La direction en est souvent confiée à des Fellatas, fort habiles commerçants et fins diplomates, qui nous connaissent déjà par ailleurs.

Le chef de la caravane a presque toujours, quand elle vient directement du Ouadaï, une lettre circulaire revêtue du sceau du sultan du Ouadaï ou, à son défaut, du Ministre qui a la direction des affaires païennes du sud.

Ne serait-il pas d'une politique judicieuse de nous servir de

ces hommes, même au prix de certains sacrifices, pour nous implanter commercialement dans notre zone d'influence du Ouadaï, qui nous est encore physiquement et moralement si obstinément fermée ? Les Russes, ces colonisateurs infiniment patients, nont pas agi autrement et n'agissent pas autrement avec la Perse et l'Afghanistan. Imitons leur exemple pour nos colonies musulmanes du Tchad, qui ne sont autres que des Turkestan et des Afghanistan africains. Flattons, aidons la manie commerçante des Arabes par l'intermédiaire des Fellatas et ils nous ouvriront insensiblement et sans le savoir les portes du Ouadaï. C'est encore la plus sûre, la plus douce, en même temps que la plus permanente des colonisations.

CHAPITRE III

IMPORTATION ET EXPORTATION

D'après nos idées qu'il n'y a pas d'autre monnaie que l'or, l'argent et le billon, les marchandises, exportées ou importées, constituent un échange en nature. Nous examinerons plus loin cette question des monnaies. Entrons directement dans notre sujet.

§ 1er

Marchandises d'importation ou d'échange.

On doit emporter avec soi pour l'échange, des marchandises nombreuses et de plusieurs catégories : 1° celles qui servent à l'achat de l'ivoire ; 2° celles qui servent à l'achat du caoutchouc et autres produits ordinaires ; 3° celles qui servent pour les salaires et au paiement du portage, du pagayage et de la main-d'œuvre indigène louée sous une forme quelconque ; 4° enfin celles qu'on pourrait appeler de complaisance, et qui sont précisément réservées aux sultans pour les remercier des services rendus, activer leur zèle et les amener à augmenter encore leur services pour l'avenir. Les trois premières ont une valeur commerciale bien déterminée, suivant les contrées et les cours. La quatrième catégorie, dite de cadeaux, n'a pas de valeur commerciale proprement dite ; comme les bijoux européens, elle vaut ce qu'on l'estime. Elle peut être commercialement nulle et

avoir beaucoup de valeur aux yeux de celui qui la reçoit, et réciproquement. Cette coutume de distribuer des cadeaux aux sultans et autres chefs est fort ancienne. On voit que, déjà au temps de Schweinfurt, les Nubiens, en dehors du prix d'achat, étaient tenus d'offrir un cadeau représentant le prix des vivres fournis aux voyageurs, et comme gage des bonnes relations que l'on désirait entretenir.

1° MARCHANDISES D'ÉCHANGE POUR L'IVOIRE

Nous devons dire que pour acheter l'ivoire dont les indigènes connaissent depuis longtemps la valeur que nous y attachons, il faut absolument leur donner en échange l'objet précieux par excellence et qui personnifie chez eux la puissance souveraine, le fusil ; et s'il s'agit de grands chefs, par exemple Zemio, le fusil à tir rapide. C'est une monnaie somptuaire dont seuls les chefs peuvent disposer.

Il va de soi qu'avec le fusil à piston ou à tir rapide, la poudre fine, les capsules, le plomb et les cartouches, sont demandés. Cette habitude des transactions par le fusil-monnaie est très ancienne. Elle provient, nous l'avons dit déjà d'ailleurs, des Ghellabas, traitants du Darfour et du Ouadaï, qui en donnèrent aux chefs du Dar-Fertit, à Mofio et aux sultans du M'Bomou pour faire la chasse aux esclaves dans leur pays. Les Khartoumiens avaient fini par introduire cette marchandise et Gessi et Lupton, ayant le monopole du commerce de l'ivoire, confiaient des fusils à Rafai et à Zemio pour tuer l'éléphant et ramasser l'ivoire jusqu'à l'Ouellé. Les Belges suivirent leurs traces, soit dans un but politique, soit dans un but commercial. Ainsi, pour récompenser Zemio de l'avoir accompagné dans son expédition au Bahr-el-Djebel, le major Fievez lui fit don de 500 chassepots et de plusieurs caisses de cartouches. Cet usage est maintenant tellement bien établi qu'il serait difficile de le supprimer d'un seul coup, et on ne le supprimera plus jamais ; le fusil deviendra de plus en plus nombreux dans ces régions.

On sait qu'à la chute de Khartoum, 20.000 fusils avec leurs munitions tombèrent entre les mains des Derviches, et que les troupes de Karmallah, qui commandait dans le Bahr-el-Ghazal, furent défaites par les Djengués chez qui elles étaient venues faire des razzias. De ce fait, il tomba entre leurs mains une grande quantité de fusils Remington. Zemio, en politique habile, qui connaissait le mépris des Djengués pour les armes à feu et leur amour pour les perles baiakas blanches, profita de cet engouement pour leur racheter le stock entier au prix d'un quart de perles (500 grammes) par fusil. Ceci contribua encore à sa puissance.

Valeur des fusils. — Les fusils les plus prisés sont les fusils à tir rapide, Albini, Remington, Gras, etc., excepté le mousqueton, le fusil à piston modèle 1842 avec baïonnette ; enfin le fusil de rempart du calibre 8 et 4 surtout, du poids de 7 kilos est excessivement rare et c'est le seul que les caravaniers du Ouadaï rapportent chez eux quand ils peuvent en obtenir des Belges ou des sultans.

Il faut en prendre son parti, l'ère de la prohibition du fusil est finie du fait même des Européens et les nègres s'aligneront bientôt en bataille armés tous de fusils à tir rapide.

2° MARCHANDISES D'ÉCHANGE POUR CAOUTCHOUC ET AUTRES PRODUITS

Dans le Haut-Oubangui, j'ai essayé d'acheter du caoutchouc avec des tissus, des perles, des vêtements et de la bimbeloterie. J'avoue n'avoir eu qu'un médiocre succès, pour cette raison que les Belges de l'autre côté du M'Bomou achètent le caoutchouc avec le fusil à piston, et bien que le prix demandé soit assez onéreux pour les indigènes (200 kilos pour un fusil) ils préfèrent encore le fusil aux perles et aux étoffes que nous pourrions leur offrir. Du reste, nous l'avons dit, la transaction est plus avantageuse. Toutefois, l'étoffe de très bonne qualité blanche et bleue, les chapeaux, mous de préférence, les chechias de grande taille, les costumes confectionnés, de modèle européen ou de

forme turque et non arabe, les souliers, les clairons et les tambours de troupe, pourront servir de monnaie d'achat.

3° Marchandises pour main-d'œuvre : portage, pagayage, travaux et achat des vivres

Pour ce genre de paiement, les indigènes se contentent de perles baiacas blanches et rouges, à l'heure actuelle presque exclusivement rouges, originaires d'Italie ou d'Anvers, de perles bapterosse bleu foncé et blanches, et d'étoffes de médiocre qualité, même de chapeaux et des menus articles énumérés ci-dessus ; du cuivre rouge, et du laiton, uniquement dans la région de l'Oubangui à Brazzaville.

4° Marchandises pour les cadeaux

Les plus beaux présents qu'on puisse faire aux sultans, sont d'abord le fusil le plus perfectionné ; le revolver, la balle la plus explosive et la plus expansive ; des képis, chapeaux de feutre à larges bords, uniformes brillants, médailles coloniales, vêtements de drap ou de toile, lingerie, selles modèle français, services de table, cafetières, théières ; outils d'armurerie pour faire eux-mêmes leurs cartouches et réparer leurs fusils, instruments de construction ; meubles tels que lit, table, chaise, photophores, lampes ; montres, bagues, horloges, et caisses de popotte ou de médicaments et flacons d'odeurs. Et puis, pour plusieurs, des caisses de cognac et liqueurs et pour d'autres, du champagne et des conserves fines.

5° Marchandises pour les échanges avec les Arabes

Pour ces échanges, en dehors des marchandises ci-dessus, il faut ajouter des étoffes de soie et de velours, méprisées par les habitants du M'Bomou, mais fort appréciées des Arabes, des

chapelets coptes, des ceintures et écheveaux de soie, des burnous, caftans, gilets et pantalons arabes, pagnes indiens, des imitations de corail, de l'ambre de première grosseur, du safran, du camphre et quelques médicaments, des cartouches de Winchester et de Remington, armes préférées au Ouadai.

D'après les caravaniers de Tripoli, ces différentes marchandises converties en thalaris sont échangées à raison de 4 thalaris le kilo d'ivoire, de 12 à 20 thalaris le kilo de belles plumes blanches, de 10 à 15 thalaris le kilo de belles plumes noires.

6° Prix des marchandises d'échange en Europe

Il est précieux pour le commerçant de connaître le prix de cette monnaie d'échange en Europe, et son prix aux limites extrêmes des sultanats; le voici :

	Article	Unité	Prix	
TISSUS ET CONFECTIONS	Étoffe blanche, calicot, par pièce de 10 mètres.		2.80 à 3.50	300 mètres en ballots
	— coton écru	— —	2.50 à 3.20	
	— rouge, andrinople	— —	2.90 à 3.50	
	— bleue, guinée	— —	3.90 à 5 »	
	— rayée	— —	2.75 à 3.25	
	Costumes en toile		5.50	Par 20
	— en drap		17 » à 25 »	18
	Chemises en coton		1.30 à 1.80	25
	Couvertures en coton		3.10 à 5 »	20
	Tricots marin		1.15 à 1.50	25
	Foulards		» 80 à 1.10	
	Mouchoirs	*La douzaine.*	3.30 à 4.20	
	Chapeaux		1.20	
	Casquettes		» 55	
	Fez	*La grosse.*	8 » à 11 »	

Emballage, par ballots goudronnés d'un poids brut de 30 kil. coût.	6 »
— — imperméables — —	9 »

	Article	Unité	Prix
VERROTERIES	Perles baiakas blanches	*Le kilo.*	» 85
	— — rouges	—	1.84
	— — bleues	—	1.35
	— bapterosse	—	1.30
	— orientales rondes dorées	—	5.75
	— — ovales	—	4.50
	Emballage en caisse zinc et bois 30 kilos brut, 25 net		1.75

Fusils à piston, 8 à 10 francs; par paquets de 6; emballage			3 »
Poudre, 1 franc le kilo; par boîtes de 0 kil. 500 et caisses de 20 kilos, net			2 »
Capsules, par boîtes soudées	*Le cent.*		». 10
Fil de cuivre		suivant cours	
Fil de laiton		suivant cours	
Etain en baguette		suivant cours	
Emballage sous toile par 30 kilogs, net			» 50

Couteaux	*La douzaine.*	1.30	
Miroirs	*La grosse.*	8 » à 15 »	
Fil	*Le cent.*	3 »	
Aiguilles	*Le mille.*	3.25	
Boutons en verre	*La grosse.*	» 95	
Chaussures en toile		1.75	Emballage par ballots goudronnés
— en cuir		4 » à 6.50	Emballage par ballots goudronnés
Clairons		6 »	Emballage par ballots goudronnés
Tambours		4 »	Emballage par ballots goudronnés

Emballage en caisses zinc et bois ou en malles en fer.

Droits de douanes : Bassin conventionnel du Congo 10 0/0 *ad valorem.*

Transport : 80 fr. la tonne marine Bordeaux à Matadi.
— 1.000 fr. la tonne Matadi au Pool.
— 500 fr. la tonne Pool à Bangui.

Manutention environ 10 fr. la tonne.

Transport par pirogue, 1 fr. 50 par kilo et par charge.
— par porteurs 2 fr. 50 — —

Emballage. — Une des premières conditions à exiger des fournisseurs est l'emballage qui assure l'arrivée en bon état des marchandises destinées à ces pays lointains.

1° Perles : caisses, bois et zinc ;

2° Étoffes : ballots imperméables ;

3° Poudre et capsules : en boîtes de 0.500 à 1 kilo enfermées dans des caisses zinguées.

Les autres marchandises, en tonnelets Conza.

La plus-value pour emballage peut être évaluée à 10 0/0.

Les frais de douane à l'entrée sont de 10 0/0 *ad valorem.*

Les frais de transport de France à Bangui sont de 138 0/0 environ.

Les frais de transport de Bangui au point extrême dans le Bahr-el-Ghazal s'élèvent à 0 fr. 60 le kilo.

§ 2

Marchandises d'exportation.

Elles sont par ordre d'importance, d'abord : 1° l'ivoire, la marchandise de luxe, 2° le caoutchouc, marchandise d'utilité, dont l'Europe fait actuellement une consommation énorme, pour les véhicules surtout, et qui ira sans cesse en augmentant, ce qui assure l'avenir de l'Afrique, à l'encontre de l'ivoire, qui n'est pas renouvelable ; 3° les plumes d'autruche et d'oiseaux rares qui pourraient prendre de l'extension si on élève l'autruche ; le musc de civette et enfin les produits multiples, copal, indigo, résine et le reste, dont l'étude insuffisante des essences africaines ne permet pas encore de prévoir clairement l'avenir.

SECTION I

L'ivoire.

L'Afrique est le pays de l'ivoire par excellence, en attendant qu'elle devienne le pays du caoutchouc, ce qui sera pour elle la source de la richesse et de la civilisation. L'ivoire exige une chasse qui ne se sépare guère de la chasse à l'esclave ; le caoutchouc exige un travail agricole, qui lui, au contraire, supprime la traite, l'anthropophagie et la polygamie en fondant la famille, et permet le repeuplement du pays.

Étudions l'ivoire, sa valeur intrinsèque et commerciale, la manière dont on l'achète chez les sultans ; le prix de revient et de vente.

1° Valeur intrinsèque de l'ivoire

Nous n'étudierons pas l'ivoire au point de vue scientifique et de son développement physiologique. Nous le prendrons tel qu'il est dans la défense de l'éléphant. Disons seulement qu'une pointe (c'est le nom commercial de la défense) se compose de trois parties, le cœur qui en est la partie centrale, l'ouverture et le creux. La pointe donne son nom à la pièce entière.

Or, la valeur d'une dent dépend précisément de sa structure moléculaire, de sa forme, de la grandeur du creux ou évidement et naturellement de ses maladies et défectuosités.

2° Poids

Il varie suivant la longueur de la dent, la densité de son tissu et la petitesse du creux et de sa spongiosité.

Les grosses pointes sont de 25 kilos et au-dessus .

Les moyennes de 18 à 25 kilos.

Les petites, au-dessous de 18 kilos.

Les pointes à bangles caractérisées par des creux assez prononcés pour qu'on y puisse tailler des bracelets, exportés surtout dans l'Inde, et des ronds de serviette.

Les pointes à billes par contre, caractérisées par un diamètre et une longueur du cœur suffisants pour qu'on puisse tailler plusieurs billes de billard en une seule dent.

Enfin les escravelles ou petites pointes de 3 à 4 kilos, employées surtout pour manches de couteaux, touches de piano et menus objets d'art ou d'utilité.

3° Espèces

D'après sa forme, on divise l'ivoire en deux groupes :

1° L'ivoire dit du Congo. La dent ou pointe en est assez

droite, élancée, et peut atteindre jusqu'à 2m50 de longueur ; nous en avons rapporté qui pesaient jusqu'à 70 kilos. Les creux, malheureusement, sont assez profonds et atteignent presque le tiers de la dent. La pointe est presque toujours intacte; le sol étant humide, elle ne s'abîme pas lorsque les éléphants le fouillent. De là aussi elle contient une grande humidité, ce qui lui donne une structure moléculaire relativement spongieuse et il n'est pas rare, après un long séjour au magasin, de la voir diminuer de 1 à 2 kilos. Cette humidité provient d'une double cause : d'abord, nous venons de le voir, de ce que les éléphants habitent les régions humides et marécageuses du M'Bomou ou du Congo, humidité entretenue par les Galeries Forestières et la Grande forêt, et ensuite de ce que les sultans, dès que l'ivoire leur parvient, se gardent bien, quoi qu'on ait pu dire, de le mettre en magasin, mais l'enterrent dans des fosses où, à l'abri de l'incendie, il conserve son poids et son humidité.

A ce propos, remarquons que les artistes grecs, notamment le plus grand de tous, qui porta l'art de la sculpture chryséléphantine à un sommet où elle n'est jamais remontée, Phidias, avait découvert cette particularité de l'ivoire. Plusieurs de ses premières statues d'ivoire se fendillaient et menaçaient ruine ; il en découvrit la cause dans la sécheresse et, avec son génie, il trouva un moyen bien simple d'y remédier : il fit creuser sous le piédestal de ses statues un souterrain qui entretenait une humidité salutaire.

2° L'ivoire du bassin du Tchad, expédié par de Béhagle, et du Bahr-el-Ghazal que nous avons rapporté, est tout à fait différent de l'ivoire dit du Congo. L'éléphant y est de plus grande taille. Le capitaine Roullet et M. Foureau m'ont raconté que, l'un chez les Djengués-Aggar, l'autre près du Tchad, en avaient vu d'immenses, qui pourtant avaient des défenses plus petites que les pachydermes moindres du Congo. La pointe en est courte, ramassée, recourbée, souvent cassée ou fendillée à cause des terrains secs, rocailleux ou rocheux sur lesquels les éléphants se frottent les dents, soit pour les nettoyer, soit pour cause de démangeaison ou de maladie interne. J'ai remarqué des caries

et déformations de pointes sur plus de 3.000 dents. Quoi qu'il en soit, par suite de la sécheresse du sol, la dent est plus sèche, le grain plus dense et par conséquent moins spongieux, moins distendu et plus petit. Cette variété est appelée ivoire tendre.

4° Valeur commerciale de l'ivoire

Elle dépend de sa structure intérieure, de sa forme extérieure et de ses défauts.

1° Structure intérieure. — Plus le grain est serré, plus l'ivoire est apprécié.

2° Forme extérieure. — Plus une dent est droite, plus grand est son diamètre, moindre est le creux, qui ne doit pas se prolonger à plus d'un quart de la longueur totale, meilleure aussi est la dent. La forme courbe rend la dent difficilement utilisable.

3° Défauts ou défectuosités. — Les principaux sont les crevasses ou fentes, les gerçures, les coutures et les côtes ou déformations intérieures ou extérieures de la dent, les anneaux et, en un mot, toutes les détériorations causées par des causes extérieures, coup de feu, coup de corde, etc.

5° Prix moyens des ventes de l'ivoire a Anvers et a Liverpool en 1897

Les prix moyens de vente à Anvers et à Liverpool diffèrent énormément suivant la grandeur, la conformation des dents et la qualité de l'ivoire, comme le prouve le tableau suivant, qui est établi d'après les ventes de 1897, à Anvers. L'ivoire que nous avons rapporté sera vendu, je pense, de 18 à 20 francs le kilo, pour les pointes grandes et moyennes, et de 13 à 15 francs pour les petites.

TABLEAU

du prix du kilogramme d'ivoire sur le marché d'Anvers en 1897

DÉSIGNATION	PRIX MOYEN DU KILO suivant la dimension ou la qualité	OBSERVATIONS
Grandes dents de 25 kilos et au-delà.		
Saines ou presque saines	20 » à 25 »	Les dents peuvent être plates sans perdre sensiblement de leur valeur.
Plus ou moins défectueuses	15 » à 20 »	
Très défectueuses	10 » à 15 »	
Moyennes, de 18 à 25 kilos.		
Saines ou presque saines	15 » à 20 »	
Plus ou moins défectueuses	14 » à 16 »	
Très défectueuses	10 » à 14 »	
Petites dents au-dessous de 18 kilos.		
Saines ou presque saines	14 » à 16 »	
Plus ou moins défectueuses	12 » à 15 »	
Très défectueuses	7 » à 10 »	
Escravelles généralement au-dessous de 4 kilos.		
Saines ou presque saines	10 » à 13 »	Les escravelles creuses défectueuses ou plates de 1 kil. ne valent pas leurs frais de réalisation.
Saines et creuses ou plates	5 » à 10 »	
Creuses et défectueuses	4 » à 7 »	
Dents à billes.		
Dents de 3 c/m à 3 1/4 de diamètre	25 » à 28 »	Cet ivoire n'a généralement que de faibles dimensions de 3 à 12 kil.
— de 2 1/8 à 2 3/8 —	18 » à 24 »	
Escravelles de 2 à 2 1/8 —	18 » à 20 »	
Bangles ou bracelets.		
Bangles dépassant 4 c/m de diam. et rondes	17 » à 20 »	
— plates ou défectueuses	12 » à 17 »	
Bangles de 1re espèce.		
Bangles saines et rondes	18 » à 23 »	
— plates ou légèrement défectueuses	15 » à 18 »	
— trés défectueuses	9 » à 15 »	
Bangles de 2e espèce.		
Bangles saines et rondes	16 » à 20 »	Les bangles n'ont généralement que le poids de 4 à 15 kilos.
— plates et légèrement défectueuses	10 » à 15 »	
— très défectueuses	9 » à 10 »	

NOTA : L'ivoire ne doit pas revenir à plus de 5 francs le kilo dans le Haut-Congo.

6° Comment on achète l'ivoire

Il est intéressant de se rendre compte comment se fait l'achat de l'ivoire chez les sultans et les chefs du M'Bomou et du Bahr-el-Ghazal.

L'Européen qui désire traiter avec les sultans ou avec certains chefs noirs doit se bien pénétrer de certains principes nécessaires au succès de ses négociations; d'abord respect de la parole donnée, temporisation constante et patience inlassable avec les chefs, domination morale de son propre personnel et par le respect de sa propre dignité, sa diplomatie, sa douceur, et sa justice, en imposer aux chefs avec lesquels il traite. La force n'y fera rien : l'escorte n'est là que pour faire ressortir la puissance morale de celui qui commande. Et maintenant, voyons la manière d'appliquer ces principes.

A — Achat chez Bangasso.

Cela se passe à peu près ainsi :

Le sultan vous fait dire qu'il a de l'ivoire. Vous allez au rendez-vous. Les pointes sont disposées devant la mbanga, ou elles sont dans une case ronde ordinaire. Vous les soupesez pour vous rendre compte du poids, (avec un peu d'habitude on se trompe peu) et vous lui proposez deux ou trois fusils, tant de poudre et de capsules ; vous établissez le prix au-dessus de la valeur de votre marchandise d'échange. Bangasso accepte ; parfois, après avoir consulté ses hommes de confiance, il dit : « ceci est petit ». Alors vous refaites le prix d'après le tarif ordinaire et, sans plus de récriminations, l'affaire est conclue. Le soir, il vous envoie les pointes, et toujours à la nuit, pour ne pas exciter l'avidité de ses sujets, et vous lui envoyez le montant de l'achat. Il demande toujours des fusils et de la poudre dont il fait une très grande consommation;

mais rien n'est plus utile pour activer et réussir une grosse affaire qu'une caisse de cognac ou d'absinthe pour lesquels il a une véritable passion.

On peut aussi acheter l'ivoire à ses chefs, les transactions se font la nuit et à l'insu du sultan.

B. — Achat chez Rafai.

La scène est un peu différente chez Rafai qui vous reçoit toujours couché, sous la véranda de sa maison d'habitation. Il faut arriver de grand matin pour le trouver l'esprit libre. Dès le début, nous convînmes avec lui d'un tarif fixe qui ne varia guère qu'à l'arrivée de nos concurrents hollandais. Rafai ne discuta plus jamais, c'était convenu tant, c'était tant. L'ivoire était pesé sur la romaine, qu'il connaissait parfaitement, et payé devant tout le monde. Son fils Hetman s'occupait spécialement des affaires et il avait toute la confiance de son père.

C. — Achat chez Zemio.

Zemio, nous l'avons déjà dit, est très méticuleux en politique et il aime à tout faire par lui-même. Il ne l'est pas moins dans les affaires commerciales où il se rend compte des plus petites choses. Il pèse lui-même ou fait peser l'ivoire devant lui par son « faki » dont il se sert souvent pour les achats. Il a établi, à l'instar des Belges, un tarif fixe ; j'avais pu, avant d'arriver à Bangui, obtenir communication de ces prix et j'ai unifié les miens sur les leurs.

Voilà comment il procède : ou il vous demande de venir chez lui avec votre balance, ou il vous envoie son faki avec les pointes. Quand le sultan prend en échange des perles, des étoffes ou autres articles, ces objets lui sont envoyés très exactement le jour même et distribués immédiatement. Pour les armes et

les munitions, comme Bangasso, il les envoie chercher la nuit secrètement. Zemio est un grand seigneur, il n'acceptera jamais un fusil à piston ; sur ce point, il est inflexible. Mais si vous voulez vous attirer ses bonnes grâces, rien ne lui est plus agréable que le champagne, les parfums, les vêtements européens élégants et quelques conserves fines.

Zemio laisse à ses chefs la moitié du prix de leur chasse et Rinda est certainement celui qui, après lui, peut disposer de plus d'ivoire. Mais ce chef ne connaît ni la balance, ni prix fixe, et tout se traite d'après sa fantaisie. Il en va de même avec son fils Beddoué.

Dois-je dire qu'en m'inspirant des principes que j'ai tracés plus haut, qu'en usant de diplomatie amicale, j'ai pu acheter de Zemio près de 20 tonnes d'ivoire ?

D. — Achat chez Tamboura.

Chez Tamboura, l'achat se fait de la même façon que chez les autres sultans, inutile de nous répéter.

Quantité achetée dans chaque transaction

C'est par 100, 200 et 300 kilos que les trois grands sultans, Bangasso, Rafai et Zemio vous envoient l'ivoire, tandis que les indigènes ou les chefs indigènes, suivant leur importance, l'apportent seulement par 15, 20, 50 et rarement 100 kilos.

SECTION II

Le caoutchouc.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit plusieurs fois que l'ivoire est la richesse présente de l'Afrique et le caout-

chouc, celle de l'avenir, mais à la condition d'avoir une main-d'œuvre plus considérable et des procédés industriels supérieurs.

Pour le moment, les indigènes le préparent sous forme de fusée, le reçoivent et le roulent avec la main sur la poitrine, où il se coagule. Les Belges le préparent également par l'eau chaude et sous forme de petites galettes, Ils ont appris cette méthode aux hommes de Bangasso qui l'emploient actuellement avec assez de succès.

Chez Rafai et chez Zemio, il est ramassé par fusées et boules beaucoup plus volumineuses.

A l'arrivée des Européens, les indigènes s'en servaient pour attacher leurs flèches, pour les boules des baguettes de tam-tam ou dans la construction des instruments de musique.

Autant que j'ai pu en juger, chez Bangasso, le caoutchouc y est de bonne qualité; celui vendu par les Belges provenant de la région du Yakoma a été payé à Anvers, ces temps derniers, jusqu'à 9 francs le kilog. Il n'en serait pas de même de celui de Rafai et de Zemio, qui contient beaucoup d'impuretés par suite de la préparation et quoiqu'il provienne exclusivement du Landolphia.

SECTION III

Gomme arabique, copal, résine.

Nous n'en parlerons que pour mention. Il y en a dans ces régions pourtant des quantités considérables; mais à cause de leur peu de valeur commerciale, les prix de la main-d'œuvre et des transports y relatifs sont trop considérables. Ce ne sont que des produits d'avenir. Il en est de même de la gutta-percha dont j'ai cru constater l'existence dans le Haut-Oubangui et ai rapporté des échantillons non encore complètement vérifiés. Elle sera probablement plus tard un gros élément de richesse, mais l'exploitation n'en a pas encore été tentée.

SECTION IV

Plumes d'autruche, musc, etc.

Je me suis occupé de ramasser des plumes d'autruche dans le Haut-Oubangui. Zemio avait mis à ma disposition Rabeh lui-même. Je lui confiai des marchandises et j'installai un de nos gradés sénégalais à Buko, dans le nord de Ziber. Il y resta quelques mois, mais ne fit que peu d'affaires. Les plumes d'autruche qu'il m'apporta étaient de qualité très médiocre, elles furent achetées. il est vrai, dans de bonnes conditions. Il me raconta que toutes les plumes de grande taille, blanches ou noires, étaient portées dans le Ouadaï à destination de Benghasi et Tripoli, C'était une espèce de razzia, semblable à celle de l'ivoire de première qualité, faite par les Arabes, dans le Haut-Oubangui. Les belles plumes blanches, grosses, soyeuses, bien coiffées, première qualité, étaient vendues environ 50 francs le kilo au Soudan, soit 1 fr. 25 la plume; il y a environ 40 plumes au kilo et chaque pièce pèse 25 grammes. A Paris, le kilo de mêmes plumes se vend en gros 400 à 450 francs, soit 8 ou 9 fois plus cher, soit environ de 10 à 11 fr. 25 la pièce.

Les plumes noires de première qualité coûtent moitié de ce prix et sont vendues proportionnellement de même sur le marché de Paris.

Les plumes rapportées par mon envoyé étaient de qualité très inférieure, noires, grises et blanches et en mauvais état. N'eût été le précieux renseignement rapporté, elles ne valaient pas la peine du déplacement.

Les belles plumes blanches ou noires se font de plus en plus rares. Il n'en est pas de ce produit de luxe comme de l'ivoire; en détruisant inconsidérément l'éléphant, on tarit la source et des pointes et des belles pointes; en arrachant prématurément les plumes à l'autruche, on n'obtient plus que de petites plumes; mais on ne tarit pas la source des belles plumes. Car il y a

cette différence que l'éléphant s'en va et l'ivoire du même coup, tandis que l'autruche, d'après le témoignage des Arabes, pullule au Ouadaï et qu'il suffira d'un peu de patience pour retrouver les belles plumes.

Pour finir, mon envoyé me dit qu'il avait pu acheter dans les régions de Buko du musc de civette et de l'indigo, mais en petite quantité.

SECTION V

Résultats de notre mission commerciale.

Telle est, dans ses grandes lignes, la conduite à tenir pour l'achat, la vente ou mieux l'échange des marchandises d'importation et d'exportation et c'est, en suivant cette méthode que nous avons réussi, pendant une période commerciale qui a duré 13 mois, à acheter 36.300 kilos d'ivoire et quelques échantillons de valeur, entre autres environ une tonne de caoutchouc. En plus, la mission de Béhagle a fait parvenir 5.000 kilos d'ivoire et une tonne de caoutchouc provenant des régions du Haut-Gribinghi et de chez Snoussi. J'ai passé avec les sultans Bangasso, Rafai, Zemio et Tamboura des traités de commerce en bonne et due forme, rédigés en langues arabe et française, par lesquels ils me réservaient le monopole du commerce dans les sultanats. Les traités avec Rafai, Zemio et Tamboura sont revêtus de leur sceau, ce qui constituait de leur part un engagement formel, auquel, d'ailleurs, je dois le dire, ils ont été fidèles pendant toute la durée de mon séjour : la preuve en est dans le peu de succès de mes concurrents durant la même période.

Nous allons maintenant rechercher les meilleurs moyens de transport pour pouvoir rendre à Bangui et en Europe les susdites marchandises dans les meilleures conditions possibles.

CHAPITRE IV

LES MOYENS DE TRANSPORT

§ 1er

Les procédés actuellement possibles.

La question des transports est partout une question de la plus haute importance pour le commerce et par conséquent pour l'industrie et l'agriculture. Là où il n'y a pas écoulement de produits, il n'y a pas de production. Mais en Afrique, cette question est bien autrement capitale et est restée jusqu'ici un obstacle presque insurmontable.

1° Les pistes

Avant l'arrivée des Européens dans le centre de l'Afrique, les indigènes possédaient déjà des pistes dans la brousse, qui relient entre eux les groupes de cases et, entre elles, les différentes tribus. Ces pistes, de 60 centimètres de largeur environ, sont fréquemment coupées, entrecroisées, anastomosées avec des sentiers frayés par de gros animaux, les buffles, surtout les éléphants qui se rendent à leurs paturages ou à leur point d'eau, précieuse indication pour les chasseurs. Ces pistes pratiquées naturellement suivant la ligne de moindre résistance a travers la brousse, la savane ou la forêt, vont en zigzag, doublent et

parfois triplent la distance. D'ailleurs, l'apathie du noir est telle qu'il agit de la même manière et suit, lui aussi, la ligne du moindre effort; rencontre-t-il devant lui un arbre tombé, au lieu de l'enlever, ce qui exigerait un certain travail, il préfère le contourner et allonger ainsi démesurément la longueur de chemin.

On comprend que ces sentiers soient insuffisants à l'Européen pour exporter les produits indigènes : tracés sans discernement à travers la brousse, la savane, les Galeries Forestières, escaladant au hasard les escarpements des terrasses qui sont la caractéristique du Continent Noir, ils sont d'une difficulté extrême.

2° Le réseau fluvial

Il faut dire qu'à côté de ces moyens sommaires de transport, se trouve un réseau fluvial, un éventail de rivières fort remarquable. Le Congo en est l'artère principale et la voie pratique par excellence, mais malheureusement, il ne longe les territoires français que sur un parcours trop restreint. Ses tributaires, il est vrai, sont considérables. Pour ne parler ici que de ceux qui nous intéressent, l'Oubangui, le M'Bomou, l'Ouellé, peu de nos fleuves de l'Europe pourraient leur être comparés. Même leurs affluents, la Kemo, le Kouango, la Bangui, la Kotto, la Bali, le Chinko, le Ouarra, sont déjà d'un débit considérable.

Les obstacles : les rapides. — Mais tous les cours d'eau africains ont le même inconvénient, les cataractes ou les rapides qui se sont produits lorsque les lacs des plateaux ont brisé leurs terrassements et se sont transformés dans le système de rivières actuel. Il est difficile et même presque toujours impossible de les remonter. Aussi, pour supprimer l'obstacle, il n'y a que deux solutions, les canaliser ou les tourner. La première solution, qui serait naturellement la meilleure, exigerait trop de travaux d'art et des capitaux énormes. La seconde est pré-

férable. Or, elle peut être satisfaite elle aussi de deux manières : par une route ou par une voie ferrée.

b) *Solutions.* — I. *Les routes.* — En principe, une route coûte aussi cher qu'un chemin de fer. Elle exige à peu près les mêmes travaux d'art, de plus grands frais de réparation et les transports y sont moins rapides. La voie ferrée consolide plutôt le sol et se dégrade moins, pour la raison que les véhicules sont confinés sur les rails et ne défoncent pas le reste de la voie.

II. *Les chemins de fer.* — C'est pourquoi les Belges ont été amenés à tourner les rapides par des chemins de fer. Mais là aussi la difficulté a été considérable et les frais énormes. Le premier chemin de fer construit dans l'Afrique équatoriale fut celui de Matadi à Léopoldville. Les neuf premiers kilomètres coûtèrent 11 millions et demi : le Syndicat faillit succomber dans un krach financier. De 1890 à 1893, la voie put atteindre le col de Palabala : elle n'était encore que de 16 kilomètres. Maintenant, elle est terminée, au prix de quels sacrifices, on le voit aisément. Si nous avons cité le cas particulier de ce chemin de fer belge, c'est pour montrer les difficultés de tous genres que nous allons rencontrer dans la construction des voies ferrées le long du Haut-Oubangui et de ses tributaires, soit qu'on aille dans la direction du Nil, soit qu'on remonte vers le Tchad par le Chari; car en Afrique, l'obstacle des rapides est partout le même.

Il n'en reste pas moins ce fait que, de Matadi à Brazzaville, grâce au chemin de fer si coûteusement construit, les transports sont aussi faciles qu'en Europe. Mais les tarifs de la Compagnie concessionnaire sont si onéreux qu'ils arrêtent l'exploitation de tous les produits qui ne sont pas dits riches.

A partir de Léopoldville, le fret devient particulièrement cher. Le port de Léopoldville est à N'Dolo. Là il faut décharger les marchandises du train et les recharger sur des chalands appropriés à cet usage, qui traversent le Pool, jusqu'à Brazza-

ville, où elles sont déchargées à nouveau et mises à l'entrepôt et c'est de là seulement qu'elles sont encore une fois « rechargées » et dirigées sur Bangui, le Tchad et le M'Bomou. Ajoutez à cela qu'à N'Dolo, la reconnaissance des colis est chose délicate et les douanes si compliquées qu'il est nécessaire aux compagnies d'affecter un agent à ce service : de là des frais.

§ 2

Étude particulière de la Navigation du Congo de l'Oubangui et du M'Bomou.

SECTION I

De Brazzaville à Bangui.

1° *Les Vapeurs.* — De Brazzaville à Bangui, le service est fait par des vapeurs dits de rivière, à fond plat. La chaudière est sur le devant et la machinerie à l'arrière, les roues sont à aubes : l'hélice serait sujette à trop d'accidents, difficilement réparables dans ces régions. Deux types de bateaux peuvent être adoptés : 1° le vapeur jaugeant environ 20 tonnes, avec 3 cabines placées sur le pont ; sur la superstructure, il ne doit y avoir que la cabine du capitaine et la timonnerie ; 2° le vapeur de 40 tonnes, dont la superstructure contient 5 grandes cabines pouvant loger 10 personnes, une salle à manger et la partie réservée au capitaine.

Actuellement, une grave question est celle de l'alimentation des vapeurs ; car plusieurs grandes sociétés concessionnaires, croyant à la navigabilité des biefs du Haut-Oubangui et du M'Bomou, ont l'intention d'y installer des bateaux-vapeurs petits modèles. Le gouvernement a donné le droit de faire du bois jusqu'à une distance de 1 kilometre à partir des rives, avec

obligation cependant de respecter les essences utiles. Nous ferons remarquer que cette mesure sera à peu près illusoire à cause de l'immense étendue du territoire qui rendra toute surveillance impossible : elle amènera fatalement la destruction des Galeries Forestières, dont les lianes caoutchoutières ne seront plus supportées par les arbres destinés aux chaufferies et, par conséquent, ces seuls lieux exploitables seront condamnés à la stérilité, dans le Haut Oubangui, le M'Bomou et pour la même raison, dans le bassin du Tchad.

Voilà pour les vapeurs. Venons à la rivière.

2° *La Rivière et le Rapide de Zinga.* — L'Oubangui n'est vraiment navigable jusqu'à Bangui que 5 mois de l'année, de fin juin à fin décembre. Le reste du temps, la navigation est coupée au rapide de Zinga, ou plus exactement de Batanga d'après les indigènes. C'est le seul obstacle sérieux qui empêche les navires de gagner Bangui à toute époque de l'année. Il aurait dû disparaître depuis longtemps, car il ne serait pas impossible d'améliorer la passe existante en faisant sauter les roches qui l'endiguent et obligent les vapeurs à décrire des sinuosités dangereuses dans ce seuil de 3 kilomètres d'étendue. On m'a objecté que ce balisage augmenterait la vitesse du courant. Évidemment ; mais la suppression des obstacles permettra d'augmenter le tonnage du vapeur et par conséquent la puissance de ses machines. Il n'y aura qu'à étudier la vitesse du courant de la nouvelle passe pour connaître le nombre de chevaux vapeurs dont il faudra munir les nouvelles machines. Et le service ne sera plus arrêté. Ainsi serait rendu possible en tout temps le transport de Brazzaville à Bangui à travers les passes rectifiées de Zinga et l'on supprimerait le voyage dangereux par boats ou pirogues, conduites fort bien, il est vrai, par les indigènes riverains, adroits mais très peu sûrs et qui n'hésitent guère, quand ils y voient leur profit, à faire chavirer pirogues, Européens et marchandises, certains de se tirer d'affaire eux-mêmes et de reprendre au fleuve les charges qu'ils lui ont confiées. D'ailleurs ces peuplades sont encore anthropophages ;

tels les Balloïs, les Bandjos, les Salangas, M'Baggas, Bouzérous, etc.

Bangui se trouve juste placé à cheval sur le plateau d'où s'échappe le fleuve par la passe de Zongo. Le tourbillonnement des flots forme une espèce de Charybde ou de Maëlstrom où des pièces de bois considérables à l'époque des eaux montantes, roulent dans le gouffre des journées entières, avant de trouver un débouché. Aussi peut-on dire qu'à Bangui cesse vraiment la navigation à vapeur.

SECTION II

De Bangui à la Kemo.

1° La montée

Là commencent les difficultés sans nombre de la montée qui sont à peu près insurmontables, soit que l'on aille au Tchad, soit que l'on se dirige vers Bangasso.

a) *Vers Le Tchad.* — Dans le 1er cas, on a à franchir jusqu'à la Kemo au moins 6 rapides dont 3 fort dangereux, les rapides de Belli, de l'Éléphant et de Mokouangué.

b) *Vers le M'Bomou.* — Dans le 2e cas, il faut en outre affronter, de Bangui au M'Bomou, 25 rapides dont quelques-uns très périlleux et dont le dernier est un seuil considérable d'environ 40 kilomètres allant de Ouango jusqu'à l'embouchure de la Bali. Les Belges, nos devanciers, eurent un vapeur « L'Avant-Garde » qui faisait le service entre Mokouangué et le Yakoma et avait franchi les passes de Zongo. Mais à l'époque des basses et moyennes eaux, c'est-à-dire pendant 3 mois de l'année, il était condamné à l'immobilité. Ils durent renoncer à s'en servir ainsi que des boats qu'ils utilisaient habituellement.

Nous avons eu d'ailleurs nous-mêmes plusieurs vapeurs

dans ce bief, le *Ballay* qui se perdit aux rapides de Mobaï en 1891, le *Faidherbe* et le *d'Uzès* qui est actuellement encore à l'attache de Mobaï. Le premier vapeur qui ait franchi les passes fut en 1887 le *Peace* du R. Grenfell, qui ne fit que monter et descendre et, comme les autres, ne put sérieusement fonctionner.

2° L'EMBARCATION

a) *La pirogue de Yakoma.* — Aujourd'hui, pour leurs transports, sur le Haut-Oubangui, le M'Bili, l'Ouellé et le M'Bomou, les Belges n'ont plus que des pirogues, modèle Yakoma, de 12 mètres de long sur 0 m. 80 de large et 0 m. 80 de profondeur pouvant porter environ 1 tonne 1/2 avec 12 à 15 pagayeurs suivant qu'il s'agit de monter ou de descendre. Or, il est très difficile de se procurer cette pirogue : elle est creusée dans de très grands arbres en bois dur; il n'en existe plus guère sur le bord des fleuves. De plus, ce qu'il existait de ce genre d'embarcations a été vite usé par les nombreux et soudains transports européens, ou bien acheté par les Belges et récemment les Hollandais, de sorte qu'à l'heure actuelle, ce moyen de transport est devenu impossible. Aux sociétés commerciales qui veulent remonter le Haut-Oubangui, et au gouvernement français qui veut organiser le bassin du Tchad, et pour cela pousser la navigation de la Kemo-Toumi jusqu'à Krebedjé, point terminus vers le lac saharien dans le bassin de l'Oubangui, il faudra d'ici peu trouver un mode d'embarcation pratique et sûr pour ces régions, en se modelant naturellement sur la pirogue des indigènes. Ils l'ont créée lentement, durant de longs siècles, l'ont expérimentée aux endroits les plus dangereux et ont fini par lui donner la forme qui offre le plus de sécurité et d'avantages pratiques sur ces fleuves à obstacles perpétuels.

b) *Le boat-semelle.* — Il est entendu qu'il n'y a plus dans le voisinage des rivières d'arbres assez puissants pour y creuser cette pirogue; il faut remplacer cette matière première comme en Europe, par le fer ou la tôle d'acier, modeler la nouvelle

embarcation sur l'ancienne du Yakoma et la rendre susceptible d'être traînée sur les roches, sans trop de dégâts et avec la moindre somme d'efforts possible. La coque serait donc en tôle d'acier, le boat aurait une semelle en bois, pour être facilement remplaçable sur les lieux mêmes; elle la coifferait presque tout entière, sous le fond surtout et les côtés, à une assez grande hauteur (parce que sont là les parties les plus exposées) par 1 m. 10 de large sur environ 1 mètre de haut. L'expérience fixera cette dernière dimension : le tonnage serait d'environ 3 tonnes. En attendant la construction des chemins de fer dont nous parlerons, ce mode de locomotion et transports certainement suffirait. Avant sa réalisation, on y suppléera par ce qui reste de pirogues indigènes de Yakoma ou autres, dont le tonnage serait au moins d'une tonne. On comprend que même avec ce tonnage le commerce nécessitera un nombre considérable de ces embarcations et qu'il sera nécessaire de hâter la construction des « boats-semelles. »

SECTION III

Organisation des Équipes.

1° L'ÉQUIPE DE DEMAIN

Ici, nous retombons encore dans cette éternelle question de la main-d'œuvre, qui est tout pour l'Afrique, qu'il s'agisse de culture, de commerce, de transport. L'industrie seule pourrait s'en passer, la main habile de l'européen pourrait y être suffisamment rémunérée pour n'avoir pas besoin de la main-d'œuvre indigène.

(A) *Qualités de l'équipe.* — a) *riverains connaissant la rivière,* — b) *cantonnés dans les limites déterminées.* — Mais il s'agit ici de transports par pirogues ou boats-semelles. Nous avons indiqué le type embarcation, cherchons en l'équipe. Elle devra évidemment, à cause des périls de ces rivières si accidentées, avoir

l'habitude de leur navigation. Comme nous avons déjà dit que pour le repeuplement, il fallait parquer les travailleurs dans des zones bien déterminées, il faudra chercher cette équipe parmi les riverains ayant l'habitude du régime du fleuve, et ne jamais les sortir de la région qu'ils connaissent. Les premiers que l'on trouvera à partir de Bangui sont les Bagbas, les Bouzerous, les Boboyas sur lesquels on ne devra pas trop compter; puis les Banziris, les Bourakas, les Sangos, qui sont des pagayeurs émérites et qui assureront la navigation de Kouango jusqu'à Mobaï, où l'on trouvera un poste de relai et d'où les Yakomas transporteront les charges sur les pirogues qui seront celles des Sociétés du Gouvernement, jusque dans le terrritoire de Bangasso. Chacune de ces peuplades arrivées à la limite de son parcours, passera ses embarcations à la suivante et rentrera, dans sa contrée et sa famille, cultiver ses terres.

c) *Loués d'avance au mois.* — d) *A l'année.* — Au commencement, il sera bon de ne louer ces hommes d'équipe qu'au mois; il sera de plus nécessaire d'avoir ou de s'assurer d'avance à des prix sérieux des pilotes expérimentés pour leur apprendre, s'ils ne la connaissent déjà, la rivière avec ses difficultés en toute saison, à placer, à déplacer les charges dans l'embarcation, à les en sortir, et, une fois le tri fait, amener les meilleurs par des primes sérieuses à continuer l'engagement et rendre les autres à l'agriculture, tout en les utilisant de temps en temps pour les transports. L'émulation, surtout s'il y a du bien-être en perspective, permettra vite d'en faire des équipes d'élite.

On voit quelle sera l'amélioration des convois : des équipes *fixes* qu'on aura sous la main et qui pourront pourtant, dans les saisons impraticables, toujours être rattachées à la culture et des équipes *mobiles* et temporaires qui seront toujours destinées à l'exploitation du sol et pourront temporairement l'être au transport. Socialement il se fera entre elles une fusion de permutation qui favorisera le repeuplement de cette région si ravagée, soit en créant de nouvelles familles, soit en créant de nouveaux villages à l'instar de nos villages de marins de Normandie et

surtout de Bretagne, qui vont risquer leur vie aux « rapides », aux lames si autrement redoutables du Gulf-Stream de Terre-Neuve ou d'Islande.

2° Insécurité du système actuel

On comprend maintenant pourquoi il n'y a pas de sécurité pour le Gouvernement français à s'attarder au système actuel qui consiste à confier ses convois, non a des équipes attitrées, mais à des chefs de villages plus ou moins loyaux et à des indigènes à coup sûr chapardeurs, sinon voleurs par profession : ce qui occasionne naturellement des pertes considérables de marchandises par chavirement intéressé. Une factorerie doit en effet pouvoir toujours disposer de moyens continus d'action et ne se servir qu'occasionnellement d'hommes qu'elle ne connaît pas ou qu'elle connaît mal. Pour obvier à cet inconvénient, elle devra fixer aux chefs de convoi ou de pirogue la durée en amont et en aval et vice versa du voyage, et il sera soit infligé des punitions, soit décerné des récompenses.

3° Remèdes

a) *Punitions.* — On sait qu'à de très rares exceptions près, tous les accidents, pertes d'hommes ou de marchandises sont imputables à la négligence ou au mauvais vouloir des indigènes. Aussi faut-il, dans le début du moins, être impitoyable à leur égard et les frapper d'amendes d'autant plus fortes que leur culpabilité aura été plus nettement établie. D'ailleurs, la peine sera facile à appliquer, puisque, à cause du « parquage » qu'on en aura fait, il sera facile de retrouver leurs demeures. A la rigueur, une fois l'esprit de familile établi, on pourrait faire retomber modérément sur la famille l'amende du délinquant fugitif.

b) *Primes.* — Par contre, — et ce moyen est plus humain

et serait certainement plus efficace chez des peuples enfants comme le sont les indigènes, — il serait bon de leur accorder des primes, d'abord légères pour chaque voyage, puis croissant proportionnellement pour la longueur du temps et l'importance des convois où il n'y aurait pas eu d'accidents.

4° Équipes pour passes dangereuses

D'ailleurs, il faut tout prévoir. Il est des passes fort dangereuses dont nous avons déjà dit un mot : celles de Belli, de l'Éléphant, de Moukouangé, de Bangui à la Kemo et plusieurs autres, notamment de Guélorget et la terrasse de Ouango-Bali. En attendant que la dynamite ait eu raison des moins revêches de ces rapides, il serait bon d'entretenir le long de ces passes navigables en toute saison, mais dangereuses, des équipes chargées d'en surveiller constamment le régime, de renseigner les convois et, au besoin, de les piloter. Quant aux rapides qui nécessiteraient des écluses, par conséquent toujours infranchissables, il sera moins dispendieux de les contourner par des pistes, des routes et surtout des chemins de fer.

5° Les magasins généraux

Mais quoi qu'on fasse, il y a la mauvaise saison, le temps des tempêtes et des tornades qui ont lieu de septembre à décembre juste au moment où la navigation est particulièrement facile de Brazzaville à Bangui. C'est précisément parce qu'on veut profiter de cette facilité momentanée qu'on essaie de faire parvenir dans le Haut-Oubangui les ravitaillements si impatiemment attendus. Mais alors, les rapides sont très dangereux, les tornades transforment en quelques secondes le fleuve en une véritable mer secouée de lames furieuses, et c'est alors que se produit la perte ou l'avariation des marchandises. Aussi fau-

drait-il créér à Bangui, où elles arrivent avec une facilité relative, des magasins généraux où elles séjourneraient pendant cette période dangereuse, et aussitôt qu'elle serait terminée, c'est-à-dire à partir de janvier, les expédier à destination par des convois judicieusement échelonnés. Il ne faut pas qu'un convoi comprenne plus de 20 pirogues, si l'on veut qu'il soit convenablement surveillé. Les Belges, qui ont déjà acquis une expérience sérieuse, font partir de 15 en 15 jours seulement de petits convois de dix pirogues : système qui évite l'encombrement aux différents postes et rend la surveillance plus facile. Il est bien entendu qu'en outre des hommes d'équipe, il est indispensable, pour les protéger et au besoin les surveiller, d'avoir quelques miliciens parfaitement armés.

6° Durée du trajet de Bangui a la Kemo, et de la Kemo a Krebedjé et vers le Tchad et a Bangasso sur le M'Bomou

Une fois les rapides de Zongo franchis, on peut aller de Bangui jusqu'à l'embouchure de la Kemo en quatre jours et revenir à Bangui en deux jours et demi, naturellement si le fleuve est favorable.

Si l'on se dirige vers le Tchad, toujours dans les mêmes conditions de bonne navigabilité, on peut arriver avec les deux tronçons de la Kemo et de la Tomi à Krebedjé en quatre jours.

Si l'on va dans la direction des sultanats, on arrive de la Kemo à Mobaï après huit jours de navigation, après avoir franchi dix rapides dont un dangereux, celui de Zanga. A Mobaï, il faut changer d'équipe et les Yakomas nous amèneront aux Abiras en six jours, et d'Abiras à Ouango en deux jours. Dans ce parcours on compte neuf rapides dont le plus dangereux est celui de Guélorget ou Cettema, qui nécessite aussi le transbordement des marchandises.

A mon avis, il serait préférable de quitter la voie d'eau aux Abiras et d'organiser des transports avec des animaux de bât,

jusqu'au confluent de la Bali. Car le bas M'Bomou, ainsi que le M'Bili est obstrué jusqu'à son embouchure avec la Bali par une série de seuils très considérables qui nécessitent au moins deux transbordements successifs et inévitables, le premier entre Ouango et Gozobangui (11 kilomètres de transport par terre), l'autre (3 kilomètres), entre Irikassa et Bozégui.

Étant donné qu'à Bangasso on peut avoir facilement des ânes et des bœufs, et qu'entre Bangasso et les Abiras, la route et les terrains traversés sont fertiles, rien ne serait plus facile que d'y installer un service d'animaux de bât, bourricots et bœufs porteurs, ce qui aurait un double avantage ; aider au ravitaillement d'abord, et rendre le transport plus facile et moins coûteux, l'âne portant deux charges et le bœuf facilement quatre, puis, au lieu de mobiliser les habitants pour le portage, de les laisser au travail de la terre, particulièrement à la proximité des rivières où croissent les Galeries Forestières.

Arrivé à la Bali, on pourra dans la direction nord remonter, par son lit très navigable, jusqu'à Basso et peut-être plus haut.

Dans la direction est, il serait possible de se servir aussi de la voie du M'Bomou et d'aller jusqu'à Bangasso, puis à Dramani, situé sur le territoire de Rafai, mais ceci seulement pendant trois mois de l'année et encore avec de bien grands désagréments. Car il se rencontre dans le lit du fleuve de nombreux amoncellements de roches ce qui faisait dire à Strobant, officier belge : « O mes amis, quel voyage! quelle rivière! quels rapides! quels écueils! quel chaos! » N'empêche que quelques Français, venus après lui, ont déclaré malgré cela que cette rivière était absolument navigable parce qu'ils avaient eu la chance de la remonter à l'époque des grandes eaux pendant les trois mois où elle est à peu près utilisable.

SECTION IV

Nombre de charges transportables par les pirogues.

Voilà pour les moyens de transport et les équipes : voyons approximativement le nombre des charges qu'il faudra convoyer et par conséquent le nombre exact d'hommes nécessaire à ce service.

Il arrive à Brazzaville par an, pour Bangui, environ :

1° Pour le Gouvernement français :		
{ Pour l'Oubangui	5.000	charges.
{ Pour le Tchad	12.000	—
2° Pour la Société des Sultanats	3.000	—
3° Pour la Société de la Kotto	2.000	—
4° Pour la Société de Mobaï	1.000	—
5° Pour la Société du Kouango	2.000	—
6° Pour la Société de la rivière Bangui	1.000	—
7° Pour la Société hollandaise	3.000	—
8° Pour la Société Ombella	2.000	—
Au total	31.000	charges.

Ce qui fait environ une moyenne mensuelle de 2.600 charges à destination de Bangui, d'après mon évaluation personnelle. Il doit en rester à ce Poste environ 200. Il en repart pour la Rivière, le Tchad et le M'Bomou environ 2.400. Si l'on compte qu'il faut un pagayeur pour deux charges et une pirogue pour 40 charges, il est facile de voir qu'il faudra recruter 120 pirogues et de 3.600 à 4.800 pagayeurs entre Bangui et Mobaï, et ceci, je le répète, chaque mois.

Comme il y aura toujours sur le fleuve deux équipes, l'une montante, l'autre descendante, et une troisième toujours en préparation pour parer aux besoins urgents, il sera nécessaire de pouvoir disposer de 3.600 à 4.800 pagayeurs et d'un personnel européen en même temps que milicien proportionnel, pour maintenir le bon ordre dans ces populations changeantes. Nous avons donné des chiffres ronds qui sont absolument

exacts à 7 charges près sur 2.400, ce qui est dans le calcul des « Probabilités » appliqué au commerce, le maximum d'évaluation approximative.

Or, il est absolument impossible d'obtenir une quantité aussi considérable de pagayeurs. Même en le réduisant de moitié, ce nombre serait encore introuvable dans ces régions si dépeuplées. Ainsi le docteur Cureau, alors qu'il était commissaire du Gouvernement dans le Haut-Oubangui, dans un rapport adressé au Gouverneur du Congo français, avait calculé que le transport mensuel de 800 charges à partir de Bangui jusqu'à Mobaï exigeait de 1.200 à 1.500 pagayeurs et déjà, il jugeait impossible de les recruter sur les rives de l'Oubangui. Or, le nombre des charges augmente, non celui de la population. Et les Bagbas, les Bouzerous, les Banziris, les Bourakas, les Sangos, peu habitués au travail, déserteront la rive droite et passeront chez les Belges à la rive gauche, où les conditions de la vie leur seront moins pénibles, parce qu'avec la réglementation du travail, elles trouveront la sécurité et le bien-être, impossibles à obtenir actuellement au Congo français, à cause du surmenage provenant de la nécessité de transporter les charges du gouvernement et des sociétés concessionnaires.

C'est là un des points noirs de la question des transports, et l'on ne voit pas qu'il soit possible de la résoudre autrement que par la construction de chemins de fer allant de Bangui à Gribingui et vers les Sultanats.

SECTION V

De la Bali à Bangasso et au Bahr-el-Chazal.

Nous avons vu qu'à cause des rapides, il faut, des Abiras à la Bali, abandonner la voie tout à la fois fluviale et terrestre pour se servir uniquement de la voie de terre et le portage à dos d'hommes que l'on remplace par les animaux de bât

que l'on se procurera par les Arabes du Ouadaï et du Dar-Rouna. On laissera ainsi à la culture de la terre, pour laquelle elles ont un certain goût, ces populations laborieuses. Pourtant, pendant quelque temps, jusqu'à la construction d'une piste praticable aux bêtes de somme, il faudra bien leur demander des porteurs, mais le moins possible. Pour le commerce local il est facile de se servir des voies d'eau, le M'Bomou, la Bali, le Chinko, le Ouarra, le Bokou, etc., et concuremment, construire une grande voie terrestre qui puisse être, contrairement à ces rivières, utilisable pour le grand commerce en toute saison. Elle existe à l'état embryonnaire, créée par le passage des hommes et des bêtes avec deux bifurcations, l'une vers le bassin du Chari, l'autre vers le Bahr-el-Ghazal, mais avec les sinuosités déraisonnées et innombrables qui rendent impraticables presque toutes les routes ou plutôt les sentiers d'Afrique. Il faut noter encore que chez Rafai et Zemio, la population est moins dense que chez Bangasso et par conséquent le recrutement des porteurs bien plus difficile. Pour le moment, il faudra se servir d'animaux de bât et dans quelques régions faciles de voitures. Mais la question se complique pour l'avenir, ici comme ailleurs, d'une route carrossable fort coûteuse; il vaut donc mieux en venir de suite à la construction d'une voie ferrée moins dispendieuse, plus facile à entretenir, plus rapide et à laquelle il faudra bien un jour ou l'autre arriver.

En résumé, on peut considérer pour l'Afrique, ce que je pourrais appeler l'avenir d'aujourd'hui et l'avenir de demain.

A. — L'avenir d'aujourd'hui

Nous venons d'en parler, c'est l'amélioration de la navigation par le balisage des passes, où il est possible ; la création de pistes latérales aux passes infranchissables pour le transbordement des charges en amont et en aval; l'établissement d'équipes à côté des quatre ou cinq rapides très dangereux de

l'Oubangui qui auront pour mission de piloter les convois dans ces traversées difficiles ; la création d'une population attachée à la terre et pouvant dans un parcours déterminé fournir les porteurs nécessaires.

Et par conséquent, pour les convois par terre, c'est rectifier et améliorer les pistes, créer des gîtes d'étapes tous les 25 ou 30 kilomètres, fonder des fermes et des pâturages destinés à la nourriture des hommes et des animaux de bât. Car il faut avant tout diminuer la consommation des forces humaines et animales. C'est tout ce que l'on peut faire pour l'avenir d'aujourd'hui.

B. — L'avenir de demain

C'est, nous ne saurions trop le répéter, le chemin de fer. Nous allons en parler.

§ 3

Les moyens de transport de l'avenir. Les chemins de fer et les Transcontinentaux.

1° Les grands chemins de fer futurs

Tout l'avenir est aux chemins de fer et les peuples se hâtent avec une sorte de fièvre vers leur construction. C'est à qui en fera le plus et donnera au transit la plus grande rapidité possible. Car c'est le commerçant qui arrive le premier et le plus vite, qui enlève les affaires. De là ces chemins de fer gigantesques qui traversent les continents et joignent les océans entre eux. Les États-Unis se lancèrent les premiers dans cette vaste opération et relièrent New-York à San-Francisco, l'Océan Atlantique au Pacifique, par un ruban de 6.000 kilolomètres ; les Anglais les imitèrent et créèrent parallèlement le Transca-

nadien, qui leur permet d'être indépendants de leurs rivaux. D'ailleurs, c'est la tactique anglaise de ne dépendre de personne pour ses communications : pour aller chez elle, elle veut ne passer que chez elle ; pour communiquer avec ses colonies, elle veut le faire elle-même sans intermédiaire par ses câbles, pour lesquels elle a dépensé des centaines de millions, mais ils lui ont rapporté des milliards financièrement, et politiquement, ils lui ont permis de tenir, sauf la Russie, le monde entier dans ses mains et de ne lui apprendre que ce qu'elle veut bien lui apprendre.

Elle a construit dans ce sens son Trans-Indien, de l'embouchure de l'Indus à celle du Gange, qu'elle veut prolonger, à travers la fertile vallée du Yang-tse-Kiang, jusqu'à Canton, pour absorber ces Indes chinoises ; et par une sage prévoyance, au cas où ses Indes et les Indes chinoises lui échapperaient, elle construit son Transafricain du Caire au Cap, qui lui donnera de nouvelles Indes, les Indes africaines.

Ce Transafricain, qui sera pour toute l'Afrique d'une capitale importance, nous ramène naturellement à nos sultanats. Car il passera en plein Bahr-el-Ghazal et sera, par conséquent, à portée des régions de l'Ouellé, du M'Bomou, et même de l'Oubangui, dont il pourra drainer les richesses s'il n'existe pas d'autres débouchés, d'autre Transafricain. Mais il en existera, tel le Transsaharien. Alors ces pays pourront écouler leurs produits par trois voies différentes, le Congo et le chemin de fer belge jusqu'à Matadi ; le Bahr-el-Ghazal et le Transafricain jusqu'au Caire ; le Chari et le Transsaharien jusqu'à Alger ou Philippeville. Pour cela, il faudra amorcer des chemins de fer dans cette triple direction ; car jamais, malgré tous les travaux qui pourront être exécutés, ni l'Oubangui, ni le M'Bomou ne pourront devenir des voies continuellement navigables. Il faudrait faire partir la voie ferrée de Bangui et la conduire à la Kemo en contournant le fleuve de fort loin ; car si on le serrait de trop près, il faudrait des travaux d'art, soit à cause des derniers contreforts de la Mitumba et des Monts de Crital qui barrent la route et donnent naissance a cet endroit aux rapides du fleuve, soit à cause des marais qui longent l'Oubangui jusqu'à la

Kemo. A un point à fixer sur la Kemo ou la Toumi, entre le 5° et 6° de latitude nord, on construirait la grande gare de démarcation entre les trois bassins du Nil, du Tchad et du Chari. Le chemin de fer du Tchad irait de la Kemo au poste de Gribingui sur le Gribingui, et se relierait par la voie toujours navigable du Chari et du Tchad au Transsaharien, en attendant que dans un avenir plus ou moins lointain, un chemin de fer remplace la voie mobile du Chari. La bifurcation vers le Nil devra se rendre par la voie de plus courte distance et qui est à étudier, de la Kemo jusqu'au Transafricain, voie que l'on reliera aux centres principaux du M'Bomou, Bangasso, Rafai, Zemio et Tamboura. D'ailleurs, il est évident que quand ce Transcontinental africain sera construit, les centres de population se déplaceront et, du bord du fleuve difficile, se transporteront sur la voie plus rapide du chemin de fer, la voie ferrée ayant toujours été un centre d'attraction pour les populations et le rendez-vous des travailleurs et des commerçants.

2° Le réseau des chemins de fer actuellement pratiques

Avant de se lancer dans des combinaisons considérables, il serait bon de construire des petits chemins de fer d'intérêt local à voie étroite, qui desserviraient dès maintenant les points les plus rapprochés ou faciliteraient le transport là où doivent avoir lieu les transbordements, parallèlement aux rapides. Les principaux seraient :

a) Un Decauville entre les postes de Krébedgé sur la Toumi et le poste de Gribingui sur la rivière du même nom, soit environ 200 kilomètres de voie sur une route facile et déjà bien entretenue par les soins de l'administration. C'est là d'ailleurs que devra passer la grande voie qui doit relier le Congo au Transsaharien et qui ne sera pas, à cause des plaines du Chari, d'un prix de revient considérable.

b) Un Decauville entre les Abiras et la Bali pour tourner les rapides totalement infranchissables du bas-M'Bomou.

c) Enfin, pour faire communiquer les bassins Congo-Nil, on pourrait reprendre l'idée belge et relier le M'Bomou à l'Adda soit par la Bali, soit par le Chinko. Ce point de l'ancien poste de l'Adda est très important, étant donné que sous l'occupation Égyptienne, des vapeurs de 12 mètres, remorquant une flottille de canots, ont pu remonter jusque là. Ce serait une solution « provisoire » du problème de la communication des deux bassins. La longueur de ce chemin de fer serait d'environ 300 à 360 kilomètres.

On pourrait également se servir dans ce but de l'itinéraire Marchand et utiliser tous les biefs navigables (mais combien difficilement,) du M'Bomou, pour gagner le Soueh et de là, le Nil.

Mais ces différentes combinaisons, qui absorberaient des capitaux considérables, sont peut-être moins pratiques et plus dispendieuses que la construction définitive des chemins de fer se raccordant au Transafricain et au Transsaharien. De plus, actuellement, on va commencer le chemin de fer de la Sangha à Libreville, qui donnera ainsi aux marchandises du centre de l'Afrique, sur les mers, un triple débouché. En attendant, il faut obtenir de l'État Indépendant les réductions les plus considérables avec un contrat de durée aussi réduite que possible, pour ne pas, au moment de l'exploitation des nouveaux chemins de fer français, nous trouver dans l'obligation de laisser la masse des transports à la Compagnie belge.

§ 4

Postes et Télégraphes.

Et pour compléter ces services, il est nécessaire d'installer un service postal indépendant et rapide partant de Brazzaville et poussant jusqu'aux dernières limites de notre territoire du Haut-Oubangui et du Chari, avec communication télégraphique, cela s'entend. Le Gouvernement a laissé le soin de ces cons-

tructions télégraphiques aux Compagnies concessionnaires du Congo français qui doivent assurer également le service postal. Je crois qu'il aura bien de la peine à obtenir en temps voulu l'achèvement de ces lignes et assurer de cette façon des communications postales et télégraphiques régulières. Je me permets d'appeler spécialement son attention sur ces deux services, si importants à cause de notre influence dans tout le bassin du Tchad.

On le voit, le service des transports est loin encore d'être organisé au Congo français, mais il peut s'organiser assez vite soit par les voies fluviales en balisant un certain nombre de passes, soit par la construction de chemins de fer d'intérêt local, soit enfin par un réseau combiné de chemins de fer s'amorçant sur les grands transcontinentaux africains. Un service postal rapide et régulier, un service télégraphique le complèteraient et, pour arriver à la perfection nécessaire, il serait posé un câble à Libreville, qui relierait tous les ports de nos possessions africaines entre eux et avec la métropole, et nous rendrait ainsi complètement indépendants dans nos relations intercontinentales.

CHAPITRE V

LA MAIN D'ŒUVRE

SECTION I

Moyens d'obtenir en Afrique la main-d'œuvre, qui y est fort rare.

La main-d'œuvre, qui est une question de vie et de mort pour le développement de toute colonie, l'est encore bien davantage dans cette Afrique si dépeuplée par la traite, l'anthropophagie et la polygamie. Nous avons dit qu'il ne restait guère qu'un habitant par kilomètre carré et cet indigène est foncièrement paresseux. Le sol lui fournit à souhait tout ce dont il a besoin. Il n'a qu'à se laisser vivre. Aussi travaille-t-il le moins possible. Cependant, à l'encontre des Indiens d'Amérique qui se laissèrent détruire plutôt que de travailler, le nègre est capable d'effort. Il l'a bien prouvé en défrichant les deux Amériques, surtout les Carolines, où il a créé le café.

Mais là le seul moyen de persuasion consistait dans les punitions corporelles, les coups, la férule, les fers, le cachot et autres « hard labours ».

§ 1er

Moyens employés par les Belges pour obtenir la main-d'œuvre.

1° Les punitions corporelles

De nos jours, les Belges se servent des mêmes moyens, les punitions corporelles. Une lanière en peau d'hippopotame

séchée au soleil, « la chicotte », a remplacé les tortures d'autrefois et quelques centaines de coups ont raison de l'apathie des indigènes. Par suite l'État Indépendant fournit une énorme quantité de caoutchouc qui va grandissant d'année en année. Je n'apprécie pas le procédé, je ne constate que le résultat. Je suis pourtant bien obligé aussi de constater que le nègre est un grand enfant, dont les besoins sont très limités. Donnez-lui un fusil et un complet de cent sous, il devient chef, il devient roi; il endosse son complet de temps en temps, pour aller s'enivrer chez ses voisins et le reste du temps complètement satisfait, il vit du travail de ses femmes et de la fécondité inépuisable de son sol.

2° Le bien-être

Après les coups. le bien-être. Les Belges ont très bien compris qu'on ne doit pas qu'infliger des châtiments à l'être inconscient qu'est le nègre, et ils ont essayé de l'attirer au travail par l'attrait des récompenses, c'est-à-dire, soit le bien-être qui résulte des gages, soit la sécurité qui résulte de la répression de l'esclavage et des razzias faites dans les villages. Dans le principe, les Belges payaient les porteurs à des prix exorbitants et tentaient ainsi leur cupidité. Et comme l'indigène souffre beaucoup de la nostalgie, ils ont eu l'habileté de couper le pays en zones parfaitement déterminées pour les équipes de tels et tels pays, et de cette façon, ils ont pu obtenir un nombre considérable de porteurs relativement à la densité de la population. De plus, ils réussirent à les attacher au travail de leurs propres terres; on comprend que l'habitude de l'effort dans les transports fut naturellement suivie de l'habitude de l'effort dans la culture. Les plus récalcitrants cédèrent à la tentation et s'attelèrent d'eux-mêmes à la besogne, et ainsi se sont formés des centres, des cantonnements fixes où, en dehors des transports, l'exploitation du caoutchouc a pris un accroissement presque prodigieux. Ainsi la production qui était de 74.261 francs en 1886, a monté à la recette de 9.183.360 francs en 1897, faisant des bonds énormes de 2.300.000 francs de 1895 à 1896 et de près de

4.000.000 de 1896 à 1897. Et elle continue d'augmenter dans des proportions considérables.

Ces chiffres sont assez éloquents pour montrer que nos voisins sont en bonne voie de résoudre la question de la main-d'œuvre.

CONCLUSION

Résultats commerciaux et civilisateurs.

Leur manière d'agir est rationnelle ; ils s'appuient sur la force et le bien-être, double entraînement des peuples enfants qui aiment à être rudoyés et cajolés tout à la fois : c'est la marche instinctive de l'égoïsme humain. Par là, ils ont réussi à fixer au sol des populations autrefois nécessairement flottantes, parce que toujours traquées par les « traitants », et à leur inculquer l'instinct de la « propriété » en les soustrayant au cauchemar perpétuel du vol et de l'expropriation. Et c'est ainsi que sans provoquer d'autre révolte que celle due au service militaire forcé amenant l'expatriation, par la seule satisfaction des appétits et des intérêts de la plupart, ils ont pu arriver insensiblement à employer des moyens de rigueur contre ceux sur qui la persuasion n'avait aucune prise. Ils purent même rendre les chefs accrédités par eux dans les villages responsables du « quantum » de travail demandé, et allèrent jusqu'à des exécutions capitales au cas où des chefs ne fournissaient pas l'impôt exigé.

D'ailleurs, c'est là le commencement de toute civilisation, et il ne faut pas, par une fausse sentimentalité, gâter les peuples enfants, pas plus que les enfants eux-mêmes. Qu'on se souvienne de Pierre-le-Grand et de ses moyens de coercition contre ses Strélitz révoltés ! Le procédé était bien un peu violent, mais c'est celui qui a le mieux réussi au cours des âges.

D'ailleurs, je ne suis pas seul à soutenir cette thèse, du moins pour l'Afrique.

Junker, Schweinfurt et les grands voyageurs africains, bien au courant du caractère et des coutumes des peuples noirs, ont affirmé, à maintes reprises, que la seule méthode pour relever l'état moral et physique du nègre, pour le faire sortir de sa sauvagerie, de sa dégradation et pour lui inculquer quelques principes de civilisation, était de le « forcer, même par les procédés les plus durs, au travail et à l'effort ».

§ 2

Moyens employés par les sultans pour obtenir la main-d'œuvre.

L'esclavage

Chez les populations indépendantes des sultans, dans l'Oubangui, le Congo et la Sangha, les chefs de cases ou de groupes ont clandestinement des esclaves qui servent au portage, au pagayage, font les cultures et exécutent les gros travaux. Ils proviennent des razzias que les chefs ou groupes d'habitants de différents villages font les uns chez les autres, après entente préalable. Ils razzient les femmes, les hommes et les enfants, soit pour épouser les femmes, soit pour échanger les uns ou les autres contre l'ivoire qu'ils vont vendre dans les factoreries européennes,soit pour les manger dans leurs tam-tams. Ainsi, la traite de l'ivoire développe indirectement la traite de l'esclave, au moins aux frontières.

Chez les sultans, les esclaves proviennent soit de leur capture à la guerre, soit des razzias exécutées par les sultans et dont nous avons déjà parlé, soit de leur naissance de parents esclaves : c'est d'ailleurs actuellement, comme dans l'antiquité, la triple origine naturelle de l'esclavage. Les chefs indigènes peuvent faire de leurs esclaves ce qu'ils veulent : c'est leur propriété, leur « chose »; ils peuvent en user et en abuser comme ils l'entendent et de plus même, les manger, si bon leur

semble, ce qui arrive parfois. Il est vrai que les sultans se piquent d'honneur d'empêcher l'anthropophagie, qui n'existe plus que chez les autochtones, les N'Sakaras, les A'Karés, les Biris, etc. Leur grand tort est de vendre la plus grande partie de leurs esclaves aux Arabes et de se priver ainsi d'une ressource précieuse pour les travaux du sol.

Mais comment faire disparaître la traite ? Je crois que, pour cela, il faudra faire disparaître les sultans ; car sur ce point, ils sont intraitables. Zemio, pourtant fort intelligent et qui comprenait très bien le préjudice à lui causé par la dépopulation de ses États, ne voulait rien entendre à cet égard. Il a là-dessus les vues les plus bornées : « Mes esclaves, me disait-il, c'est ma marchandise, comme les fusils sont la tienne. Je m'en sers pour équilibrer mon budget, comme toi de tes fusils ». Devant une semblable persistance, il est nécessaire que le Gouvernement français fasse comprendre, comme il l'a déjà fait, aux sultans Bangasso, Rafai et Zemio qu'il réprouve et réprouvera toujours la traite, et emploiera tous les moyens pour en empêcher le développement. Les Belges n'hésitèrent pas à envoyer contre les Arabes et les grands traitants Tippo-Tib et Rachida une expédition qui mit fin au honteux trafic, et du même coup à une concurrence désastreuse. Si la traite existe encore chez eux, elle se cache et disparaît de plus en plus.

§ 3

Moyens à employer par nous pour obtenir la main-d'œuvre.

1° Le servage, résultat de la suppression de l'esclavage et de la traite

En attendant, comme il s'agit ici surtout d'une question budgétaire, achetons à Zemio, Rafai, Bangasso les bras de leurs hommes. S'ils comprennent que cela leur est plus avantageux

que de vendre leurs personnes, ils s'exécuteront et l'on pourra ainsi retarder assez longtemps la solution violente qui n'irait pas sans révolte et sans grande effusion du sang.

Cet achat de bras équivaut au servage du moyen âge; ce serait la solution progressive, sans brutalité de la question des transports par équipes, indiquée plus haut. Il faut bien s'attendre, dans le début, à des résistances souvent fâcheuses. Il n'y a pas à s'y attarder; et nous, Français, les civilisateurs par excellence, nous ne pouvons pas rester au-dessous de ce que nous avons été.

Augmentons, pour faire les réquisitions, nos postes chez les sultans et leurs chefs. Forçons-les à « nous » vendre leurs hommes, qui ne seront plus des esclaves, mais tout d'abord des hommes de « dur labeur » : ce sera guérir un plus grand mal par un moindre. Mais ce n'en est pas moins une œuvre civilisatrice, puisqu'elle est un progrès et qu'il n'y a pas moyen d'agir autrement. D'ailleurs, il faut des transitions insensibles pour passer de l'esclavage à la liberté. On l'a bien vu dans les Amériques, lors des émancipations trop rapides, soit dans nos colonies, soit ailleurs. Il faut une éducation prolongée à l'esclave pour qu'il sache ne pas abuser de la liberté. Le stade intermédiaire nécessaire est le servage, où l'homme, sans être encore libre, n'est plus esclave, mais seulement attaché à la terre ou à la corvée, avec la sécurité de la famille. Enfin, il n'est pas une « chose », il est un homme, avec des entraves, il est vrai, mais qui disparaîtront par degrés et sans inconvénient ni pour lui, ni pour la société, qui le mène ainsi peu à peu à la liberté complète des peuples civilisés.

Nous n'avons donc qu'à attacher à certaines régions les esclaves achetés par nous aux sultans et à les obliger à défricher les terres, à créer des villages et à effectuer nos transports. Ils seront heureux de n'être plus sous la menace perpétuelle de l'expatriation, de la séparation brutale d'avec leurs femmes et leurs enfants; ils se créeront ainsi une famille qui les attachera au sol qu'ils féconderont, et du même coup, nous aurons fait œuvre d'humanité, de commerce et de civilisation.

Et dans ces régions, dans ces postes, il serait à souhaiter que nous agissions comme les Romains, les grands et persévérants organisateurs du monde : que nous y amenions et y acclimations le plus possible de colons français qui seraient les chefs naturels de ces nouvelles familles et dirigeraient l'exploitation agricole et industrielle.

Il en résultera peut-être des rapprochements, des mélanges qui, peu à peu, supprimeront la ligne de démarcation entre blancs et noirs, et créeront, comme dans l'Amérique du Sud, une race spéciale qui sera bien la vraie nouvelle race africaine ; mais le sujet est trop délicat et je ne veux pas le traiter. L'œuvre de la colonisation sera alors achevée et la traite supprimée. Car, il sera impossible aux Arabes de pénétrer à l'intérieur des sultanats pour chercher des esclaves, et aux sultans de les recruter pour les porter aux frontières. A ce propos, nous rappelons que, pour éviter l'introduction des Arabes dans cette colonisation, il faut, comme les Belges, faire avec eux les transactions sur les régions limitrophes, et, le commerce achevé, les obliger à sortir du pays sous une véritable surveillance qui empêche toute fraude dans la traite, qui sera arrêtée d'un autre côté par l'achat que nous aurons fait de tous les sujets disponibles.

2° Suppression de l'anthropophagie et de la polygamie

1° *L'anthropophagie.* — Si ce premier fléau, la traite, était victorieusement combattu, par là même serait en grande partie éliminé le second : l'anthropophagie. En effet, ce dernier paraît provenir de deux causes : l'habitude des guerres et l'appétit insatiable de la viande. Or, les guerres seraient supprimées par le fait même de cette police que nos postes multipliés exerceraient dans tout le pays, et de l'enchaînement à la terre ; l'appétit de la viande serait satisfait, sinon assouvi, par l'élevage des bestiaux qui donneraient aux noirs une chair abondante en même temps qu'ils seraient d'une grande ressource pour les transports. Il est bien évident que des cas isolés de cannibalisme se

produiraient longtemps encore, mais de plus en plus rares, jusqu'à la complète disparition de cette barbare coutume.

2° *La polygamie.* — De même, avec cette habitude sédentaire, attaché au sol, à la culture, aux transports, l'indigène sentira impérieusement le besoin de la famille, c'est-à-dire d'une femme ou de quelques femmes (car il ne faut pas aller trop vite), pour la tranquillité de son travail et pour la régularité de sa nourriture. La polygamie, du moins la polygamie sans limite des chefs, se trouverait de ce fait enrayée, et sa disparition relative serait accélérée par le Gouvernement qui pourrait, quand il le jugerait nécessaire intervenir, brutalement pour fixer le nombre des épouses légitimes ou des concubines permises aux sultans. Il n'y aurait plus qu'une polygamie limitée, presque toute aristocratique, parfaitement tolérable et même nécessaire dans ces contrées.

Ainsi, le travail de la terre créerait la famille; la famille permettrait le repeuplement rapide de ces contrées et pourrait conduire, au bout de quelques générations, à une prospérité relative.

CONCLUSION

Nécessité d'intéresser les sultans à cette triple répression.

Dans ces conditions quel serait actuellement le meilleur moyen d'obtenir la main-d'œuvre.

On ne peut espérer de longtemps le repeuplement par l'abolition de l'esclavage, l'établissement du servage et la reconstitution de la famille. Il faut donc aller au plus pressé.

Nous avons affaire à deux états sociaux bien distincts : d'abord à des populations indépendantes, puis et surtout aux sultans.

Les populations indépendantes sont les Yakomas, les Bougbous, les Patris, les A'Bandas et quelques Kreischs. Il faut

immédiatement les protéger contre les razzias, leur appliquer le système du métayage, les intéresser aux plantations, les fixer au sol, en faire enfin le plus rapidement possible des familles, comme nous l'avons dit plus haut.

Dans les terres des sultanats, partons de ce principe, qu'il n'y a qu'un maître, qu'un vendeur, qu'un acheteur : le sultan. Il faut donc :

1° L'intéresser directement au rendement de la terre et de l'industrie ;

2° Créer sur ses propres territoires, avec les esclaves à lui achetés et devenus serfs, des villages où ceux-ci formeront des centres intéressés. Le Gouvernement devra veiller à cette œuvre d'émancipation et cela, si c'est absolument nécessaire, jusqu'au jour de l'expulsion définitive des sultans auxquels il se substituera, ce qui lui permettra d'appliquer alors, comme il l'entendra, les grands principes du progrès et de la civilisation.

§ 4

Moyens factices de repeuplement pour obtenir la main-d'œuvre.

Ces moyens seront évidemment insuffisants pendant de longues années pour repeupler l'Afrique, à moins d'un très grand effort combiné contre le triple fléau, et favorisé par l'émigration. Ne pourrait-on pas user de moyens artificiels en favorisant l'introduction de races étrangères ?

1° L'Immigration des blancs d'Europe

Ils sont si peu nombreux qu'à peine réussiront-ils à faire de l'Afrique une colonie d'exploitation et non de repeuplement, comme ils l'ont fait des Amériques, de l'Australie et de l'Algérie-Tunisie. D'ailleurs, le climat ne le permettra pas.

2° Immigration asiatique

En Asie, se trouvent trois grandes et nombreuses races : la Musulmane, l'Indoue, la Sino-Japonaise.

a) *Musulmans.* — Après avoir brillé d'un vif éclat, les Musulmans ont fait le désert partout où ils ont passé. Témoins les pays Mauresques et l'Égypte, le grenier del'empire romain, et l'Asie-Mineure, dont les Assyriens et les Grecs avaient fait le « Paradis terrestre » de l'antiquité. On dirait qu'ils se sont plu à élargir la bande déjà si étendue des déserts du Sahara, d'Arabie, des Turkestans, de l'Obi et de la Mongolie, où leur cruauté a produit l'infécondité et le vide. L'Arabe est un trafiquant, non un producteur : il est surtout un fléau, car là où il passe, il ne draine pas seulement l'or, mais les populations, et par conséquent fait partout le désert et cause la stérilité. Et seul il continue le commerce d'esclaves dans l'Afrique centrale ; il dépeuple mais ne peuple pas.

b) *Hindou.* — L'Hindou a bien autrefois peuplé de sa race et embelli de son génie la plus belle partie du monde, l'Europe-Asie, mais actuellement, il est rivé, incorporé à son sol et ne peut plus s'en séparer. Il est devenu un autochtone indéracinable et pour ainsi dire cristallisé. Ainsi, lors de la guerre madhiste, il n'a guère pu s'acclimater en Égypte,il s'y acclimate mal encore et les Cipayes envoyés au Transvaal ont pu difficilement se faire à ces zones au climat changeant et n'ont rendu que très peu de services.

c) *Chinois et Japonais.* — Je ne parlerai du Japonais que pour mention ; il a bien autre chose à faire chez lui et en Chine que d'émigrer en Afrique.

Quant au Chinois, on sait avec quelle facilité il s'est acclimaté aux États-Unis, d'où on l'a expulsé. Il n'a pu s'acclimater à Madagascar, où ses coolies, comme nos soldats, mouraient par milliers. Il pourrait avoir pourtant quelques chances de

réussir dans les régions plus saines du M'Bomou, du bassin du Tchad et du Bahr-el-Ghazal.

Quoi qu'il en soit, il semble qu'il faille en revenir à une espèce de formule de « Monroë africain » et écrire en gros caractères :

« Le Continent Noir aux Noirs »

Il leur appartient, non seulement de par droit de naissance, mais de par droit de vie et de mort.

Et puisqu'il est difficile d'acclimater le reste du monde dans cette Afrique mortifère, il semblerait désirable et possible d'acclimater à l'intérieur les noirs du littoral. Ils y vivraient aisément, mais il y a là une grosse question de salaires. Les littoraux exigent de 1 franc à 1 fr. 50 de salaire par jour, soit de 30 à 45 francs par mois, plus, au moins 15 francs de nourriture. L'essai pourrait peut-être être tenté, mais sur une large échelle, avec d'immenses capitaux qui vivraient sur l'espérance de l'exploitation caoutchoutière. De là, des hésitations bien compréhensibles. Il est vrai que si l'on arrivait à faire travailler le nègre de l'intérieur, on trouverait un certain dédommagement dans l'infériorité de son salaire, qui n'est guère que de 10 francs par mois avec aussi 15 francs de nourriture. Mais il serait bientôt corrompu par les nègres de la côte et les bénéfices de l'entreprise deviendraient bien hasardés.

Aussi faut-il songer à une autre combinaison dont nous parlerons plus loin.

SECTION II

Produits de la main-d'œuvre. — Agriculture-Industrie

§ 1er

Agriculture.

Il ne me reste maintenant que bien peu de chose à dire sur l'agriculture et l'industrie.

A propos de la flore et des moyens d'obtenir la main-d'œuvre, nous avons à peu près épuisé tout ce que l'on peut dire des ressources agricoles et industrielles du Congo, spécialement dans les contrées soumises aux sultans.

1° Régions agricoles

Précisons pourtant un peu. En dehors des Galeries Forestières, les régions particulièrement exploitables au point de vue agricole sont : les plaines et les flancs de collines recouverts d'humus, au sud de la région de Bangasso, entre la basse Kotto et le bas M'Bomou. Les indigènes s'y livrent à de grandes cultures de mil, sésame, manioc, patates, ignames, arachides, cannes à sucre, tabac et poivre.

Une seconde région agricole est située dans le pays de Rafai, chez les Gabous, à laquelle commande le frère de Rafai, Derbisaka. Et c'est même la seule région où l'on puisse pendant plusieurs journées ne traverser que des champs cultivés.

Une troisième se trouve dans le sultanat de Zemio, chez les Biris. Enfin une quatrième, celle-ci vraiment riche, est exploitée par les Tambagos, au nord, sur la rive droite de la Kotto.

Remarquons que ces plaines et pentes fertiles restent toute l'année bien couvertes d'humus grâce aux nombreux arbres qui les protègent contre l'écoulement des matières fécondantes.

2° Influence de l'agriculture sur le repeuplement

Aussi dans ces régions cultivées le rapport du sol produit en nature aux sultans un impôt supérieur à celui que leur procurerait la traite des nègres. Voilà pourquoi ils laissent leurs habitants particulièrement tranquilles et ne recourent que fort peu à l'impôt de la « chair humaine », l'impôt du sang, dirait-on chez nous, pour les laisser vaquer à leurs

travaux des champs. Ainsi Zemio ne réquisitionne jamais les Biris, soit pour le portage, soit pour les gros travaux et par contre, force-t-il par tous les moyens, même les plus barbares, aux plus durs labeurs les A'Karés, qui sont les peuplades les plus paresseuses et les plus anthropophages de ces contrées, si bien qu'avant qu'il soit longtemps, la race en aura disparu. On voit qu'il serait encore plus facile que nous ne l'avons dit, par de judicieux établissements agricoles, de supprimer la traite et l'anthropophagie, tout en repeuplant et fertilisant ces régions. Les cultures indigènes d'approvisionnement portant spécialement sur les céréales, mil, maïs, sésame, riz, bananes, patates, si on les aidait à acclimater les graines européennes, qui profitent admirablement dans ces pays de chaleur et d'humidité, on obtiendrait des cultures qui amélioreraient considérablement les conditions de l'existence. Notons en passant que le mil et le maïs sont employés en grande partie à la fabrication des boissons, bouda, togo, bilbil, etc..., et des alcools, et qu'il arrive parfois qu'à la fin des saisons sèches, à cause de cette imprévoyance, les indigènes n'ont plus de grains pour se nourrir, et la disette les oblige à aller chercher, dans la brousse, les herbes et les racines nécessaires à leur alimentation.

3° Cultures indigènes de rapport et d'assainissement

Sans compter les importations étrangères et en dehors des cultures auxquelles les indigènes ont l'habitude de se livrer, ils pourraient s'adonner à deux autres espèces de culture fort utiles, de rapport et d'assainissement.

a) *Cultures de rapport.* — Elles porteraient spécialement sur le caoutchouc, la gutta, l'indigo, le poivre et la vanille, exploités jusqu'ici tels que la nature les produit et qui pourront plus tard, cultivés en champs et en forêts, donner des bénéfices considérables. Il faudrait pour cela deux choses : trouver le terrain propice, qui est déjà en partie connu, et puis y agglo-

mérer par le servage une population assez dense pour suffire à la culture du terrain et à l'exploitation des produits.

b) *Cultures d'assainissement.* — En dehors de la forêt équatoriale, qui ne peut être et n'est qu'un vaste marais, il est aussi un peu partout dans le M'Bomou-Oubangui de nombreux marigots qu'on pourrait dessécher à l'aide de l'eucalyptus et dont on ferait des terres à peu près saines et très fertiles.

Quoi qu'il en soit, on peut faire deux récoltes par an : la première en février-mars, après la petite saison des pluies ; la deuxième, en novembre-décembre, après la grande saison des pluies. On conçoit de quel rapport peut être une terre si rapidement fertile. Et de plus, elle a peu besoin de labour. L'humus, depuis les temps préhistoriques, s'y est amassé en couches si profondes et encore si neuves, qu'il suffit à l'indigène de gratter la terre avec un instrument primitif qui ressemble à notre sarcloir, d'y jeter le grain, de le recouvrir quelque peu, pour que, malgré ce procédé sommaire, de magnifiques récoltes jaillissent deux fois par an.

L'indigène paresseux pratique un assolement rudimentaire. Il laisse reposer cette terre pendant six mois ; il y repousse des herbes quelconques qui retombent et rendent à la mince couche d'humus, fouillée par le sarcloir, les éléments minéraux nécessaires aux plantes alimentaires ou de rapport. Aussi, que ne pourront obtenir de ce sol engraissé à loisir, pendant des siècles, les premiers Européens qui sauront l'exploiter « rationnellement ? » Et certes, il ne faudrait pas d'énormes capitaux pour arriver à ce résultat. C'est ce dont nous allons bientôt nous rendre compte.

§ 2

Industrie.

1° L'industrie proprement dite

Un mot seulement sur l'industrie de ces pays primitifs et chez qui elle ne peut avoir de valeur que dans l'avenir et par

une transformation profonde et complète des conditions économiques et de transports, auxquelles elle est soumise actuellement. Aujourd'hui l'embryon d'industrie qui existe porte surtout, suivant ce qui a été dit, sur le fer, le cuivre, le sel, le caoutchouc, le cuir, le coton, les écorces d'arbres pour confectionner des vêtements.

a) *Le fer.* — Je ne m'attarderai pas sur la manière sommaire et pourtant déjà relativement perfectionnée dont les indigènes travaillent le fer. Elle est assez connue. Après l'avoir extrait du minerai par des procédés élémentaires, à l'aide du charbon de bois, ils le battent pour en faire disparaître les pailles et le transforment en monnaie, dite Guinja dans le Yakoma, en fer de lance dans le Bangasso et un peu partout dans le centre africain, ou de sarcloir à deux dents dans le Bahr-el-Ghazal et qui a nom « Mellondas ». Cette monnaie est fabriquée surtout par les Djours; elle sert au loin dans un périmètre d'au moins 200 kilomètres.

b) *Le cuivre.* — Le cuivre sert aussi de monnaie. Ils le travaillent, le cisèlent, en font des ornements relativement remarquables, boucles d'oreilles, anneaux, etc... Il disparaît, comme monnaie d'esclaves, depuis l'apparition des fusils.

c) *L'ivoire.* — L'ivoire est surtout travaillé au tour chez les sultans qui en font des coupes, des bracelets, des boîtes, des manches de couteaux, etc.

d) *Urostigma-Vogeli.* — En quatrième lieu, vient l'écorce de l' « Urostigma-Vogeli », qui, transformée en étoffe, sert pour les échanges entre les indigènes, dans le sultanat de Bangasso et le Yakoma. On voit des pièces d'étoffe qui ont jusqu'à 4 mètres carrés de surface, 2 mètres de long, sur 2 mètres de large. Les marchandises sont d'un prix très infime. Ainsi la Guinja se troque contre cinq cuillers de perles rouges, le cinquième d'un « cup », qui contient vingt-cinq cuillers de ces mêmes perles, dont le poids est de 500 grammes.

e) *Le coton.* — En pays A'Zandé, le coton pousse autour de chaque case et les indigènes le filent et s'en font des pagnes, de grands pantalons, des tuniques à la turque et des calottes blanches : le sol étant ferrugineux, ce tissu, d'abord blanc, devient vite couleur cachou. Quant aux tissus européens, ils sont convertis immédiatement en pantalons, vestons, tuniques, par des gens faisant profession de tailleurs.

f) *Le cuir.* — Le cuir est travaillé très artistiquement par les A'Zandés qui en font des cartouchières, des sacoches et des « makhoums » ou savates, d'une certaine élégance. Les A'Zandés, surtout les femmes, travaillent également la paille, dont elles confectionnent soit des paniers, soit des plats, soit des chapeaux.

2° Les marchés

Jusqu'ici, il n'a pas existé de marché chez les A'Zandés, comme il y en a dans le bas Congo, pour la bonne raison que dans ces pays, il n'y a qu'un vendeur, le sultan ; tout ce que les indigènes font ou produisent, lui appartient, et il en peut disposer à son gré ou plutôt à son bon plaisir ; ce qui rend la vie difficile aux Européens et à leur personnel. Le seul marché est sa zériba. C'est pourquoi, d'accord avec les sultans, on devrait, à l'instar des Belges, créer à des endroits déterminés des marchés hebdomadaires, les rendre obligatoires, en fixer le cours et forcer les indigènes dans chaque région, près de chaque poste, à y apporter non seulement les produits du sol, mais les produits de l'industrie locale.

D'ailleurs, l'aptitude des indigènes à toute espèce de travail manuel est fort remarquable. Aussi serait-il facile de les initier à toutes les finesses de l'industrie européenne, en même temps qu'à toutes les roueries du commerce, où à l'école des Arabes ils sont passés maîtres. Pour dire encore un mot de l'industrie chez les sultans, on rencontre déjà, formés par les Belges, des armuriers très adroits, capables de faire n'importe

quelle réparation à un fusil quelconque, ressorts à boudin, chiens, cartouches même, en se servant de la gaine restante. C'est surtout chez Zemio que furent formés, par les Turcs et les Belges, ces précieux ouvriers.

SECTION III

La monnaie d'or, d'argent, de cuivre et de nickel divisionnaire.

Il n'y a pas, à proprement parler, de monnaie d'or et d'argent dans les sultanats. Tout échange s'y fait en nature. On y rencontre pourtant le thalari ou thaler de Marie-Thérèse, valant à peu près 3 francs de notre monnaie. Serait-il bien avantageux d'y introduire la monnaie d'or, d'argent, de cuivre et de nickel ? Et dans ce cas, quelle monnaie divisionnaire y importer?

Il est évident que la concurrence à laquelle se livrent et se livreront bien plus encore à l'avenir les commerçants européens dans ces pays exige, et exigera de jour en jour davantage, des stocks de marchandises d'échange énormes, qu'il est toujours difficile de traîner avec soi. Mais en retour, c'est un moyen d'importer nos denrées chez ces peuples. Quoi qu'il en soit, le commerce grandissant de plus en plus, il se fera là ce qui s'est fait chez les peuples civilisés : les fusils y perdront de plus en plus de leur valeur, les autres denrées d'échange également, et pour n'être pas obligé de s'encombrer de matériaux inutiles, il faudra bien se servir de la monnaie or, argent, billon ou nickel.

Mais sous quelle forme l'introduire ? Comme sa valeur est de pure convention, il paraîtrait meilleur de l'introduire d'abord sous forme de menue monnaie argent, billon ou nickel que l'on diviserait surtout en centimes et même demi-centimes. La pièce de 2 francs, 1 franc et 50 centimes serait la grosse monnaie du

pays. Alors l'écart du bon marché des achats d'aujourd'hui avec ceux de demain ne serait pas trop considérable et éviterait ainsi la catastrophe commerciale des maisons actuellement existantes.

Mais le désastre n'en serait qu'atténué et retardé. L'offre et la demande par la concurrence amènera rapidement la dépréciation des marchandises d'achat et la hausse du prix des marchandises d'échange.

Et voici quelles en seront les différentes phases :

Il y a, et il y aura, selon que nous le dirons, deux modes d'exploitation : l'exploitation des commerçants séparés, presque seuls, faisant une espèce de colportage. Leurs agents, peu nombreux, mobiles, laissés à eux-mêmes, libres de toute administration, pleins d'initiative, s'ils ont un tant soit peu d'habileté et de diplomatie, iront de l'avant et découvriront les derniers stocks d'ivoire encore un peu abondants et en feront une intelligente razzia à des prix encore raisonnables à cette heure. De plus, perspicaces, entreprenants, observateurs, ils se souviendront des bons endroits, en garderont le secret par devers eux, et sauront en profiter dans l'avenir.

C'est alors qu'apparaîtront les grosses Compagnies : administration à Paris, administration au Congo, contentieux, direction, commission, gérant, inspecteur, etc., hiérarchie interminable ; immense réseau à travers les mailles duquel passera et repassera l'agent du commerçant libre, ramassant encore l'ivoire au vu et su de la Société qui n'y pourra rien, puisque, négligeant l'exploration préliminaire indispensable, elle ne connaîtra pas les lieux où elle pourrait encore s'en approvisionner. Quand son organisation sera définitive, l'ivoire aura vécu.

Mais alors une grave question, la question de la monnaie sera mûre, celle de la monnaie d'or et d'argent.

Après avoir épuisé l'ivoire contre l'échange en nature, les Sociétés elles-mêmes entreront en lutte. Alors, jusque dans les derniers recoins, les indigènes connaîtront la valeur de leur ivoire, qui deviendra sans prix, la valeur du caoutchouc et des autres produits : il faudra établir en grand, sur tout le territoire,

un prix fixe ; c'est le moment de l'apparition de la monnaie or et argent. Les Compagnies seront obligées de s'entendre tant sur la valeur des marchandises d'importation que sur celles d'exportation et pour ne pas courir des risques très graves, elles prendront l'étalon qui a toujours été l'intermédiaire des échanges entre les peuples, c'est-à-dire un métal rare, brillant, suffisamment pesant, qui puisse circuler sans se détériorer et qui portera sur lui-même, sous le même poids, le même volume et à peu près la même forme, l'indication de sa valeur : et ce métal, ou mieux ces métaux, sont l'or et l'argent. Les indigènes, habiles commerçants, en connaîtront vite la valeur, sa facilité pour les transactions, l'aisance avec laquelle il se cache et, avant trente ans, il est probable que le commerce d'échange en marchandises aura vécu, sauf peut-être dans les transactions locales et journalières, d'homme à homme, de famille à famille.

Il n'y a donc guère à rechercher si l'introduction de la monnaie or et argent est un bien ou un mal, ni de quelle manière il y faut procéder.

C'est un bien pour la facilité des transactions, tant pour les indigènes que pour les Européens. C'est un mal pour les Européens, qui paieront davantage. Mais pour l'or-argent, il en sera comme il en est actuellement pour les fusils : toutes les nations civilisées crieront contre son introduction dans le commerce indigène, et toutes, à qui mieux mieux, l'introduiront plus ou moins publiquement; et bientôt les noirs manieront avec la même aisance l'arme dangereuse de l'or et de l'argent que le fusil, ces deux armes de l'avenir, qui sont le symbole de la puissance et de la domination, et ils entreront, comme l'ont fait successivement tous les autres peuples, dans le courant de la civilisation européenne.

La civilisation est à la fois un grand bien et un grand mal : ces deux courants parallèles sont irrésistibles et corrélatifs. L'un est le correctif et la rançon de l'autre. Laissons-les donc suivre leur cours, et qu'après la monnaie-fusil, la monnaie or-argent accomplisse sa destinée chez les noirs comme elle l'a fait chez les peuples civilisés

CHAPITRE VI

DES CONCESSIONS

§ 1er

Considérations générales sur les Grandes Compagnies des XVIIe et XVIIIe siècles.

Avant d'examiner la manière de mettre pratiquement en valeur notre domaine colonial, il est intéressant d'étudier la façon dont les Grandes Compagnies des deux derniers siècles avaient procédé dans des circonstances analogues.

1° Le Français colonisateur

a) *Le Français est colonisateur par assimilation.* — La faculté d'assimilation du Français, sa douceur, lui ont toujours concilié les peuples avec lesquels il est entré en relations. Il est à ce point de vue un colonisateur remarquable, il se fait aimer et estimer avant de se faire craindre.

b) *Le Français est colonisateur par la mise en valeur de ses terres.* — Aussi ce n'est pas en cela que l'on reproche au Français d'être un mauvais colonisateur, c'est dans l'exploitation même de la colonie. Là encore, si nous nous en tenons à la culture des terres, nous ne sommes inférieurs à personne. Si l'Ohio, la Louisiane, et les Carolines furent cultivés, c'est à

Champlain et à d'autres Français de même valeur qu'on le doit. Si les Indes, à la guerre de « Sept Ans », étaient déjà une riche colonie, c'est également aux Français qu'on le devait. Ce n'est pas encore à ce point de vue de l'exploitation agricole qu'on nous refuse la faculté colonisatrice, mais bien dans l'exploitation commerciale des contrées soumises.

c) *Le Français n'est pas colonisateur par l'oppression et l'affamation des populations.* — Expliquons-nous : si, par « exploitation », il faut entendre l'oppression et le pressurement des peuples pour leur faire rendre tout ce qu'ils produisent et les laisser eux-mêmes dans le plus absolu dénuement, nous ne sommes alors que de mauvais colonisateurs.

d) *Le Français est colonisateur par la constitution de grandes ou petites Compagnies.* — Mais si l'exploitation réside dans la constitution de grandes ou de petites entreprises, soit agricoles, soit industrielles, soit commerciales, qui fertilisent de grandes régions; de protectorats, de comptoirs qui établissent des traités avec les chefs et qui, tout en leur demandant à eux et à leurs sujets des bénéfices considérables, améliorent cependant leur sort au lieu de les abrutir et de les torturer, alors nous sommes encore d'excellents colonisateurs. Il n'y a, pour cela, qu'à nommer Dupleix, devant lequel s'inclinent les Anglais, qui sont des connaisseurs et qui n'ont fait, après nous avoir pris nos Indes, que copier ses procédés, avec la cruauté de Robert-Clives en plus.

2° Les grands colonisateurs Français

a) *Richelieu.* — Notre premier ministre colonisateur est Richelieu, héritier des vastes projets d'Henri IV. Observateur attentif du mouvement d'expansion de la Hollande et de l'Angleterre, il leur emprunta l'organisation de leurs Compagnies à charte. Il donne la raison de sa préférence pour les Grandes Compagnies. C'est qu'alors les moyens de communication

interocéanique commerciale n'existaient pas ; il fallait les créer. Seules de Grandes Compagnies, de grands Syndicats de marchands pouvaient construire des navires qui, sans trop de périls, tiendraient la mer. Le petit commerçant risquait son petit vaisseau, sa cargaison, son équipage et sa vie, et s'il arrivait à destination, il devenait la proie, à cause de sa faiblesse, des « princes nos alliés ». Il n'en était pas de même des « Grandes Compagnies » qui pouvaient aux colonies entretenir une milice et faire elles-mêmes leur police.

Nous donnerons plus loin à la colonisation contemporaine une tout autre solution. C'est que toutes les causes d'infériorité de la petite exploitation ont disparu, au moins en partie.

b) *Colbert.* — c) *Dupleix aidé de Choiseul.* — C'est donc Richelieu qui créa en France les Grandes Compagnies, les Chartered. Le puissant organisateur, Colbert, les perfectionna et elles donnèrent tous leurs résultats au XVIII[e] siècle, avec Dupleix, qui reste encore le plus grand colonial des temps modernes. Ce fut le créateur des Indes, qui devraient être le joyau de nos possessions d'outre-mer. Si Choiseul n'eût pas été disgrâcié, Dupleix n'eût pas été rappelé, et ce joyau serait aujourd'hui le le plus beau de notre couronne coloniale.

Donc, pour l'organisation des Compagnies coloniales, pas plus que pour l'assimilation des indigènes et l'exploitation des terres, nous ne le cédons à personne. Ainsi se trouve détruit le préjugé que le Français ne sait pas coloniser.

3° Constitution des Compagnies a Charte

Toute l'idée coloniale de Colbert résidait dans cette formule « Faire et faire vite », ce qui ne pouvait s'obtenir qu'avec de puissantes Compagnies disposant de puissants capitaux. Pour arriver plus rapidement, il obligea les commerçants à en faire partie et synthétisa ainsi dans un but unique toutes les forces dispersées qui se perdaient, soit dans les océans, soit dans

l'immensité des colonies elles-mêmes. Il fut secondé en cela par le décret de Louis XIV qui permettait à la noblesse de se livrer, sans déroger, au commerce maritime. Le système presque forcé d'enrôlement des commerçants et des financiers lui permit de jeter l'argent à pleines mains, de récolter l'or aussi à pleines mains, et de les enrichir tous, pour ainsi dire, malgré eux.

4° La banqueroute de Law et de la Compagnie des Indes occidentales

Malheureusement, les dépenses exagérées de Louis XIV et les besoins d'argent des seigneurs ruinés, occasionnèrent sous la Régence une espèce de vertige qui poussa tout le monde à l'agio sur ces Compagnies toujours fort sérieuses. L'apparition de Law, la création de la Compagnie des « Indes Occidentales » où l'on plaça son argent sur les « brouillards du Missis-sipi » auraient donné un dernier coup à la riche Compagnie des Indes Orientales, si elle n'eût eu la bonne fortune d'envoyer Dupleix aux Indes. On sait ce qu'il en advint.

En résumé, aux siècles derniers, à cause du défaut de moyens de transport, il fallut recourir aux Grandes concessions, aux Compagnies à charte à peu près souveraines et aux grands capitaux.

Nous allons voir qu'aujourd'hui, du moins pour les régions africaines soumises à notre influence, dont nous nous occupons, si l'on veut éviter l'insuccès, c'est aux petites concessions, aux petites sociétés agricoles et commerciales, par conséquent aux petits capitaux, qu'il faut, au début, avoir recours.

Nous en allons étudier les différentes raisons.

§ 2

Difficultés de l'heure actuelle.

1° L'afflux inconsidéré des capitaux vers le Congo français

a) *Dérivation des capitaux belges destinés à l'É.-I. vers le Congo français.* — L'œuvre pénible de la construction du chemin de fer de Matadi à Léopoldville commencée en 1889, terminée en 1898, qui faillit faire sombrer la Société belge des chemins de fer et l'État Indépendant son solidaire, amena par son succès définitif une réaction violente qui eut pour résultat un afflux considérable de capitaux vers le Congo français. L'État Indépendant, souverain, limita chez lui le nombre des Sociétés concessionnaires, dans le but d'éviter pour lui-même la concurrence. Mais cette mesure gênait considérablement le groupe des fondateurs et créateurs de la Compagnie des chemins de fer, dont la personnalité la plus marquante est le colonel Thys. Comme de raison, il voulut donner la prospérité à son œuvre, et pour ce, organisa un immense mouvement d'affaires vers le Congo français qui, encore à l'état embryonnaire, laissait libres toutes les combinaisons et vers lequel aboutissait sa voie ferrée. Les capitaux déjà lancés, refoulés à cause du refus de concessions par l'État Indépendant, dévièrent par la force des choses vers la rive droite du Congo. Par suite de l'irréflexion et du mouvement irraisonné et prématuré des actionnaires belges et français (car les Belges avaient eu besoin des Français pour obtenir des concessions, et ceux-ci avaient cédé au même vertige), près de 60 millions s'engouffrèrent trop rapidement dans des régions riches à la vérité, mais à peu près totalement inconnues et dans lesquelles seules les rives des fleuves avaient été quelque peu explorées. La plupart de ces capitaux étaient belges. Cela se comprend, puisque leur première destination avait été l'État

Indépendant. Ils se dirigèrent donc vers le nord du Pool, vers la Sangha et le Haut-Oubangui, dont on ignorait à peu près totalement les ressources, à tous risques et périls. Notre administration y était en effet fort rudimentaire et les postes étaient souvent éloignés les uns des autres de 3 à 400 kilomètres. Aussi tous ceux qui avaient habité et étudié quelque peu ce pays ne virent pas sans appréhension ce mouvement imprudent qui, en dehors du naufrage des capitaux, pouvait, par son inintelligence de la situation, compromettre, pour plusieurs années, l'avenir du Congo français.

C'était, aurait dit Talleyrand, plus que du vertige, c'était une faute, faute bien excusable sans doute, étant donné le succès des Compagnies belges. Ainsi les actions de l'Abir, émises à 500 francs, avaient subitement sursauté à 25.000 francs.

b) *Causes : assimilation erronée du Congo français et de l'É. I.* — Le Congo français n'était pourtant ni géographiquement, ni ethnologiquement, ni commercialement le Congo belge. Il n'a, en effet :

Ni le magnifique réseau fluvial de transport, de la cuvette centrale;

Ni la population beaucoup plus dense et beaucoup plus centralisée par suite de sa situation géographique, et qui lui permet d'avoir une main-d'œuvre plus nombreuse et plus productive ;

Ni la législation organique belge pour imposer le travail au moyen de punitions corporelles.

c) *Dangers.* — Quoi qu'il en soit, les capitaux jetés avec tant d'imprudence sur un territoire encore bien inconnu me semblent bien aventurés. Il paraît probable que de nombreux déboires se produiront d'ici peu. Déjà des actionnaires de ces Sociétés, mieux informés que d'autres, profitèrent d'un mouvement de hausse pour écouler leurs titres. A brève échéance, vont se produire de gros insuccès, qui jetteront le plus grand discrédit sur notre commerce au Congo, et compromettront

peut-être notre œuvre d'expansion coloniale française qui, depuis quelques années à peine, commençait à donner de sérieuses espérances. Je me permettrai d'exprimer quelques observations à ce sujet. Voici, à mon avis, la conduite qu'on aurait dû tenir à l'achèvement du chemin de fer Matadi-Léopoldville.

Au lieu de diviser par tranches le Congo français et de les distribuer à des Sociétés concessionnaires, au capital de 2 à 5 millions et plus, d'ailleurs parfaitement ignorantes de la valeur des terrains demandés ou même de leur existence, de leur délimination, du peu de densité de leurs habitants, on aurait pu et dû favoriser la création de petites Sociétés commerciales, sans frais généraux, qui auraient envoyé des commissions d'exploration, fondé quelques petites factoreries, entourées d'une exploitation restreinte, et qui auraient donné l'idée du rapport possible de la colonie entière. Leurs agents se seraient faits plus ou moins explorateurs, auraient ainsi permis de lancer avec le moins de risques possibles les capitaux nécessaires et suffisants pour l'exploitation du pays.

On ne peut donc que déplorer la précipitation inconsciente avec laquelle se sont jetés, dans notre colonie centrale africaine, des capitaux qui, au lieu de produire la prospérité de la colonie, ne réussiront qu'à encourager une spéculation des plus préjudiciables à son développement.

§ 3

Comment parer à cet état de choses et assurer l'avenir de notre colonie africaine.

Remède préventif. — Sagesse du Gouvernement français à l'égard des Concessionnaires

Le Gouvernement français a fait tout ce qu'il a pu pour dissiper ce vertige et prévenir ce désastre. Il a essayé d'éclairer

le concessionnaire sur les dangers et le peu de ressources actuelles du pays, il lui a conseillé d'attendre, mais il lui a bien fallu céder aux demandes, se conformer à la loi et accorder à contre-cœur ce qu'il ne pouvait refuser. Il faut lui rendre cet hommage, c'est qu'il a paré le plus possible aux inconvénients de cet état de choses par des circulaires sages et judicieuses sur lesquelles il paraît intéressant de faire les remarques suivantes :

1° *Un concessionnaire ne peut pas avoir le monopole commercial dans sa concession, de par l'acte de Berlin.* — Étant donné les charges si considérables auxquelles le concessionnaire est astreint, achat du terrain, indemnités croissant progressivement d'année en année et proportionnellement au capital et à la grandeur de la concession, plus les 15 0/0 annuellement prélevés d'abord sur ses bénéfices, l'obligation de construire des voies de communication terrestres ou fluviales, il serait nécessaire que le concessionnaire fût complètement libre et eût le monopole commercial dans toute l'étendue de sa concession. Il ne l'a pas. Le Ministre le regrette et n'y peut rien ; l'acte de Berlin est là, formel, qui assure la liberté commerciale. Il est certain qu'une certaine interprétation pourrait à demi satisfaire les concessionnaires. Mais il serait nécessaire que le Gouvernement appuyât leurs revendications, ce qui paraît bien difficile à l'heure actuelle. Cependant le concessionnaire a un droit réel sur le caoutchouc récolté chez lui, et peut en poursuivre, soit la récupération, soit plutôt pratiquement le prix. Quant à l'ivoire, il est considéré comme « Res nullius » et son commerce en est absolument libre. Il est donc imposible, sauf pour les produits de la terre, de réserver absolument dans ces pays au concessionnaire le commerce exclusif de sa concession. De plus, en dehors des populations indigènes indépendantes, n'ayant ni chefs, ni cohésion, ni entente, le concessionnaire se trouvera dans certaines régions en face d'États organisés, où le maître absolu est le chef ou sultan, qui est tout à la fois le « seul acheteur et le seul vendeur, » absolument libre de faire les transactions avec qui il veut, comme il

le veut, et qui peut en pratique mettre le concessionnaire dans l'impossibilité de vivre chez lui, si par manque de diplomatie, celui-ci vient à lui déplaire. De plus, le concessionnaire trouvera dans beaucoup d'endroits des commerçants déjà établis bien avant lui et dont il ne pourra se débarrasser qu'en achetant leurs établissements, après entente préalable, ou en fusionnant avec eux. Autrement, il sera dans l'obligation de se soumettre à cette concurrence et de faire, d'accord avec eux, un prix d'achat auquel tout le monde devra se soumettre. Mais la partie ne sera pas égale, puisqu'à lui seul incomberont les charges imposées par le Gouvernement, annuités, 15 0/0 sur les bénéfices, création de voies fluviales et terrestres, télégraphes, postes, etc... et qui hausseront considérablement ses frais généraux. Quant à la hausse du prix d'achat, elle aura aussi bien lieu en pays indépendant qu'en pays de sultans ou de chefs, attendu que les vendeurs sont peu nombreux et se connaissent tous entre eux, à de très grandes distances; car, nous devons le dire, tous ces pays ont et auront encore pour longtemps un si faible commerce, si l'on n'y développe la main-d'œuvre rapidement, que, pour qu'un seul commerçant puisse y réaliser quelques bénéfices, il faut qu'il ait un assez grand nombre de vendeurs et qu'il puisse exploiter une assez grande étendue de pays. Il n'y a donc place actuellement que pour bien peu de négociants dans ces régions.

2° *Difficulté de la mise en possession chez les sultans.* — Il est évident que la mise en possession sera facile sur les territoires indépendants où le Gouvernement est le maître, quoique avec une force restreinte. Mais comment fera-t-on sur les domaines des sultans où ce sont les sultans qui sont les souverains, en particulier chez Bangasso, Rafai et Zemio, considérés par le Gouvernement comme des chefs alliés dans un pays de protectorat, et auxquels il distribue chaque année, en échange des services rendus pour cinq à six postes établis chez eux, la somme relativement considérable de 40.000 francs? A cause de cette autorité jalouse, soupçonneuse, il y aura impossibilité de

leur imposer effectivement des concessionnaires, à moins que, par un coup d'État, qui peut amener la révolte, le Gouvernement ne s'approprie l'autorité supérieure et ne la délègue à la Compagnie concessionnaire : ce qui ne peut être envisagé sérieusement, puisque le Gouvernement avec nos lois actuelles, ne peut créer de Sociétés à charte. Mais il est de toute importance d'insister sur ce point, c'est qu'il faut de toute façon que les sultans disparaissent physiquement et moralement ; moralement serait préférable et serait de bonne politique, si nous voulons que ce pays du M'Bomou soit complètement sous notre dépendance et que nous en puissions disposer territorialement à notre gré.

3° *Difficulté de l'exploitation par manque de main-d'œuvre.* — L'exploitation en grand rencontrera, en plus des charges du Cahier, pendant longtemps, trente ans au moins, comme nous le verrons plus tard, des difficultés énormes pour la main-d'œuvre qui exigera, si l'on veut la recréer, des mesures organiques sévères de la part du Gouvernement contre la traite, l'anthropophagie et la polygamie.

Le Gouvernement agit fort bien en voulant observer à l'égard des concessionnaires des procédés rigoureux pour l'exécution des charges qu'il a acceptées et qu'il s'est engagé à remplir, à condition que ces procédés soient adoucis par les mesures sages et prévoyantes dont le Ministère nous a entretenus au commencement de ses instructions sur les concessions territoriales au Congo.

4° *Échange des armes à feu.* — Reste en quatrième lieu la question des armes à feu. Elle est complexe et dépend des régions. On peut et il semble qu'on doive encore la réglementer le plus possible sur le Congo, la Sangha et le moyen Oubangui où le fusil à silex est presque le seul fusil de commerce. D'ailleurs, les Belges, dans ces régions, sur les territoires limitrophes du Congo et du moyen Oubangui, réquisitionnent l'ivoire plus qu'ils ne l'achètent ; aussi ne sont-ils pas

tentés de l'échanger contre des armes moins rudimentaires. Pour la sécurité de ces contrées, il serait donc bon, tant que les Belges agiront ainsi, d'y réduire le plus possible la vente des fusils.

Mais dans le Haut-Oubangui et vers le M'Bomou, les fusils à piston font l'objet d'un commerce régulier. Les Belges ont même fait cadeau de nombreux fusils à tir rapide aux sultans pour les récompenser des services rendus, comme nous l'avons déjà vu, et leur acheter de l'ivoire. S'ils étaient restés, ils auraient pris la place des autocrates ou plutôt les auraient astreints à la plus stricte obéissance. Mais ils n'ont fait que passer, et leur influence a été plutôt mauvaise pour le gouvernement Français, contraint d'imiter ce qu'ils venaient de faire. Le commerçant qui lui aussi détiendra une des deux parties de l'autorité belge, (car il faut savoir que l'État Indépendant est tout à la fois Gouvernement et commerçant), se verra bien obligé d'échanger des fusils perfectionnés contre l'ivoire qui, autrement, passerait chez nos rivaux. Remarquons que, si dans certaines régions du Congo belge, l'Etat prohibe les armes, par contre, dans d'autres régions frontières, notamment sur le M'Bomou, il en échange couramment, même à tir rapide, sur les deux rives, créant ainsi un péril permanent pour nos possessions du Congo.

C'est pourquoi il paraît trop tard pour empêcher le commerce des armes. Le danger est créé; si l'on veut en atténuer les effets, il faudra dériver l'ardeur belliqueuse des A'Zandés et des Kreischs vers le Soudan, le Ouadaï, selon que nous l'avons indiqué dans la première partie. Tout en admettant que nous renoncions à ce commerce, il sera de plus en plus développé par les Belges, et les Anglais qui viennent de réoccuper nos postes du Bahr-el-Ghazal.

§ 4

Projet de budget pour une concession.

Il n'y a, à notre avis, au centre de l'Afrique comme dans beaucoup de colonies, d'ailleurs, que deux méthodes d'exploitation.

1° Méthode du colportage

Voici en quoi consiste la méthode que l'on pourrait appeler du « colportage » ou plutôt du petit commerce indépendant. Avec des capitaux personnels ou avec des capitaux relativement de petite importance, par exemple, 2 ou 300.000 francs, aller soi-même, avec quelques agents, sonder le terrain, examiner les lieux propices et les chefs influents, et rapporter, pour soi et ses commettants, un bénéfice net qui pourrait devenir parfois fort sérieux. Car il n'y a de ce chef d'autres frais généraux que les frais de préparation, de voyage, d'installation provisoire, qui sont nécessaires à toute entreprise, même en France. C'est le commis voyageur européen qui échange à prix minima sa marchandise contre la marchandise indigène, ivoire ou caoutchouc; il n'y a nul frais d'enregistrement, de pourcentage, soit pour le Gouvernement, soit pour les Compagnies.

Dans ce système, il n'y a presque pas de frais fixes d'exploitation. Toutes les dépenses: engagement, frais de voyage, nourriture, entretien du personnel se réduisent à un chiffre prévu et fixé d'avance, quelle que soit la durée du « colportage ». Rien donc d'inattendu pour les tiers qui vous ont confié leurs petits capitaux, rien, sinon l'intelligence, le doigté et le savoir-faire du colporteur, en l'espèce le « Directeur général des transactions ».

Je suis bien obligé de prendre pour exemple ma propre

expédition, qui est une des rares de ce genre organisées en France. Parti avec un capital de moins de 250.000 francs péniblement amassés, j'ai pu revenir avec 36.300 kilos d'ivoire, ayant une valeur d'environ 700.000 francs, et du caoutchouc. Tous frais payés, il reste des bénéfices assez considérables. En résumé, ce qui fait la valeur de ce genre de commerce, c'est qu'il n'y a ni achat de concession, ni indemnité au Gouvernement. C'est le commerce libre dans toute l'acception du mot.

2° Méthode des concessions

Le deuxième mode d'exploitation est le régime des concessions. Il est de trois espèces : les petites, les moyennes et les grandes.

SECTION I

Les petites concessions.

Les petites concessions sont trop onéreuses : l'achat, la construction des bâtiments, l'indemnité annuelle, etc... dévoreront le capital avant que le concessionnaire ne se soit rendu sur les lieux.

Nous appelons petites concessions celles dont le capital ne dépasse pas un million de francs et qui peuvent fonder 5 comptoirs et les exploiter.

Voici le budget pour trois années que nous avons cru pouvoir établir ; soit : 1° pour l'achat des marchandises y compris l'emballage et le transport jusqu'à Bangui ; 2° pour les frais de douane (entrée et sortie) ; 3° pour le personnel européen et indigène ; 4° pour les frais d'administration, les redevances à l'État ; 5° pour le fonds de roulement.

				Fr.
1° Marchandises.	Stock . . .	1re année	100.000	225.000
	Voyage . .	2e année	50.000	
	Transport .	3e année	75.000	
2° Frais de douane		1re année	10.000	51.000
		2e année	18.000	
		3e année	23.000	
3° Personnel . .	Européen .	1re année	90.000	244.000
		2e année	68.000	
		3e année	86.000	
	Indigène .	1re année	21.000	57.000
		2e année	17.000	
		3e année	19.000	
4°	Frais d'administration		100.000	175.000
	Redevances		75.000	
5° Fonds de roulement				248.000
				1.000.000

On remarquera que la première et la troisième années sont plus chargées que la deuxième, pour cette raison que la première année est alourdie du voyage des agents et des frais de transport des marchandises, et la troisième du rapatriement nécessaire, à cause de l'impossibilité pour un Européen de séjourner plus de 3 ans aux colonies.

Voici pendant ce temps ce qu'il adviendra.

Au plus tard, dès la deuxième année, les produits, ivoire surtout, commenceront à être expédiés à la côte, une partie des marchandises servant à acheter et transporter les dits produits, l'autre partie à établir des plantations, de caoutchouc spécialement, qui, à la 5e année, permettront d'avoir un rapport certain.

En outre, il faudrait encore ajouter, au frais de cette exploitation, les frais d'un service fluvial imposé par l'État, ce qui rendrait toute petite concession trop onéreuse, à moins que cette Société ne se décharge de cette obligation sur une Compagnie fluviale.

SECTION II

Les moyennes concessions.

Les moyennes concessions n'ont qu'un capital variant de 2 à 4 millions de francs et comprennent 10 comptoirs. Prenons la moyenne de 2 millions cinq cent mille francs et calquons leur devis sur celui de la petite concession, dont il ne diffère pas dans la forme.

				Fr.
1° Marchandises		1re année	230.000	
		2e année	170.000	600.000
		3e année	200.000	
2° Douanes		1re année	23.000	
		2e année	38.000	103.000
		3e année	42.000	
3° Personnel	1° Européen	1re année	205.000	
		2e année	187.000	613.000
		3e année	221.000	
	2° Indigène	1re année	45.000	
		2e année	34.000	122.000
		3e année	43.000	
4° Frais d'administration			270.000	420.000
Redevance			150.000	
5° Fonds de roulement				642.000
				2.500.000

Quoi qu'il en soit, d'après ce double tableau, il est facile de voir que les deux espèces de concessions, petites et moyennes, sont peu rémunératrices au Congo français.

D'ailleurs, toutes les deux, pour la même raison, vont au hasard et ne sont pas du tout sûres d'être alimentées par des produits suffisants. On verra plus loin par suite de quel concours de faits on peut faire disparaître cet inconvénient.

Succès chez les petites concessions belges qui sont plutôt des exploitations

Au Congo belge, ces deux concessions peuvent pourtant, surtout les petites, prospérer et très bien prospérer, comme le prouvent les exemples de la Société Anversoise et de l'Abir, qui, avec de petits capitaux de 400.000 et 200.000 francs ont réalisé des bénéfices considérables. C'est qu'au fond, l'État Indépendant prend sur lui tous les frais généraux de transport fluvial, les rend plus faciles et moins coûteux, achemine, par un service régulier vers la côte, les produits du pays; remonte les marchandises européennes et permet ainsi de faire une double opération sans être obligé d'employer un capital double, ce qui nous est matériellement impossible au Congo français. D'ailleurs, la sécurité des agents et des établissements est assurée par les troupes de l'État qui, à la simple réquisition de l'agent de commerce, se transportent aux lieux signalés pour obliger les indigènes par la force à fournir les quantités de caoutchouc suffisantes à l'exploitation du dit établissement. On comprend que de cette façon la tâche du commerçant belge soit singulièrement facilitée.

En somme, ces petites Sociétés ne furent pas des concessions, mais de véritables exploitations, qui, insensiblement par l'accroissement successif et ininterrompu des bénéfices et par conséquent des capitaux, ont fini par devenir de puissantes Compagnies commerciales.

SECTION III

Les grandes concessions.

1° Les petites et moyennes concessions, ne réussiront donc guère, écrasées qu'elles seront par les frais généraux : les redevances, les douanes, les transports, etc.

a) *Capital.* — Voyons si une Société concessionnaire à grand capital sera plus heureuse. Une telle Société devra avoir un capital de 10 à 20 millions. Eh bien, même avec ce capital et avec une concession temporaire de 30 ans, période tout à fait insuffisante pour les exploitations africaines, le succès en paraît singulièrement hasardé.

b) *Frais généraux.* — Les frais généraux de ladite Société seraient en effet, trop considérables pour qu'on puisse, soit amortir, soit rémunérer ledit capital.

En dehors du cautionnement à verser à la Caisse des Dépôts et Consignations, voici l'énumération des différentes charges qu'elle aurait à supporter :

D'abord : 1° la redevance, 1 franc l'hectare, jusqu'à concurrence de 1 million d'hectares; au-dessus, la redevance est de 0 fr. 50 par hectare. Néanmoins le Gouvernement, à partir d'un certain chiffre d'hectares, restreint en pratique ses prétentions.

Nous citerons dans cet ordre d'idées, la Société des Sultanats dont la concession est très étendue, environ 15.000.000 d'hectares et dont la redevance est de 3.000.000 de francs en trente ans, ainsi distribués :

Les 10 premières années . . .	50.000 fr.	soit	500.000 fr.
Les 10 suivantes	100.000	—	1.000.000
Les 10 dernières	150.000	—	1.500.000
	Total. . . .		3.000.000 fr.

Mais à cela, il faudra ajouter 15 0/0 sur les bénéfices pour l'État, si bénéfices il y a.

2° Les frais d'administration, soit du Conseil, soit du Bureau central, soit des agents, les jetons, etc., qui se monteraient par année au chiffre d'environ 300.000 francs.

3° La création de comptoirs répondant à l'importance de la Société, de postes de police, l'achat de vapeurs pour les transports, la construction d'entrepôts, de routes, télégraphes, postes et enfin la mise en valeur des terrains de culture.

Les charges des transports fluviaux, fixées par l'article 13 du

titre II, comportent des vapeurs reconnus propres à la navigation, de deux types :

1° Bateaux grand modèle de 20 tonnes, marchant à la vitesse de 8 nœuds, au tirant d'eau de 0m65.

2° Bateaux petit modèle de 5 tonnes, marchant à la vitesse de 7 nœuds, au tirant d'eau de 0m50.

Chacun d'eux doit, tous les six mois, transporter pour le compte du Gouvernement, s'il en est requis, la moitié de son tonnage, soit 12 tonnes 1/2 par 6 mois et 25 tonnes par an, soit environ 1.670 charges.

Une telle Société, nécessitant ainsi une immobilisation presque totale de tout son capital, est appelée à un échec certain en ce qui concerne la rémunération des capitaux.

3° *Insuffisance des produits pour faire fonctionner les rouages compliqués d'une grande concession.* — En Afrique, une pareille entreprise ne pourra fonctionner faute d'aliments. Ce sera une superbe locomotive, à laquelle il ne manquera que le charbon. Car l'exploitation suppose avant tout la main-d'œuvre, nulle actuellement et qu'il faudra au moins trente ans pour constituer, soit par la suppression de la traite, de l'anthropophagie et de la polygamie, soit par l'afflux des étrangers qu'il sera assez difficile et fort coûteux d'amener dans ces contrées. Et puis les deux seuls produits qui peuvent actuellement donner des bénéfices sont : l'ivoire, qui disparaît rapidement et va, par la concurrence, devenir de plus en plus cher, et le caoutchouc qui ne rendra que cinq ans après le début de l'exploitation.

Il résulte évidemment de ces considérations qu'il faudra au moins trente ans avant de penser à servir des bénéfices aux actionnaires, et à ce moment la concession expirera. Il est vrai que, si le Gouvernement a imposé de grosses charges aux grands concessionnaires, il leur a laissé, en revanche, beaucoup de facilités pour qu'ils puissent, au bout de trente ans, devenir propriétaires de leur concession. Malgré ces avantages, s'ils ne savent créer la main-d'œuvre, peu d'hectares sur 15 millions

seront exploités et par conséquent devenus propriété de la Société, et il faudra renouveler la concession, ce que le Gouvernement refusera peut-être pour se livrer à la combinaison plus démocratique de la petite exploitation.

Le seul moyen pratique pour les Sociétés concessionnaires d'éviter un désastre, s'il ne se produit trop prématurément, sera pendant les trente années de leur jouissance, de revendre leur énorme concession par petites fractions à la petite, économique et fructueuse exploitation dont nous allons parler.

SECTION IV

Les petites exploitations libres.

Il paraîtrait nécessaire de faire porter en premier lieu nos efforts vers l'exploitation des terres et pour cela de fonder tout d'abord des Sociétés agricoles. Mais en réalité, à cause de la production déjà existante de l'ivoire et du caoutchouc, produits immédiatement commerciaux, le premier genre de Société pratique sera une société commerciale type, qui exploiterait ce double produit et serait en même temps une Société d'exploration. Car ce qui conduira la plupart des entreprises à l'insuccès, c'est, nous l'avons déjà dit, l'imprévoyance extrême avec laquelle elles ont hasardé d'immenses capitaux dans des contrées presque complètement inconnues et dont les ressources seront certainement disproportionnées avec les capitaux engagés par elles.

Les grandes Sociétés concessionnaires, si elles n'avaient pas les lourdes charges de leurs frais généraux, qui les menacent d'un échec à peu près inévitable, devraient commencer par créer non une commission, mais plusieurs missions d'exploration qui se rendraient compte en détail de ce que vaut chaque territoire bien déterminé de l'Afrique centrale, soit au point de vue du rendement de l'ivoire et de la durée de ce

rendement, soit au point de vue de la productibilité du caoutchouc et des autres essences principales. Elles totaliseraient ensuite les frais et les bénéfices probables, partiraient de ces deux données pratiques pour fixer le montant du capital social et marcheraient dans la suite avec le minimum d'aléas possibles; tandis que celles qui existent sont allées de l'avant dans l'inconnu et ont ainsi mis leur avenir en péril. Déjà de fâcheuses nouvelles nous parviennent et qui auront peut-être pour résultat d'empêcher les capitaux de se lancer utilement vers ces mêmes régions.

Il faut donc choisir un autre mode d'exploitation : à mon avis, on devrait renoncer à ces Sociétés concessionnaires et fonder de « petites exploitations commerciales et agricoles » qui, progressivement, prendraient de l'importance, au fur et à mesure des résultats obtenus, et sur le bénéfice desquelles le Gouvernement prélèverait un faible pourcentage, en dehors de la patente et des douanes dont le rendement est considérable, puisque l'ivoire paie 2 fr. 10 et 1 fr. 40 le kilo, selon qu'il s'agit de pointes ou d'escravelles, et que le caoutchouc paie 0 fr. 40. On le voit, le Gouvernement ne perdrait certainement rien à cette transformation.

De plus, en agissant ainsi, non seulement il pourrait tirer parti des domaines libres de l'État, mais encore enrayer le mouvement de décadence qui menace les Sociétés concessionnaires, et lui-même se prémunirait pour l'avenir contre un sérieux danger. Car si ces Sociétés tombent à cause du manque de produits, elles se résorberont les unes dans les autres, se réduiront bientôt à quelques-unes plus considérables, plus habiles ou peut-être moins scrupuleuses et finiront par être absorbées par une seule, qui posséderait ainsi la moitié du Congo français, dicterait ses volontés à tous, et gênerait l'action du Gouvernement lui-même s'il n'y prend garde.

Voyons donc le mode de constitution et de fonctionnement de cette petite exploitation.

§ 1er

Petite exploitation.

Ainsi, malgré l'appui que veut bien lui prêter le Gouvernement, la petite, la moyenne et la grande concession sont vouées à l'insuccès, à moins qu'elles n'acceptent les conditions que le Gouvernement ne demandera pas mieux, je crois, de voir s'introduire dans son système d'exploitation coloniale et qui auront pour résultat de mettre en valeur et de transformer le Congo français. Les domaines des Sociétés concessionnaires sont trop considérables pour être exploités directement par elles-mêmes. Les domaines de l'État ne le peuvent être naturellement par l'État. Ils pourraient donc être avantageusement rétrocédés à des particuliers ou à des petites Sociétés particulières agricoles et commerciales, qui n'aient pas des frais généraux trop lourds, et les mêmes obligations et redevances.

Elles auraient à résoudre la double difficulté économique : produire et commercer, surtout produire, qui est la vraie mise en valeur d'une colonie.

Or, la difficulté de produire n'a pas d'autre solution en Afrique qu'en Europe, c'est-à-dire le développement de l'agriculture et de l'industrie.

Commercer, ce sera mettre ces produits dans la circulation.

La production qui, plus tard, se manifestera surtout en caoutchouc, est encore peu développée, mais elle deviendra vite suffisante pour faire face, avec le commerce d'ivoire, aux premiers frais d'exploration, d'installation et d'exploitation, entreprises sur une échelle restreinte.

Pour activer et augmenter la production et jeter avantageusement les produits dans la circulation, deux espèces de petites Sociétés sont nécessaires :

1° Une ou plusieurs Sociétés agricoles, qui alimenteraient;

2° Une ou plusieurs Sociétés commerciales, lesquelles vivraient ainsi des premières après les avoir rendues possibles.

Nous allons en expliquer le fonctionnement.

§ 2

Petite société commerciale type.

Cette Société, comme nous l'avons dit, peut tout aussi bien fonctionner dans les concessions que dans les domaines de l'État, puisque l'acte de Berlin déclare le commerce libre en Afrique.

1° *Agents.* — Cette Société doit avoir peu d'agents, mais ils seront intelligents, consciencieux, expérimentés, elle pourra avoir en eux toute confiance. C'est sur ces bases que nous établissons le capital-fonds de ces Sociétés et elles sont sérieuses, puisque, à cause des nombreuses missions envoyées dans l'Afrique centrale dans ces derniers temps, il ne manque pas d'explorateurs, parmi lesquels on peut choisir les sujets dont nous avons besoin. Avec ce petit commerce, leur nombre ira d'ailleurs toujours en augmentant.

Nous n'affirmons pas que, même dans ces conditions de succès, à cause de ce qui reste de l' « Inconnu Africain », il n'y ait pas quelques risques à courir. Mais dans quelle affaire européenne, entreprise même dans les meilleures conditions, n'y en a-t-il pas?

2° *Bases, capital, résultats de la petite Société commerciale type.* — Cette Société devra être :

Ou une Association en participation ;

Ou une Société en commandite avec simple gérant.

Le comité de surveillance serait de trois membres.

Le capital serait fixé d'après le chiffre probable d'affaires après l'exploration — ou suivant avis des hommes compétents, — soit, par exemple, un chiffre d'affaires de 40 tonnes d'ivoire et de 100 tonnes de caoutchouc. Un capital de 600.000 francs suffirait.

En effet, voici le chiffre probable d'affaires, valeur européenne :

40 tonnes d'ivoire.	680.000 fr.
100 tonnes de caoutchouc	600.000
	1.280.000 fr.

Après la réalisation de ces marchandises, on remboursera le capital initial qui aura servi à acquérir les marchandises importées en Europe et fait face à tous les autres frais de l'affaire, soit : 600.000 francs.

Reste, bénéfices bruts : 680.000 francs.

Desquels il y a à déduire les frais généraux comprenant :

1° Gérant à Paris		10.000 fr.
2° Frais de bureau		5.000
3° Cinq comptoirs	Gérance et sous-agents en Afrique :	
	5 Européens	100.000 fr.
	50 Indigène.	100.000
		215.000 fr.

De 680.000 francs, bénéfices bruts, reste bénéfices nets : 465.000 francs.

Qui devront être ainsi répartis :

1° Au comité de surveillance, 1 0/0	4.650 fr.
2° Au gérant, 3 0/0	13.950
3° Au capital (solde), 96 0/0.	446.000
	465.000 fr.

Ces 446.000 francs représentent environ le 75 0/0 du capital. Défalquons le service des intérêts du capital à 10 0/0, il reste, bénéfices nets 65 0/0.

Cette petite exploitation aurait environ une durée de deux ans, comme celle que j'ai entreprise, ou à peu près ; elle produirait donc un rapport annuel d'au moins 30 à 35 0/0 du capital.

Il résulte de ces chiffres que les actionnaires seraient dès la première opération remboursés du capital versé, soit 600.000 francs. Les bénéfices de cette exploitation pourraient

être employés à la constitution partielle du capital d'une nouvelle entreprise.

A la seconde opération, tout serait gain pour les actionnaires, capital et bénéfices, qu'ils pourraient à nouveau et indéfiniment réengager, à moins de faire une œuvre utile et pour la colonie et pour eux, en fondant l'exploitation agricole dont nous parlons plus loin, dans les régions explorées par leurs agents, et où ils auraient par conséquent toutes chances d'aboutir Par là, ils aideraient la Société commerciale par la Société agricole qui lui fournirait ses produits et alimenterait ainsi indéfiniment son commerce.

Nota. — Il est inutile de faire remarquer que ces petites entreprises pourraient réussir avec des capitaux beaucoup moins considérables, soit 80 à à 100.000 francs. Le chiffre d'affaires serait moins grand, mais les bénéfices ne le seraient pas moins, proportionnellement.

§ 3

Petite exploitation agricole.

1° *Elle est la base et le but de toute exploitation coloniale.* — Nous arrivons enfin ici à notre vrai but, le terme de toute activité coloniale, c'est-à-dire la mise en valeur des terrains acquis. Tant vaut cette mise en valeur, tant vaut la colonie elle-même. On l'a dit souvent : il est bien inutile d'étendre démesurément les possessions d'outre-mer, si on ne les met pas en valeur. La France ne sera pas « la plus grande France » parce qu'étendant démesurément son bras, elle soumettra des territoires de plus en plus considérables, mais bien parce qu'elle en fera des contrées prospères et de rapport sérieux et y répandra ses idées civilisatrices de bien-être, de paix et, disons le mot, dont on abuse tant, mais pour l'Afrique, si bien à sa place, de liberté, du moins autant que ces peuplades peuvent en supporter le fardeau.

Au fond, si nous avons étudié l'économie d'une Société commerciale qui peut être prospère au Congo, si nous avons étudié les moyens de relever la prospérité si compromise des Sociétés

concessionnaires, c'est dans le seul but que nous nous sommes toujours proposé et nous proposerons toujours, but qui est la réussite de l'exploitation agricole dans nos colonies, dont ces Sociétés peuvent être des facteurs importants et même nécessaires.

Nous voulons certes l'expansion coloniale française, aussi loin qu'elle peut s'étendre sans léser les droits de l'humanité. Mais si nous voulons voir se créer la plus grande France au point de vue territorial, nous voulons encore bien davantage voir la France devenir plus grande par la richesse, le relèvement et la grandeur morale des peuples qui lui sont soumis, comme le lui commandent ses traditions, et comme l'y porte son génie.

La France est sortie de la richesse de son sol, elle veut qu'il en soit de même de ses colonies.

C'est pourquoi la petite exploitation agricole nous tient plus à cœur que la prospérité des Compagnies commerciales ou concessionnaires; car c'est d'elle que dépend pratiquement la culture et la mise en valeur de tous les endroits fertiles du Congo, qu'ils soient cédés par le Gouvernement ou achetés aux Compagnies concessionnaires, qu'ils soient sur le bord des fleuves ou des rivières, ou qu'ils forment des ilots isolés au milieu des plateaux ferrugineux.

Il n'en est pas moins vrai que l'exploitation commerciale doit précéder l'exploitation agricole qui en serait pourtant la raison. Ce serait à la première qu'incomberait l'exploration des lieux propices à la culture où la seconde fixerait ses établissements, et par la suite, la Société agricole alimenterait de ses produits la Société commerciale qui les écoulerait.

2° *Espèces de culture possibles actuellement.* — Tout d'abord, je ne vois de possible pour la petite exploitation agricole que la culture du caoutchouc et peut-être de la gutta-percha. Et cette double culture ne pourrait se faire qu'à proximité des voies fluviales, à cause des frais et des difficultés de transport, pistes, routes, etc..., frais que ne pourrait supporter une petite Société agricole, telle que nous l'entendons.

3° *Lieux propices : bords des voies fluviales.* — Mais comment

obtenir cet emplacement avantageux près des voies fluviales dans des pays dont près de la moitié a été concédée à de grandes Compagnies ? Voici : le Gouvernement par une sage prévoyance dans le cahier des charges, s'est réservé le droit d'accorder à qui il voudrait et quand il voudra des concessions, pouvant aller jusqu'à 10.000 hectares, si elles sont octroyées par le Gouverneur du Congo, illimitées si elles sont octroyées par le Ministre, à une seule condition : que le concessionnaire s'occupera exclusivement d'agriculture, et ceci sur tous les territoires qu'il s'est réservés, aussi bien chez les sultans que dans l'Oubangui, la Sangha et le Congo. Or, il a eu le soin, quand il s'est agi de très grandes concessions, tout en les accordant d'un seul tenant, de se réserver de nombreuses enclaves autour des centres principaux, spécialement sur le bord des fleuves où se trouvent les parties fertiles, les Galeries Forestières : telle l'enclave de 100.000 hectares sur l'Oubangui près de Bangui et dont la situation exceptionnelle, au point de vue des transports, donnerait un avantage réel aux petits concessionnaires. Il est beaucoup de territoires aussi favorisés et démocratiquement réservés aux petites exploitations, soit sur l'Oubangui, soit sur le M'Bomou, soit sur la Sangha, soit sur les autres rivières. Ce sont précisément ces rivières qui sont bordées par les Galeries Forestières, où les lianes à caoutchouc semblent, par la facilité de l'effort, solliciter la main du travailleur.

D'ailleurs, pour qu'on puisse juger, en toute connaissance de cause, de l'importance de ces enclaves, en voici la liste actuelle pour la concession dite des Sultanats du Haut-Oubangui.

1° Chez Bangasso ou les pays Indépendants	Magba	20.000 hectares	110.000
	des Abiras	5.000 —	
	Ouango-M'Bomou	50.000 —	
	Bozégui.	3.000 —	
	Bangassou	10.000 —	
	Basso.	5.000 —	
	Curia	5.000 —	
	Dabago	5.000 —	
	Bazoumo-M'Bari.	5.000 —	
	M'Goufourou	2.000 —	
		A reporter	110.000

		Report		110.000
2° Chez Rafai à proximité de	Baguessé	30.000	hectares	30.000
	Rafai	10.000	—	
3° Chez Zemio à proximité de	Zemio	20.000	—	80.000
	Djemmah.	20.000	—	
	Rinda	20.000	—	
	Kippa	10.000	—	
	Kimbio.	10.000	—	
				220.000 h.

On voit que toutes ces réserves sont faites autour des centres importants d'attraction commerciale et sur les voies fluviales les plus faciles et les plus fréquentées.

En outre, l'État s'est réservé le droit de prélever, sur toute la concession, des terrains pour les exploitations agricoles, jusqu'à concurrence du trentième de la concession, soit en l'espèce sur la société des « Sultanats » le trentième de 14 millions d'hectares, environ 467.000 hectares, pour « les faire valoir directement, les affermer ou les céder à des particuliers » sans pouvoir dépasser 5.000 hectares. Le Gouvernement a donc en toute propriété dans les Sultanats, en dehors des territoires réservés aux indigènes, 220.000 + 467.000, c'est-à-dire 687.000 hectares. Nos petites propriétés agricoles ne couvrant que 200 hectares, il pourrait donc encore s'établir sur les territoires libres des sultanats, 3.435 petites exploitations de ce genre, qui, au capital de 250.000 francs, auraient pour mise de fonds un capital total de 858 millions 750 mille francs, mettons en chiffres ronds 850 millions de francs. Que seront devant cet instrument de 850 millions, les 9, 10 ou 12 millions de francs des grandes Sociétés concessionnaires, si ces petites Sociétés viennent à se syndiquer? Elles n'auront qu'à rétrocéder leurs concessions et à laisser s'étendre sur tout le territoire le système que nous préconisons et qui, seul, comme on le comprend maintenant, peut mettre en valeur notre colonie du Congo.

Remarquons en passant que si notre chiffre paraît formidable, il n'est pas exagéré, puisque les terrains réservés sont tous fertiles et que les moyens de transport s'y trouvent sous la main même du travailleur.

En pratique, de longtemps ce chiffre ne sera atteint, si tant est qu'il le soit jamais ; nous avons voulu simplement donner une idée de la puissance à laquelle pourraient monter ces petites Sociétés, si elles étaient favorisées et multipliées, et prouver qu'en se syndiquant, elles tiendraient parfaitement tête à une grande Société quelconque.

D'ailleurs, cette thèse de la mise en valeur possible du Congo, seulement par la petite exploitation agricole et commerciale, je l'ai toujours soutenue, bien avant la fondation des grandes Sociétés concessionnaires. Une remarque est à faire.

Dans le cas où nos petites Sociétés d'exploitation achèteraient leur domaine aux grandes Sociétés concessionnaires, il faut qu'elles sachent que, d'après l'article 25 (titre IV) du cahier de charges, l'acte de cession des Compagnies devra reproduire intégralement les textes de l'acte de concession et du cahier des charges, en sorte que si, après la durée de la grande concession, soit trente ans, la petite Société n'avait pas mis en culture légale sa petite concession, soit 150 pieds de caoutchouc par tonne de rendement, ni la grande Société ni elle ne seraient propriétaires, et le territoire rentrerait purement et simplement dans le domaine de l'État. Cas improbable sans doute, si le petit exploitant s'y prend à temps. Il n'a donc pas à se prémunir trop contre le Gouvernement, mais seulement contre les concessionnaires auxquels il doit acheter ferme et pour toujours, s'il veut être propriétaire chez soi, à l'expiration de la grande concession.

On comprend facilement le but du Gouvernement en exigeant l'exploitation exclusivement « agricole », car il poursuit avant tout le but colonial, le but français de sa mission, qui est la mise en valeur des terrains de la colonie, et s'il a accordé des concessions, ce n'est qu'à cette fin, mal remplie d'ailleurs par ces grandes Sociétés financières qui ne peuvent obtenir un rendement sérieux de leurs immenses territoires.

Aussi l'État préférerait-il infiniment l'exploitation isolée, par des particuliers, ou par de petites Sociétés particulières qui auraient intérêt à ne laisser aucun coin fertile inexploité, ce qui contribuerait, dans une proportion bien plus grande,

à obtenir les fins qu'il se propose nécessairement, la mise en valeur de la colonie.

4° *Constitution de la Société de « Petite exploitation agricole ».* — Voilà comment nous entendrions une petite exploitation agricole de ce genre, de 200 hectares :

— Capital initial 250.000 francs ;

Frais généraux pour 5 ans, durée de l'exploitation agricole :

Achat du terrain, 1 fr. l'hectare	200 h. = 200 × 5 =	1.000 fr.
2 Européens	25.000 × 5 =	125.000
30 indigènes pour planter et ramasser le caoutchouc à 1.500 fr. l'un	45.000 × 5 =	225.000
		351.000 fr.

La culture du caoutchouc ne pouvant produire que vers la cinquième année, les cinq premières années doivent être considérées comme frais de premier établissement, sauf le caoutchouc, naturellement, existant au jour de la prise de possession.

Le capital serait donc entièrement absorbé par ces premiers frais :

1° le capital initial	250.000 fr.
2° le caoutchouc ramassé les 5 premières années sur la concession.	100.000
	350.000 fr.

Ce caoutchouc paraît pouvoir donner, pendant cette période des cinq premières années, sur 200 hectares, 3 à 4 tonnes par an à 7 fr. le kilo., soit environ 24.000 francs par an, et par conséquent un total pouvant varier de 105 à 120.000 francs, chiffre supérieur à celui donné plus haut. Les années suivantes seront plus productives, la récolte du caoutchouc pouvant être évaluée à un chiffre bien supérieur. Mais il faut tenir compte des risques et rester plutôt au-dessous de l'actif que le dépasser.

Le capital initial serait remboursé en 25 annuités de

10.000 francs chacune, à partir de la sixième année. L'exploitation serait donc indemne au bout de 30 ans et s'appartiendrait, puisque depuis longtemps toutes ces petites exploitations seraient en production et par conséquent, d'après le cahier des charges, devenues la propriété de la petite Société concessionnaire.

5° *Multiplication de ces Sociétés pour subvenir aux besoins de la Société commerciale.* — Il est évident qu'une seule de ces exploitations agricoles serait insuffisante pour alimenter la Société commerciale. Mais puisque celle-ci aurait l'initiative et précéderait chronologiquement la première, c'est à elle de faire ses calculs, d'amorcer des petites Sociétés agricoles de ce genre, et d'en établir le plus possible, au risque d'être débordée, ce qui amènerait la création de nouvelles Sociétés commerciales et ainsi, par une réaction féconde, elles s'obligeraient mutuellement à se multiplier, forceraient même les Compagnies fluviales et de Chemins de fer à s'étendre, et ces quatre espèces de Sociétés ne pourraient manquer d'amener, semble-t-il, la prospérité du Congo.

Nous n'avons fait que mentionner les Compagnies fluviales; il est évident que dans l'hypothèse de la création de nos petites Sociétés, nous en supposons l'existence qui, d'ailleurs, depuis quelque temps, est un fait accompli; nous supposons aussi que, dans un bref délai, les grandes Compagnies concessionnaires auront, comme l'exige le cahier des charges, construit des pistes et des routes aboutissant sur le bord des fleuves et auront ainsi amené d'autres Compagnies à construire les chemins de fer dont nous avons parlé déjà. En attendant, les Compagnies fluviales suffiront au transit puisque nous avons dit que les petites exploitations seraient surtout installées sur le bord des voies fluviales. Dans l'intervalle, il serait nécessaire que le Gouvernement veillât à ce que le tarif minimum kilométrique uniforme, actuellement existant, soit rigoureusement observé, pour empêcher les Compagnies, à la vue d'une recrudescence de trafic, soit de s'entendre pour hausser le prix des

transports, soit de se fusionner pour établir un tarif unique maximum qui, du même coup, ruinerait les petites Sociétés agricoles et par conséquent commerciales et compromettrait pour longtemps la mise en valeur et l'avenir du Congo français.

6° *Résultats pratiques* — Quoi qu'il en soit, le système de la petite exploitation arrivé à son entier développement donnerait ce résultat : les Sociétés agricoles alimenteront les Sociétés commerciales ; celles-ci fourniront les matières de transport aux Compagnies fluviales qui, concurremment avec les Compagnies commerciales, permettront le trafic des chemins de fer, soit régionaux, soit transcontinentaux, lesquels transporteront les produits et denrées jusqu'aux Transatlantiques et Transméditerranéens à destination de l'Europe.

Ces combinaisons ne sont donc pas un rêve; elles ont des bases sérieuses : des expériences peu nombreuses, il est vrai, mais concluantes. C'est de l'arithmétique pure; reste néanmoins l'aléa des lieux et des hommes. Le Congo avec ses voies terrestres et fluviales, si difficilement navigables, avec ses terres ferrugineuses, ses Galeries Forestières, brousses et savanes, jusqu'ici à peu près inexploitées, offre une grande part d'inconnu. Mais quelle entreprise, même la plus sérieuse, n'en contient pas ? Malgré cet aléa, ces petites Sociétés resteraient toujours sûres de réaliser des bénéfices. Conçues dans un esprit largement démocratique, elles amèneront fatalement le morcellement des grands fiefs des Sociétés concessionnaires et par là aideront à la diffusion de la propriété en général, et à la multiplication des petites propriétés, base de la prospérité matérielle des habitants d'un pays. Car chaque entrepreneur a intérêt à faire produire sa petite concession et, comme la tache d'huile, peu à peu ces centres de culture rayonneront et finiront par couvrir, à une époque il est vrai assez lointaine, par suite du défaut de la main-d'œuvre, les parties fertiles et abordables du Congo.

Ces Sociétés pourraient aussi, lorsqu'elles en sentiraient

le besoin, se syndiquer entre elles pour leur propre défense, pour pouvoir résister à la concurrence des grandes Sociétés concessionnaires. Ainsi arriveraient-elles à une organisation démocratique complète, telle que l'entend le Gouvernement républicain français, et qui est encore le meilleur garant de travail, de production et de prospérité.

CONCLUSION

I. — Résumé

Comme je vous l'ai déjà dit, Monsieur, ma mission a été surtout commerciale. Subventionné et encouragé par deux Ministères, je n'avais qu'à poursuivre directement le but que je m'étais d'abord proposé et qui est celui-même du Gouvernement: l'étude de la mise en valeur de nos colonies. Je ne me lasserai pas de me répéter (car on confond trop souvent le but des différentes missions) je désire bien que la France devienne de plus en plus grande ; c'est là l'objectif des missions armées qui préparent les autres; mais je veux, comme le Gouvernement, qu'elle le devienne surtout par la mise en valeur de ses nouvelles acquisitions et, si je puis m'exprimer ainsi, la mise aussi en valeur de leurs habitants, soit par le repeuplement, soit en les amenant par tous les moyens possibles au travail ; car le travail, même matériel, s'il est intelligemment conduit, produit la réflexion, excite l'esprit à rechercher le mode d'exploitation le plus simple et le plus productif, crée et perfectionne l'industrie, conduit peu à peu à l'indépendance celui qui s'y livre, et par conséquent le mène graduellement à la liberté. C'est là, avant tout, le terme où doivent aboutir les efforts de tout Gouvernement soucieux du développement de ses colonies, et de tous ceux qui, comme nous, tiennent à s'associer à son œuvre; la libération du territoire et des esprits ne se fera que par la libération matérielle et morale des habitants, laquelle en supprimant la traite, l'anthropophagie et la polygamie exagérée, leur per-

mettra, avec des stimulants extérieurs, de se livrer au travail, au repeuplement et à l'œuvre de leur propre régénération.

Nous avons trouvé à cette solution bien des obstacles, et dès le début, nous les avons signalés. Nous avons pourtant conclu que si le présent offre peu d'espérances, avec de la persévérance, du dévouement et du savoir-faire, l'avenir nous réserve de voir le but poursuivi par le Gouvernement, couronné de succès.

En dehors des peuplades indépendantes, le pays est soumis à des sultans dont le pouvoir est absolu, mais avec des nuances très caractéristiques dans le mode de centralisation politique et commerciale.

Bangasso a une centralisation commerciale absolue ; il voudrait bien qu'il en fût autant de son pouvoir politique, mais son autorité est battue en brèche par les turbulents N'Sakaras ; c'est ce qui fait sa faiblesse et ce qui nous facilitera plus tard l'absorption réelle de son territoire, si nous savons nous ménager habilement des influences parmi ses sujets.

Rafai, lui, est un vrai despote : il a en main l'autorité absolue dont il est étroitement jaloux. Il est centralisateur politique et commercial. C'est un bloc.

Quant à Zemio, il a une autorité absolue, tout autant et peut-être plus que Rafai, mais plus largement interprétée. Au point de vue politique, il tient d'autant mieux ses chefs dans sa main, que ceux-ci sentent au-dessus d'eux une puissance intransigeante, mais intelligente. Il se sent assez fort pour être jusqu'à un certain point décentralisateur au point de vue commercial, puisqu'il permet à ses chefs des relations transactionnelles avec les étrangers, mais ceci sous sa haute surveillance. Là, encore, par le commerce, on pourrait nouer des intrigues avec ses chefs, et saper ainsi son pouvoir, s'il est nécessaire un jour de nous débarrasser de sa gênante autorité : mais ce n'est pas facile, car le nègre craint surtout les autorités héréditaires et ne s'y soustrait que quand il est sûr de rencontrer une autorité supérieure qui le protège contre tout péril. D'ailleurs, il vaudrait mieux avoir moralement en notre main

l'habile diplomate qu'est Zemio, qui avait la plus grande amitié pour M. Liotard et m'a paru toujours entièrement dévoué à la France.

La région du M'Bomou se trouve dans une situation privilégiée entre toutes. A cheval sur les derniers contreforts des deux chaînes de partage des eaux de la Mitumba et des Monts de Cristal, elle domine, au cœur même de l'Afrique, les trois grands bassins du Nil, du Tchad et du Congo.

Les Belges avaient si bien soupçonné l'importance capitale de cette situation géographique qu'ils avaient envahi les sultanats et s'étaient avancés jusqu'à l'Adda, affluent du Bahr-el-Ghazal, et jusqu'à M'Bellé dans la vallée du Chari. En se retirant, ils n'en ont pas moins gardé sur les sultans une influence dangereuse pour nous et qui pourrait nous être funeste, si nous ne savions la neutraliser et déverser vers le Ouadaï, qui se trouve dans la sphère de l'influence française, l'ardeur des chefs belliqueux de ces populations.

En dehors de cette situation géographique, ces contrées ont une situation économique qui peut avoir de l'avenir. Les richesses minières sont représentées par des dépôts de minerai de fer inépuisables : le charbon manque actuellement, il est vrai, mais le sous-sol renferme d'immenses couches argilo-schisteuses et l'on sait que la houille est intercalée entre ces couches : des fouilles profondes doivent être tentées qui peuvent changer le sort de l'Afrique. Les plateaux ferrugineux sont à peu près stériles, là où ils ont été dénudés de la couche d'humus. Il y a cependant des bas-fonds, où l'humus a été déversé par les pluies, qui sont cultivables. Les bords des rivières, où croissent les Galeries Forestières, sont très fertiles, aujourd'hui en lianes caoutchoutières, demain en produits quelconques.

Le pays est couvert de lianes, de savanes et de Galeries Forestières, partout on y rencontre le gros gibier ; l'éléphant, est le plus important, parce qu'il nous donne et nous donnera plusieurs années encore le produit de luxe qu'est l'ivoire ; mais sa disparition est malheureusement prochaine et devra être compensée par la récolte et l'industrie du caoutchouc.

On se demande comment un sol si fertile a été si longtemps inexploité. Nous en avons donné un triple motif : la traite qui, dès l'antiquité, y exerça ses ravages, mais devint, aux XVIe, XVIIe, XVIIIe et commencement du XIXe siècles, un fléau dévastateur, et qui continue encore de nos jours à dépeupler ces contrées. Tous les voyageurs, Vayssière, Schweinfurt, Junker sont unanimes à le reconnaître. L'anthropophagie et la polygamie immodérée des sultans et des chefs sont aussi, quoi qu'à un degré moindre, une cause de dépeuplement. Il en est résulté que le pays est devenu un désert, peuplé de 1 à 3 habitants au maximum par kilomètre carré, ce qui supprime la main-d'œuvre, par conséquent l'agriculture, l'industrie et le commerce, et naturellement la civilisation de ces contrées.

Aussi, tout commerce depuis longtemps se réduit-il à la traite des nègres et de l'ivoire entre indigènes et avec les Arabes, et à l'échange de l'ivoire et du peu de caoutchouc récolté, avec les Belges, les Hollandais et nous-mêmes.

Tout cela est donc à refaire, En attendant, le commerce d'aujourd'hui ne peut porter fructueusement que sur ces deux matières, dont les marchandises d'échange sont très multiples et dont la seule pratique, parce qu'elle est relativement la plus légère et la moins chère, sinon la moins dangereuse, est le fusil, instrument de domination chez les indigènes comme chez nous.

D'ailleurs, le manque de moyens de transport n'est pas un obstacle moindre au commerce. Il n'y a dans la brousse et les savanes, que des pistes et les fleuves. Ces derniers sont, à chaque instant, obstrués par des rapides souvent infranchissables. On pourra en baliser plusieurs, notamment celui de Batanga, mais il faudra contourner les autres, soit par des routes, soit mieux par des chemins de fer Decauville; plus tard, un réseau central de voies ferrées s'amorçant aux grands transcontinentaux résoudra complètement la question des transports.

Aujourd'hui, ils se font surtout par pirogues ou à dos d'hommes, ce qui enlève à l'agriculture tous les bras disponibles et rend presque illusoire la main-d'œuvre et par suite l'exploitation agricole.

Cette question de la main-d'œuvre est donc le premier et le plus difficile problème à résoudre.

La solution des transports aura fait un grand pas vers ce résultat. Mais, quoi qu'il en soit, on sera toujours réduit au maigre chiffre de 1 habitant par kilomètre carré, chez Rafai et chez Zemio et de 3 chez Bangasso, pour mettre en valeur un espace aussi étendu.

La seule vraie solution sera donc le repeuplement, que l'on n'obtiendra que par la suppression de la traite, de l'anthropophagie et de la polygamie. Mais elle exigera de longues années. Aujourd'hui, tout en repeuplant, il faut vivre.

On a conçu ainsi les deux systèmes : des concessions et de la petite exploitation. Le premier système est condamné à disparaitre, s'il ne s'aide du second, sur lequel nous avons particulièrement insisté, les petites exploitations agricoles et commerciales, qui a le double avantage de favoriser le repeuplement, selon que nous l'avons expliqué, et d'être en rapport avec notre forme de Gouvernement en France. Il est en effet à la fois humanitaire, civilisateur, et démocratique :

Humanitaire, par la constitution de la famille et l'abolition progressive du servage;

Civilisateur, par l'initiation du nègre au commerce, et peu à peu aux applications de la science à l'agriculture et à l'industrie, qui pourraient en partie suppléer à l'absence de bras;

Démocratique, par la diffusion et la multiplication des petites propriétés, et par conséquent par l'aisance distribuée à tous sans exception.

Ce triple but populaire qui nous a frappé, est celui-même du Gouvernement français.

Mais ces mesures, qui auraient pour résultat la mise en rapport de nos colonies et une amélioration considérable du sort des nègres, ne peuvent réussir qu'au moyen de l'intervention directe, immédiate et énergique du Gouvernement.

Il est certain que dans cette voie, la brusque répression de

la traite des nègres et l'émancipation des esclaves a été un pas en arrière.

Soudainement mis en possession d'une puissance dont ils ne connaissaient pas le maniement, les noirs ont cru que la liberté de tout faire était surtout celle ne rien faire du tout. La paresse native du nègre en fut augmentée. Le Gouvernement avait bien compris les inconvénients de la suppression immédiate et sans transition de l'esclavage, mais il ne pouvait contrecarrer l'opinion européenne mal informée, qui ne voulait ni délai, ni restriction, sous peine de soulever contre lui la réprobation universelle.

II. — Loi organique réglementant la main-d'œuvre

La traite n'en continue pas moins par l'intermédiaire des sultans sur leur territoire, par l'intermédiaire des chefs dans les territoires indépendants et par l'intermédiaire de groupes d'individus dans les régions où l'unité de la famille est la seule acceptée. Le Gouvernement a été trop indulgent pour le nègre; il ne le contraint à rien, ni au travail, ni à l'impôt, ni à quoi que ce soit. Incapable de se diriger, il deviendra de plus en plus sauvage et les terres seront de moins en moins cultivées. Or, le seul salut du pays, le seul espoir d'y faire naître la prospérité, est dans la main-d'œuvre. Puisqu'on ne peut espérer introduire dans le Continent Noir un élément étranger, il faut bien amener le noir au travail, à la reproduction et à l'instinct de la propriété, ce qui s'obtiendra soit par des moyens de coercition, soit par la sécurité et l'attachement de la famille au sol. Or cela ne pourra être obtenu par des particuliers, mais bien par l'État qui promulguera un code spécial pour le Continent Noir, code bien différent de celui de Colbert, par suite de son adaptation à nos idées humanitaires et démocratiques, et dont les lois vraiment organiques, c'est-à-dire organisatrices, soumettront les indigènes à certains travaux et à certains rendements qui seront en somme les prestations et les impôts d'Europe; car, il n'est pas rationnel de laisser les indigènes jouir de la liberté et des privilèges qu'elle

comporte, sans leur imposer sa rançon qui est, suivant un mot connu, « le travail ». Cette loi, ce code aura sa sanction.

Ce code ne sera pas très compliqué. La psychologie et l'expérience des nègres sont acquises par de nombreux explorateurs. Il suffit de coordonner leurs observations, d'en déduire les tendances de ces peuples primitifs et par longue réflexion, d'élaborer un système de lois qui leur soit applicable dans le sens du travail et de la mise en valeur de notre colonie.

Il faudrait que ce code fût divisé en trois sections de lois, dont les unes protégeraient l'individu, de la sécurité duquel l'État sera dès lors responsable; les autres auraient pour but l'organisation et la protection de la propriété et de la famille.

Nous signalons ce qu'il faut faire : au Gouvernement de réaliser ce projet. Il n'appartient pas à un rapport de ce genre de l'étudier à fond.

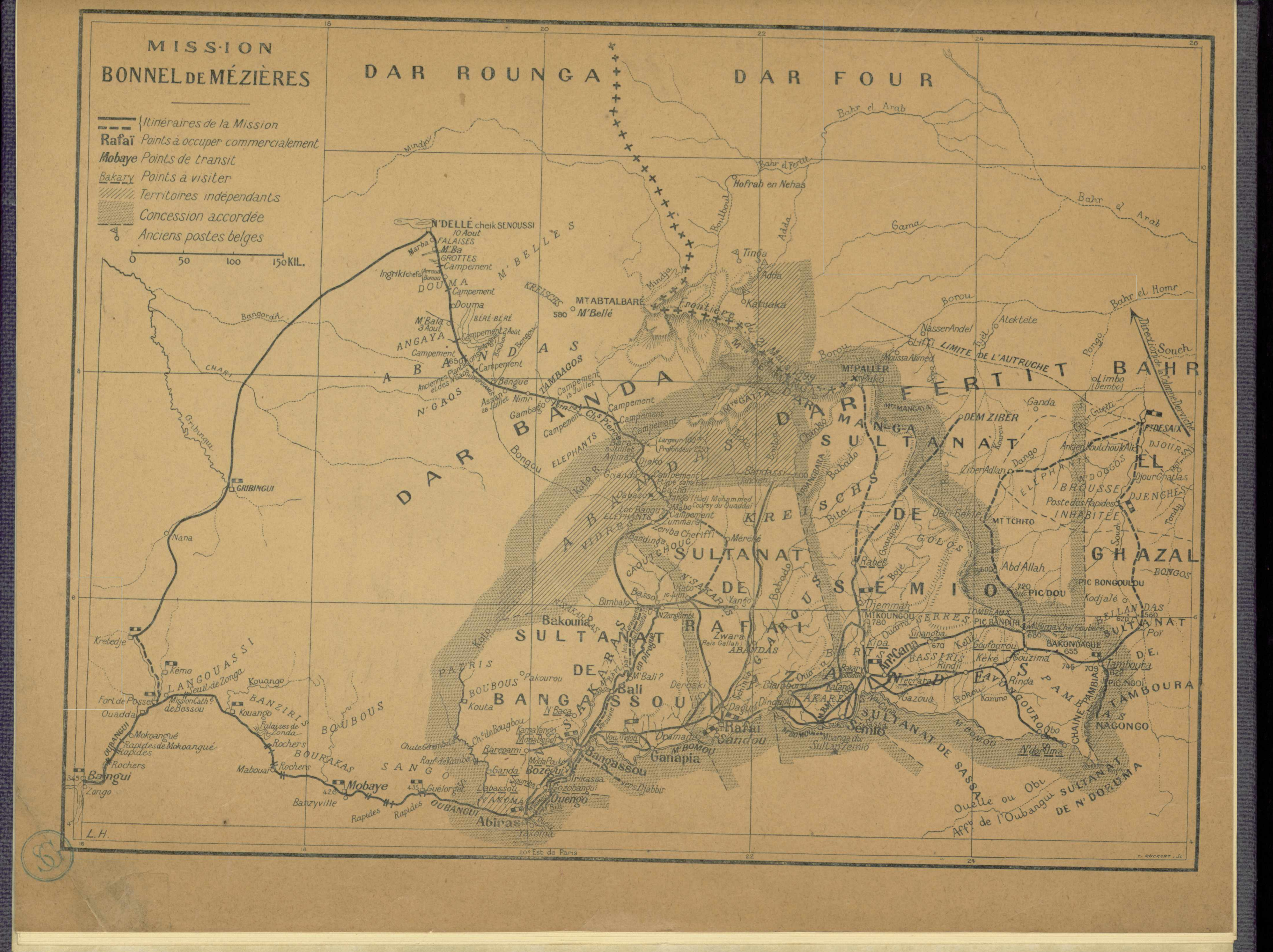
Ajoutons que, puisqu'un code spécial est nécessaire au nègre, celui-ci doit aussi avoir des droits politiques spéciaux. Pas plus qu'il ne sait user de la liberté naturelle sans une protection directrice, il ne saurait user sans abus de ses droits politiques, avant d'y avoir été habitué par une longue initiation qui suppose certainement une incubation de plusieurs générations; attendu que pour une besogne moindre, simplement pour nous tirer du servage et nous amener aux principes de 1789, c'est-à-dire à la liberté civile et politique et aux droits de citoyen, il nous a à nous-mêmes fallu 14 siècles et plusieurs révolutions.

Mais, à notre époque, les années valent presque des siècles, et dans la marche du progrès industriel, commercial et même agricole, l'élaboration d'une société neuve, aidée par les idées et les inventions nouvelles, se fait avec une rapidité extrême, dévore les années et conduit vite les peuples subitement réveillés de leur engourdissement à la richesse, à l'indépendance et à la liberté.

Je souhaite qu'il en soit ainsi de notre Afrique centrale.

Paris, 31 décembre 1900.




MISSION
BONNEL DE MÉZIÈRES
Itinéraires de la Mission
Rafaï Points à occuper commercialement
Mobaye Points de transit
Bakary Points à visiter
Territoires indépendants
Concession accordée
Anciens postes belges
0 50 100 150 KIL.
DAR ROUNGA
DAR FOUR
DAR BANDA
DAR FERTIT
BAHR EL GHAZAL
SULTANAT DE RAFAI
SULTANAT DE BANGASSOU
SULTANAT DE SÉMIO
SULTANAT DE SASSA
SULTANAT DE TAMBOURA
SULTANAT DE N'DORUMA
N'DELLÉ cheik SENOUSSI
Rafaï
Bangassou
Mobaye
Bangui
Sémio
Abiras
Ouango
Tamboura
LIMITE DE L'AUTRUCHE
Frontière du 21 Mars 1899
Bahr el Arab
Bahr el Homr
M'BOMOU
OUBANGUI
Ouellé ou Obi
Affᵗ de l'Oubangui
20° Est de Paris
L.H.

